

# Pensons famille

Bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Volume 16, numéro 80, décembre 2004

## Richard Sarrasin 1927-2004

### Une feuille de route impressionnante

Dans sa résidence d'Orford, le 30 décembre 2004, dans le calme et la dignité, entouré de sa famille, est décédé notre ami Richard Sarrasin.

Richard Sarrasin était diplômé de l'École de Service social de l'Université de Montréal en 1953.

Il occupa, successivement, jusqu'en 1963 des postes dans des Agences de service social situées à Saint-Jérôme, Saint-Jean et Montréal.

Ce qui est notamment à signaler au cours de cette période, c'est son implication aux affaires de son association professionnelle.

Au début des années 60, il est l'un des fondateurs de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec devenue l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

Il a aussi siégé au cours de quelques années au Conseil d'administration de cet Ordre ainsi qu'à celui des Conseillers d'orientation comme membre externe.

Au cours de sa carrière professionnelle, il collabore à la création de la Fédération des Services sociaux à la famille du Québec.

Il en devient le directeur exécutif en 1965.

Lors de la transformation de cette Fédération en l'Association des centres de services sociaux, il en occupe le poste de directeur général jusqu'en 1977, année où il entre au CSS Richelieu comme directeur des communications et chargé du projet « Politique familiale ».

Il a présidé le Comité Canadien de l'Union Internationale des Organismes Familiaux.

Il prend sa retraite professionnelle en janvier 1987.

Il peut alors s'adonner à plein temps aux travaux des organismes communautaires auxquels il participait occasionnellement depuis les années 80.

Ainsi, en 1983, il participa à la création du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec et en fut le secrétaire sur la consultation gouvernementale sur la politique familiale.

Il en a été de nombreuses années le directeur général.

Il collaborera de très nombreuses années à Centraide.

Il a contribué à la fondation des Maisons de Grands-Parents.

De 1993 à 1999, il fut membre du Conseil d'administration de la Maison des Grands-Parents de Villeroy.

Il fut membre, depuis 1999, du Conseil d'administration de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke dont il était le vice-président.

Soucieux de promouvoir une politique familiale globale, autonome, horizontale, verticale et subsidiaire, il croyait qu'aucun secteur de l'action sociale n'était exclu de la construction de cette politique familiale.

Il mit de l'avant la notion d'« organisme à intérêt familial » pour élargir la notion d'« organisme familial ».

Il a complété deux mandats au Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec dont le siège social est à Trois-Rivières.

Il en était un membre fondateur.

Il était également membre du Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles rattaché à INRS - Culture, Urbanisation et Société.

Il encouragea au sein du Conseil de développement et au Partenariat la publication de deux monographies relatant l'histoire du mouvement familial.

Il représentait au Regroupement l'Association des centres jeunesse du Québec et la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke.

Il était membre du Conseil d'administration du Regroupement depuis sa fondation et il en était le président depuis 1999.



Au niveau national québécois, il a été membre du Conseil des affaires sociales et de la famille (1975).

Durant l'Année internationale des personnes âgées en 1999, il fut membre du Bureau québécois de cette Année.

Il fut membre fondateur, en 1995, de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF, et il en était encore le Secrétaire international.

Il était membre du Conseil des aînés du Québec depuis deux mandats.

Il a eu un grand désir qui est devenu son grand plaisir, voir la politique des aînés être réintégrée à la politique familiale.

Ses qualités intellectuelles et morales lui conféraient une ascendance naturelle qui le faisait consensuel et convivial.

Il avait des événements et des personnes une écoute patiente qui n'était pas paresse.

Il avait le don de poser des questions qui amenaient la réflexion.

Il avait cette humilité qu'ont les grands.

Richard Sarrasin était marié à Michèle Senay.

Il a quatre enfants et quatre petits-enfants.

Il est un ami de toutes et tous.

Il est notre président bien-aimé.

À son épouse Michèle, ses filles Marie, Hélène (Charles) et Anne (Pierre), son fils André (Emmanuelle) et ses petits-enfants Francis, Laurence, Alex et Jeanne, j'offre mes plus sincères condoléances et leur présente l'expression de mon espérance chrétienne de le revoir un jour.

Le Directeur général  
Yves Lajoie

*La publication de ce présent Pensons famille était terminée, le vendredi 24 décembre 2004.*

*Nous en avons refait la publication suite au décès de notre président, le jeudi 30 décembre.*

*L'éditorial Monsieur le Ministre se trouve en page 43*



À  
 l'occasion  
 de Noël et du Nouvel An  
 le Regroupement inter-organismes  
 pour une politique familiale au Québec  
 le président : Richard Sarrasin  
 la première vice-présidente : Ruth Laliberté-Marchand  
 la vice-présidente : France Laflamme  
 le vice-président secrétaire : Gérard Valade  
 le vice-président trésorier : Marc Lamarche  
 l'administratrice : Merlaine Brutus  
 l'administratrice : Nathalie D'Amours  
 l'administrateur : Julien Ouellet  
 l'administratrice : Claire Tranquille  
 le directeur général : Yves Lajoie  
 la coordonnatrice : Lyette Lamothe  
 l'animatrice : Marie-Berthe Chevalier  
 le cinéaste : Raymond Dumoulin  
 la secrétaire réceptionniste : Karina Jallade  
 la secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndasi  
 souhaitent la Paix et la Joie  
 à tous ses distingués et fidèles membres  
 à leurs dévoués administratrices et administrateurs  
 aux amies et amis du Regroupement  
 aux familles de toute composition et recomposition  
 aux familles séparées par l'éloignement ou le statut de réfugiées  
 aux familles divisées par les opinions ou la violence  
 aux parents et aux enfants et aux grands-parents  
 aux personnes qui n'ont plus de familles  
 aux personnes qui sont malades et qui peinent  
 aux personnes qui sont atteintes du sida et aux personnes qui les accompagnent  
 aux personnes qui sont sans emploi et qui ont charge de famille  
 au Premier ministre du Québec  
 au Ministre de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille  
 à la Ministre responsable de la Condition des Aînés  
 et Ministre déléguée à la Famille  
 à la Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance  
 au Président du Conseil des aînés  
 aux élus et élus qui ont reçu la confiance de leurs électrices et électeurs  
 aux membres nommés des Corps constitués pour le bien public  
 aux fonctionnaires qui gèrent le bien commun et les impôts de la collectivité  
 Que  
 toutes et tous  
 ensemble et efficacement  
 nous soyons au service les uns des autres  
 en commençant par les plus humbles et les plus démunis  
 Décembre 2004 - Janvier 2005



# La violence

Les événements récents qui se sont produits à Montréal, à l'été 2004, fusillades en pleine rue, règlements de comptes sur la place publique entre bandes rivales de gangs de rue, agressions sexuelles la nuit, joyeuses bandes d'adolescents qui se livrent au vandalisme en milieux urbains moins peuplés, ont fait craindre le pire pour notre paisible société.

Les corps policiers nous affirment que ce n'est pas inhabituel et que ce n'est pas pire qu'avant : bien que ces événements suivent un cycle, et que nous en sommes dans un sommet !

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a présenté une série de trois rencontres sur la violence essayant d'en voir les faits, les causes et les circonstances, et pourquoi pas les solutions.

Des personnes ressources se sont penchées sur le phénomène.

Ces rencontres se sont tenues :

- \* Le mercredi 15 septembre 2004 : La violence dans la société
- \* Le mercredi 20 octobre 2004 : La violence dans l'école
- \* Le mercredi 15 décembre 2004 : La violence dans la famille

## La violence dans la société : rencontre du 15 septembre 2004



### Les personnes ressources

- Mme Sylvie Gougeon, t.s.  
Chargée de projet - Cultivons la paix
- M. François Labbé  
Agent de recherche et de liaison  
Le Regroupement des Auberges du coeur  
Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC)
- M. Frédéric Mailhot  
CPMO  
Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC)
- Mme Catherine Lasnier, M.A.  
Sociologue - Recherche  
Le Regroupement inter-organismes  
pour une politique familiale au Québec

## Cultivons la paix

Madame Sylvie Gougeon, t.s.  
Chargée de projet  
Cultivons la paix

### Cultivons la paix

Le projet Cultivons la paix vise à lutter contre la violence et faire la promotion d'une culture de paix et de non-violence.

Il arrive souvent que l'on nous demande pourquoi nous avons choisi la promotion d'une culture de paix et de non-violence pour lutter contre la violence. Nous partons de la prémisse que dans chaque humain, il y a un potentiel de violence et de non-violence et que la culture a une influence sur le développement des potentiels que l'humain porte en lui.

Pour se développer et surtout s'intégrer à nos manières de vivre, la culture de paix et de non-violence doit être accompagné de recherches, d'éducatrices et d'actions. Le projet Cultivons la paix privilégie l'éducation à la paix pour participer à la mise en place de cette culture. Ainsi, nous pensons qu'en faisant la promotion d'une culture de paix par le biais d'éducation à la non-violence, à la résolution pacifique des conflits et à la communication non-violente, nous favorisons son émergence au détriment de la culture de violence et de guerre qui domine actuellement.

- Face à la violence, nous pouvons avoir trois attitudes
- 1- La passivité
  - 2- La contre-violence
  - 3- La non-violence

Pour cet exposé je m'attarderai principalement à cette dernière.

La passivité, c'est l'attitude la plus répandue qui consiste à ne rien faire face à une injustice ou une violence. La passivité contribue à faire de nous des complices et c'est ce qui fait la force des tyrans et des dictateurs.

La contre-violence, c'est face à la violence, je deviens violente. Tu m'insultes, je t'insulte, tu me frappes, je te frappe, tu m'attaques, je te fais la guerre...

La contre-violence peut être spontanée (surtout si nous n'avons pas éduqué notre potentiel de non-violence) ou encore être réfléchi et structurée tel les forces d'armées révolutionnaires qui face à l'injustice combattent avec des armes.

La non-violence, **c'est agir sans violence contre l'injustice et la violence.** Le mot agir est très important, car la non-violence demande à poser un acte.

**La non-violence embrasse toutes les sphères de la vie, c'est :**

- une manière d'être (de vivre)
- une manière de penser (de philosopher, de raisonner, de méditer)
- une manière d'agir (de faire, d'organiser, de militer)
- une manière d'avoir (de consommer)
- une manière d'éduquer

**Les grandes lignes de la non-violence sont :**

• **La non-violence est TOUJOURS au service de la justice, de la liberté et de la paix,** si l'acte n'est pas dans cet esprit, ce n'est pas de la non-violence.

• **La non-violence exige le respect dont celui de l'adversaire.** La non-violence ne dénonce pas ou ne refuse pas les personnes mais leurs actes.

• **La non-violence reconnaît ouvertement les conflits comme faisant partie de la vie.** La non-violence ne postule pas un monde sans conflits, plutôt une gestion de ceux-ci sans recours à la violence, à la guerre.

• **La non-coopération avec ce qui contribue à la**



### **violence est un incontournable principe de la non-violence.**

Dans une société, ce qui fait la force des injustices, c'est la complicité, c'est-à-dire la coopération volontaire ou passive de la majorité silencieuse des citoyens.

- **La cohérence entre la fin et les moyens.** Pour la non-violence la fin ne justifie pas les moyens. D'où cette célèbre phrase de Gandhi : « La fin est dans les moyens comme l'arbre dans la semence ».

- **La promotion de la non-violence passe essentiellement par l'éducation.** Étant donné sa nouveauté et la remise en question personnelle et sociale qu'elle suscite, l'éducation à la non-violence est incontournable à la promotion de celle-ci.

- **La non-violence demande un exercice d'intégration** et d'intégrité afin de vivre avec la vision du monde que nous désirons. La non-violence porte en elle la forme des rapports humains qu'elle vise à instaurer.

- **La non-violence est une force intérieure** qui a constamment besoin d'être nourrie.

Pour qu'un feu brûle, il faut le nourrir. Beaucoup des leaders de la non-violence ont nourri leur spiritualité avec différentes religions. La non-violence peut se vivre comme un itinéraire spirituel.

- **La non-violence donne de l'espoir d'un monde meilleur.**

Depuis Gandhi (1869-1948), d'autres personnes ou mouvements se sont inspirés de son combat non-violent pour mener des luttes contre l'injustice et la violence. Que ce soit Martin Luther King pour la lutte pour les droits civiques des noirs aux États-Unis; César Chavez pour les ouvriers mexicains aux États-Unis, Nelson Mandela contre le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud, Greenpeace pour la sauvegarde de l'environnement, Dalai Lama contre l'occupation de la Chine au Tibet, José Bové contre la mal bouffe, la Marche Mondiale des Femmes pour lutter contre la pauvreté et la violence, Opération Salami pour une mondialisation juste et humaine, et encore d'autres événements qui donnent de l'espoir et prouvent que **la non-violence est une force de changement personnel et social.**

- **La non-violence demande à prendre des risques, du courage**

*« Si un parent disait J'aime mon enfant, mais je ne pourrais pas le risque de le sauver d'un petit incendie, nous jugerions son amour pour le moins suspect. Et pourtant nous percevons la non-violence pas mal de la même manière. » Leonard Desroches*

La peur est la racine de nombreuses violences, la non-violence ne consiste pas à n'avoir jamais peur, mais prendre conscience de nos peurs et à agir en dépit d'elles, et non par elles. Pour Martin Luther King, la non-violence est une manière de vivre pour les gens courageux.

- **La non-violence demande beaucoup de créativité.** La non-violence est dynamique, elle vise à développer, à inventer, à créer des mécanismes de résistance à la violence. La non-violence fait souvent appel aux arts et à l'humour.

- **La non-violence rompt l'équilibre des armes.** Chacun s'arme pour se défendre des autres et chacun considère l'armement de l'autre comme une menace. Ainsi l'armement de l'un justifie l'armement de tous, jusqu'à une course à l'armement qui dépasse l'entendement.

- **La non-violence cherche à créer des communautés saines et ouvertes** où règnent le respect et la bienveillance. La non-violence est une méthode noble qui ne peut qu'ennoblir la personne qui s'en sert.

- **La non-violence est un choix citoyen** et la choisir signifie qu'on veut donner du sens à sa vie et à la vie commune des humains. Elle fait l'exercice d'un pouvoir capable d'opérer un changement social ou politique, sans que les opprimés d'hier deviennent les oppresseurs de demain.

- **La non-violence se marie bien aux mouvements sociaux** tels : le pacifisme, le féminisme, l'écologisme, la mondialisation des solidarités, l'humanisme, le multiculturalisme, l'anarchisme, etc.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/gougeon.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/gougeon.html)

## Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie

### Coordonnées

CFSMGL

5035, rue de la Roche,  
Montréal, Qc, H2J 3K1

Téléphone : 514 271-9198    Télécopieur : 514 279-0700

Courriels :

Rachel Vinet, coordonnatrice : [info@centremgl.org](mailto:info@centremgl.org)

Sylvie Gougeon, chargée du projet Cultivons la paix : [sgougeon@centremgl.org](mailto:sgougeon@centremgl.org)

Webmestre : [webmestre@centremgl.org](mailto:webmestre@centremgl.org)

## L'institution source de violence et de pauvreté

Monsieur François Labbé  
Agent de recherche et de liaison  
Le Regroupement des Auberges du coeur  
Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC)

### L'institution source de violence et de pauvreté

Nous entendons par « institutions » toutes les composantes, tous les établissements qui dispensent des services publics. Lorsque nous pensons aux institutions comme source de violence et de pauvreté dans une société démocratique, nous songeons peut-être à des débordements de répression policière ou à des erreurs professionnelles et administratives. Cependant, violence et appauvrissement prennent d'autres formes, moins spectaculaires, mais non moins dures. Les grandes institutions de l'État en sont-elles des sources quotidiennes? Trois exemples : les centres jeunesse, la Ville de Montréal et la sécurité du revenu.

#### 1. Les centres jeunesse : contrôle et dépendance

Les centres jeunesse (CJ) couvrent les 17 régions administratives du Québec. Ce sont des établissements publics chargés de fournir des services spécialisés aux jeunes de moins de 18 ans, aux familles et aux jeunes mères qui vivent des « difficultés graves ».

Les CJ sont régis par trois lois :

- Santé et services sociaux
- Protection de la jeunesse
- Système de justice pénale pour les adolescents

Parmi les services spécialisés des CJ, nous retrouvons des mesures de placement (centres fermés, centres ouverts, familles d'accueil). Nous nous attardons ici plus précisément sur ces mesures. En centres jeunesse, la violence prend la forme d'un contrôle sévère et continue. Des jeunes ayant vécu des placements racontent les conditions de vie carcérales qui les privent de liberté à un point tel que certains cherchent (et réussissent parfois) à fuir dans la rue et même dans la mort. Peu importe la composante qui les accueille (centre fermé, centre ouvert, famille d'accueil ou de centre de réadaptation), les jeunes y reconnaissent un même milieu de vie artificiel. Le contrôle prime sur tout. Ils se disent « éduqués » pour réagir aux règles de vie et aux normes d'un centre jeunesse, et non pour vivre en société de manière autonome. S'ils désobéissent, c'est la punition (privés de sortie, confinés à leur chambre, etc.). Les familles d'accueil ne trouvent grâce à leurs yeux que lorsqu'ils ont cette « chance » d'être « bien tombés ».

Les jeunes constatent aussi l'impossibilité de se faire écouter. Ils ne sont pas impliqués dans la définition des problèmes qu'ils vivent, ni appelés à participer à la recherche de solution et à leur application. Il n'y a aucune espace véritable de médiation, les intervenants se posant en « experts » pour régler tous les problèmes. Pourtant, quoi de plus normal que des enfants et des adolescents qui négocient avec leurs parents? Comment devenir autonome et responsable sans ce droit d'être impliqué au premier chef dans les décisions importantes de notre vie?

À leur sortie du CJ, à 18 ans, les jeunes se retrouvent trop souvent sans un sou, sans diplôme valable, sans réseau social ni famille, et surtout gravement dépendant, n'ayant jamais pu faire l'expérience de l'autonomie. Leur parcours en CJ les a rendus non seulement dépendants, il les a aussi appauvris. Ainsi, des recherches menées à Montréal tendent à démontrer que le tiers des jeunes de la rue sont passés par les CJ. Dans les Auberges du coeur, on constate que, selon les années, ces jeunes composent de 30 à 50% des résidents.

#### 2. Ville de Montréal : vous appelez ça de la revitalisation?

Dans les plans d'urbanisme de la Ville de Montréal, revitalisation est un concept à la mode. On entend par là revitaliser certains secteurs de la ville par la réfection d'immeubles, en stimulant les activités financières, commerciales, touristiques et culturelles. L'enjeu, c'est d'attirer un maximum de richesse dans un contexte de compétition entre les grandes métropoles du monde.

À partir du milieu des années 1990, l'un des secteurs visés par cette revitalisation urbaine est l'ancien Red Light, puis le faubourg Saint-Laurent, élargi maintenant à tout l'arrondissement Ville-Marie. La Ville et les acteurs économiques se retrouvent face à face avec une population pauvre et marginale qui y habite et y socialise déjà, notamment des jeunes de la rue, des prostituées, des locataires à faible revenu attirés par des logements abordables. Cette population ne fait pas partie des plans de revitalisation. Les beaux quartiers, c'est pour le beau monde...

Les jeunes de la rue seront particulièrement ciblés par la vague de répression qui commence avec la revitalisation du milieu des années 1990. La Ville de Montréal utilisera son service de police pour chasser ces jeunes des lieux visés par la revitalisation, par des « évacuations » périodiques et des contraventions. Elle cherchera également à les empêcher de se regrouper dans certains lieux précis en modifiant arbitrairement des règlements municipaux (c'est le cas notamment pour la Place Émilie-Gamelin), en transformant physiquement l'espace et même en s'acharnant sur certains commerces (Foufounes électriques). Nous avons aussi vu tout récemment l'apparition de caméras de surveillance dans le même secteur, sous le prétexte de surveiller le trafic de drogue et chasser une « faune » indésirable.

Cette répression a mené à des affrontements entre policiers municipaux et jeunes de la rue (deux émeutes en 1996). Pour plusieurs chercheurs, dont Michel Parazelli de l'UQAM (2002), les jeunes réagissaient violemment à la répression qui les a chassés des lieux dans lesquels ils socialisaient et auxquels ils s'identifiaient. Pour ce chercheur, cette répression est une violence dont on mesure encore mal les effets chez les jeunes.

Les jeunes de la rue et les autres résidents chassés de ces quartiers « revitalisés » se retrouvent appauvris. Tout d'abord, ils sont refoulés et confinés encore une fois dans des quartiers « défavorisés » où ils trouveront des appartements détériorés. Ils seront aussi éloignés des organismes communautaires qui s'étaient mis en place dans leur milieu pour répondre à leurs besoins les plus urgents. La violence aura encore une fois mené à l'appauvrissement... les personnes les plus pauvres.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/labbeemailhot.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/labbeemailhot.html)



Le Regroupement des Auberges du coeur  
2000, boul. Saint-Joseph Est, bureau 32  
Montréal (Québec) H2H 1E4  
Vox : (1-514) 523-8559  
Fax : (1-514) 523-5148  
[regroupement@aubergesducoeur.com](mailto:regroupement@aubergesducoeur.com)  
[www.aubergesducoeur.com](http://www.aubergesducoeur.com)

Collectif pour un Québec sans pauvreté  
165, rue Carillon, local 309  
Québec (Québec) G1K 9E9  
Vox : (1-418) 525-0040  
Fax : (1-418) 525-0740  
[collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)  
[www.pauvrete.qc.ca/](http://www.pauvrete.qc.ca/)





Monsieur Frédéric Mailhot  
CPMO  
Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC)

### L'institution source de violence et de pauvreté

#### Poème

Il avait lu les livres  
dans son coeur

Il avait parcouru  
l'amour dans sa vie

Il avait écouté la vie  
sur la terre

Il avait aligné  
le bras vers toi

Il avait donné un mot  
pour toi

Il avait écouté l'Amour  
dans la vie avec nous

Il avait raconté des gestes  
pour nous

Il avait donné des livres  
à nos coeurs

Il avait écouté l'Amour  
dans nos coeurs

Il avait relu l'Amour  
pour nous dans son Ciel

Il avait aimé  
tout notre coeur

Il avait reconnu l'Amour  
sur notre terre.

Frédéric Mailhot  
Le 10 janvier 2003

#### Une Terre

Une terre où l'on s'aime allégrement  
Une terre où l'on se parle doucement  
Une terre où l'on chante mutuellement  
Une terre où l'on se connaît simplement  
Une terre où l'on vit allège et heureux  
Une terre où l'on travaille comme l'on veut  
Une terre où l'on se repose lentement  
Une terre où l'on respire pleinement  
Une terre où l'on est soi-même vraiment  
Une terre où l'on donne généreusement  
Une terre où l'on voit amoureuxment

Frédéric Mailhot

Si tu me donnes un mot,  
J'en ferai un poème;  
Si tu me donnes un geste,  
J'en ferai un conte.  
Si tu me donnes ton nom,  
Je ferai de toi un héros de haut fait;  
Si tu me parles de ta vie,  
J'en ferai une oeuvre.

Si tu m'aimes, et si nous nous connaissons,  
je t'écrirai une lettre (une après l'autre)  
en réponses de tout ce que tu donnes.  
Je t'écrirai pour te connaître,  
je serai en demande de te connaître,  
je t'écrirai pour me faire connaître de toi,  
je serai en recherche de ma vie pour te la présenter  
dans ses histoires et ses pensées, je te présenterai  
mes faits présents.  
Je serai en demande de connaissance,  
universelle, je serai en demande  
de rencontre véritable.  
Je serai en demande de ton coeur,  
pour éprouver la vie avec toi.

*Frédéric Mailhot*

### L'adoption de principe du projet de loi 57 : un communiqué

#### Une présence pour marquer l'objection

Le jeudi 2 décembre 2004.

*Communiqué pour diffusion immédiate*

#### Une présence pour marquer l'objection

**Québec, le 2 décembre 2004** - Devant la décision du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et de son gouvernement de soumettre le projet de loi 57 sur l'aide sociale à l'adoption de principe, dont les débats ont commencé hier, le Collectif pour un Québec sans pauvreté annonce qu'il marquera son objection à l'adoption de cette loi par sa présence, pour continuer d'allumer la lumière rouge, à l'Assemblée nationale pendant la durée des débats. « Nous étions présents hier, nous le serons ce soir, et demain, au moment où les débats se feront. Puisque les mots ne suffisent pas, explique Vivian Labrie, la porte-parole du Collectif, nous avons décidé d'ajouter la présence à la parole. Il est non seulement nécessaire, mais possible de faire mieux que ce qui est mis au vote avec ce projet de loi. Les personnes qui doivent recourir à l'aide sociale et la société québécoise ont droit à mieux que le recul déguisé en loi que le gouvernement veut faire voter. Ça suffit, les préjugés ! » Le Collectif rappelle que la tendance très majoritaire des auditions en commission réclame l'indexation complète de l'ensemble des prestations d'aide sociale pour janvier, un régime d'aide sociale couvrant les besoins dans la dignité sur une base de droits et non de préjugés, sans égard à l'aptitude au travail, et le retrait du projet de loi 57, qui va dans la direction contraire. Agir autrement serait antidémocratique.

Une copie de ce communiqué est également envoyée aux membres de l'Assemblée nationale.

Pour informations : Richard Fecteau, au (1-418) 254-7238.

Collectif pour un Québec sans pauvreté  
165, rue Carillon, local 309  
Québec (Québec) G1K 9E9  
Vox : (1-418) 525-0040  
Fax : (1-418) 525-0740  
collectif@pauvrete.qc.ca  
www.pauvrete.qc.ca/



## La criminalité urbaine chez les jeunes

Madame Catherine Lasnier M.A.

Sociologue

Recherchiste

Le Regroupement inter-organismes

pour une politique familiale au Québec

La criminalité urbaine chez les jeunes

### 1. Introduction

La criminalité demeure à travers les années un sujet d'actualité captivant l'attention de tous. Avec les récentes fusillades au centre-ville de Montréal et ailleurs, les termes criminalité, gangs de rue, violence sont sur les lèvres des citoyens inquiets pour leur sécurité. Le but de cette étude est justement d'explorer la criminalité urbaine chez les jeunes. Puisque la criminalité est universelle, ce travail traitera de façon générale des causes de la criminalité urbaine, des types de délits, des gangs de rue, de la loi ainsi que des programmes de prévention. Cependant, nous mettrons l'accent sur la situation au Québec, qui sans nécessairement être unique, reste tout de même d'intérêt pour cette recherche.

### 2. Méthodologie

Cette recherche a été réalisée durant l'été 2004 dans le cadre du programme Stratégie Emploi Jeunesse pour le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec. Dans un premier temps, nous avons consulté des articles et ouvrages afin de recueillir nos données et effectuer notre revue littéraire. Nous avons par la suite rencontré un agent sociocommunautaire ainsi qu'un intervenant auprès des jeunes pour comprendre ce qui se passe sur le terrain au niveau de la criminalité et les adolescents.

### 3. Problématique

L'adolescence est une période de changement et de transition importante, une période souvent ponctuée de crise et d'angoisse. Tandis que les adolescents sont libérés de plusieurs contraintes placées sur eux comme enfants, il leur est nié le statut d'adulte tout en ressentant la pression de leurs parents d'agir en tant qu'adultes. Cependant, ils ne peuvent pas obtenir les récompenses associées aux adultes tel que boire de l'alcool, l'argent et le sexe. Ils éprouvent un sentiment d'ambiguïté, face à leur rôle et leur place dans la société, qui peut mener à la délinquance. Cette place dans la société est essentielle à saisir si l'on veut comprendre leur participation dans la criminalité.

La vie d'un adolescent c'est la conformité sociale, l'acceptation de ses pairs et l'appartenance à un groupe, et ceci est souvent obtenu en partie à travers les biens de consommation. Les jeunes ressentent une pression de leurs pairs d'avoir des vêtements à la mode ou les derniers gadgets électroniques, des objets qui nécessitent de l'argent. Beaucoup d'adolescents comptent sur leurs parents pour des allocations ou ont un travail temporaire au salaire minimum, ce qui leur est fort insuffisant pour obtenir tout de ce dont ils ont besoin. Ceci, combiné avec la pression d'être comme les autres, peut pousser les jeunes vers des agissements illégaux afin de satisfaire leurs besoins.

Il faut avant tout se rappeler que le besoin de se regrouper et de sentir un lien d'appartenance est essentiel à l'adolescence. La période d'adolescence est une période de transition et de changements, une période, en général, de crise. Le jeune se tourne en général vers ses amis pour support et divertissement et s'éloigne peu à peu de sa famille. Des comportements délinquants peuvent apparaître à ce moment, non pas simplement de par l'influence des amis mais, justement, de cette transition vers des rôles d'adultes. Très souvent, les délits commis le sont, car le jeune veut s'exprimer, se faire remarquer.

### 4. Types de crimes

Les infractions au Code criminel sont classées en trois catégories : crime contre la personne, crime contre la propriété et autres crimes. Les crimes contre la personne sont les suivants : homicide, tentative de meurtre, agressions sexuelles, voies de faits, vols qualifiés et enlèvement. Les crimes contre la propriété sont les introductions par effraction, vols de véhicule à moteur et vols simples. Enfin, les autres crimes sont la fraude, le recel, la prostitution, les paris, le trafic de drogues et armes.

Les crimes graves constituent une très faible proportion de l'ensemble de la criminalité juvénile. En fait, selon une étude réalisée dans plusieurs pays, seulement 7 % des jeunes contrevenants auraient commis un crime violent. De plus, c'est une proportion de 6 à 7 % des

jeunes qui sont responsables de 50 à 70 % de toutes les infractions [1]. Cependant, il est intéressant de mentionner qu'avant d'appartenir à un gang criminel majeur, les individus ont souvent fait partie d'un gang de rue vers l'âge de 12 ans. Toutefois, ceci ne veut pas dire que tous les jeunes qui appartiennent à un gang de rue deviendront des criminels plus tard. Vous trouverez dans l'annexe 1, les statistiques sur les crimes commis par les jeunes en 2002 au Québec

Depuis les dix dernières années, on note que le type de délit a changé. Tandis que les vols de radio dans les voitures étaient très en vogue il y a dix ans, on remarque que les vols par infraction sont maintenant plus courants. Ceci est en partie dû à la société qui s'adapte à la criminalité en se munissant de système anti-vol, et les nouvelles technologies font en sorte qu'une radio de voiture n'a plus la même valeur aujourd'hui. Le port d'arme est beaucoup plus répandu maintenant dans les gangs de rue aussi.

En 2003, il y avait plus de 84 000 jeunes canadiens âgés entre 12 à 17 ans accusés d'infractions criminelles. Ceci représente une hausse de 5 % comparé à 2002 et une troisième hausse affichée au cours des quatre dernières années. Le taux de jeunes officiellement dénoncés a diminué de 15 %, mais il faut cependant noter que ceci est contrebalancé par un saut de 30 % dans le taux d'affaires impliquant des jeunes qui ont été « classées sans mise en accusation ». Un jeune est classé « sans mise en accusation » lorsqu'il reçoit une mise en garde de la couronne ou s'il obtient des sanctions extrajudiciaires ou un renvoi à un organisme communautaire. Nous verrons plus en détail cette partie dans la section traitant de la loi [2].

Toujours en 2003, le taux de crimes avec violence chez les jeunes a progressé de 3 %, ce qui représente également la troisième augmentation en quatre ans. Des hausses ont été signalées dans le taux de jeunes accusés d'homicide, de tentative de meurtre et de voies de fait. Des baisses ont été signalées pour les agressions sexuelles et les vols qualifiés. De plus, le taux de crimes contre les biens perpétrés par des jeunes a augmenté de 4 % en 2003, après trois années d'assez grande stabilité [3].

Dernier fait important à préciser, malgré la représentation de certains groupes culturels au sein des gangs de rue, la criminalité n'est pas un problème ethnique. Elle est présente dans toutes les communautés culturelles, même québécoise pure laine, on chiffrerait le taux de personnes criminalisées de 3 à 5 % dans n'importe quelle communauté [4].

### 5. Criminalité masculine ?

Malgré le fait que la majorité des délinquants sont en effet des garçons, il reste que les filles commettent également des crimes. En effet, les statistiques montrent qu'il y aurait de plus en plus de filles qui perpétueraient des crimes. Il est difficile de dire si le nombre a vraiment augmenté ou si on ne les reportait tout simplement pas dans le passé. Certaines études et quelques personnes travaillant auprès des jeunes en tant qu'intervenantes nous ont mentionné que la raison pour laquelle le nombre de jeunes filles accusées de crime a tant augmenté au cours des dernières années est en fait dû au changement de mentalité face aux délinquantes [5]. Dans le passé, les adolescentes accusées d'un délit ne recevaient pas de peine, mais elles étaient plutôt placées en centre de protection de la jeunesse. Elles étaient traitées en tant que victimes au lieu d'être perçues comme délinquantes. Les mentalités commencent à changer, mais la dynamique entre adolescentes a également changé. Le niveau de violence entre filles est entrain d'augmenter. Tandis que, dans le passé, les filles étaient plutôt accusées de vol ou possession de drogues, on voit de plus en plus de cas d'intimidation et mêmes voies de faits simples.

De plus, les filles sont de plus en plus présentes dans les gangs de rue. Alors qu'elles étaient plutôt victimes des gangs surtout dans le réseau de prostitution, les filles tiennent maintenant un rôle au sein de ces mêmes gangs. Elles aideraient au niveau économique en recrutant des jeunes filles pour entrer dans la prostitution et elles s'adonneraient aussi à l'espionnage de groupes rivaux, au transport d'armes et de drogues, et commettent des vols à l'étalage. Un autre changement important est la prolifération des gangs de rue uniquement féminins. Selon un intervenant rencontré, il y aurait en effet, de plus en plus de gangs de rue constitués de filles, leur niveau d'organisation n'est pas aussi développé et le niveau de violence n'égale pas celui des gangs de rue masculins.

Selon le dernier rapport de Trajet Jeunesse, un organisme à but non lucratif qui donne l'opportunité aux jeunes contrevenants la possibilité de s'amender d'un délit particulier en participant soit à des travaux communautaires, soit à la médiation ou à des ateliers de développement d'habileté sociale, 17 % des délinquants qui furent référés à leur organisme étaient des filles. Cet organisme dessert la région de Montréal à l'exception de l'Ouest de Montréal. Nous reviendrons sur le mandat et les réalisations de cet organisme dans une autre section. Enfin, fait intéressant à mentionner, en vieillissant, les jeunes filles sont plus nombreuses à cesser de commettre des délits.

## 6. Auteurs vs victimes

Nous connaissons les jeunes qui commettent les crimes, mais qui sont leurs victimes ? Selon quelques recherches, le risque de victimisation est également influencé par le statut socio-économique des personnes mais aussi par le sexe et l'âge [6]. En effet, les personnes défavorisées seraient plus exposées à la violence que d'autres personnes. De plus, les femmes ainsi que les personnes âgées seraient plus souvent victimes de crime.

Cependant, lorsqu'il est question de jeunes contrevenants, le lien entre victimisation et auteur du crime est étroit. Très souvent, les jeunes ont tendance à commettre un délit contre un autre jeune, habituellement habitant le même quartier ou fréquentant la même école. De plus, il appert qu'un jeune qui fut lui-même victime d'un crime comme le tagage plus jeune deviendra à son tour le tourmenteur.

## 7. Revue littéraire

Afin, de faire le tour de la question de la criminalité juvénile urbaine, nous avons consulté plusieurs études et articles traitant le sujet. Il est important de spécifier le manque de littérature sur la problématique au Canada et particulièrement au Québec. Les écrits se font rares quoique ceux que nous avons consultés sont complets et très informatifs. Les ouvrages de référence américains sont beaucoup plus nombreux et de ceux-ci, nous tenons à mentionner deux incontournables. Tout d'abord *The youth gang problem : a community approach* d'Irving Spergel [7]. Spergel a réalisé plusieurs études sur la criminalité juvénile et plus particulièrement sur le problème des gangs de rue. Dans cet ouvrage, il fait une analyse systématique du problème des gangs de rue aux États-Unis. Il présente différentes théories pour expliquer les causes, le fonctionnement et les raisons pourquoi les gangs continuent ou non. Il explique les dimensions historiques et offre des solutions au problème. Le deuxième ouvrage est *Gangs and delinquency in developmental perspective* de Terence Thornberry [8]. Ce livre est une étude basée sur une partie de la vie de 1000 adolescents aux États-Unis, certains d'entre eux sont membres de gangs de rue et d'autres ne le sont pas. À partir de cet échantillon, l'auteur est en mesure de comparer les causes, les comportements ainsi que l'environnement social des jeunes comme la famille et les amis. Les résultats montrent que des carences au niveau du développement des jeunes mènent vers la délinquance et les gangs de rue.

Des études québécoises, nous en retenons trois. D'abord, *Jeunesse et Gangs de Rue*, une étude sur le phénomène des gangs de rue qui fut présentée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en 1997 réalisée par Jacques Hébert, Sylvie Hamel et Ginette Savoie de l'Institut de recherche pour le développement social [9]. Ce rapport fort complet trace un portrait de la situation des gangs de rue aux États-Unis ainsi qu'au Québec. À l'aide de comparaisons utiles entre les deux, les auteurs expliquent très bien le fonctionnement des gangs en partant de la formation d'un gang de rue, l'affiliation et les raisons poussant un jeune à s'y joindre. Les programmes de prévention existants et les solutions sont bien détaillés et permettent de comprendre l'ampleur du problème.

Les deux autres ouvrages que nous voulons citer sont du même auteur, Marc Quimet. Le premier s'intitule : *Les tendances de la criminalité au Québec : les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux* [10]. L'auteur retrace l'évolution de la criminalité au Québec depuis 1962 à 1996 en expliquant les facteurs influençant celle-ci. Il fait également le tour de la situation au Québec en analysant des variables spécifiques comme l'étalement urbain pour expliquer l'évolution de la criminalité. Le deuxième ouvrage de Marc Quimet, *Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle* [11], trace un lien entre l'espace, la désorganisation sociale et la criminalité. Cette étude fascinante montre au lecteur comment l'environnement spatial peut jouer un rôle sur la criminalité en offrant des opportunités aux délinquants de s'adonner à des activités illégales. Il présente diverses théories avancées par d'autres auteurs et offre ses propres conclusions.

## 8. Causes de la criminalité

Afin d'enrayer ou du moins prévenir la criminalité, il est impératif de comprendre les causes derrière les délits commis par les jeunes. La criminalité est un phénomène très répandu certes et les causes pouvant l'expliquer sont à peu près les mêmes partout. Il existe plusieurs théories pouvant l'expliquer et nous voulons les présenter dans cette section.

### 8.1 Pauvreté et désorganisation familiale

Tout d'abord, la pauvreté est un des facteurs majeurs de la criminalité. On dénote que dans les familles pauvres et monoparentales, le taux de délinquance est bien plus élevé que dans les autres familles. La famille telle que nous la connaissons est en transformation depuis deux décennies. De plus en plus de jeunes sont issus de familles éclatées, recomposées ou monoparentales. Ces changements ont un impact majeur sur le développement et le bien-être du jeune. Les parents ayant leur propre problème à régler, tout en jonglant leur emploi, ont de plus en plus de difficulté à trouver un équilibre sain entre famille et emploi. Les enfants sont plus souvent laissés à eux-mêmes, avec peu de supervision, peu d'encadrement. Le processus de socialisation de l'enfant se fait difficilement et certains besoins comme besoin de sécurité, besoin de soutien moral ne sont pas comblés. Le jeune est donc plus vulnérable à ce moment à être influencé ou entraîné vers la délinquance

#### 8.1.1. Supervision parentale

Les enfants issus de milieu défavorisé ne reçoivent pas toujours le même encadrement que les autres. Les études démontrent que la stabilité des couples joue un rôle important au niveau de la socialisation et le développement de l'enfant. Un enfant qui grandit dans une maison sans supervision parentale a plus de chance de se tourner vers la délinquance car il ne reçoit pas les outils appropriés pour résoudre des conflits ou problèmes. Ce manque de supervision joue tout de suite un rôle important sur la réussite scolaire. Sans encadrement lors de la rentrée de l'école, le jeune peut difficilement résoudre des problèmes au niveau de devoirs ou parler des problèmes encourus durant sa journée s'il se retrouve seul. Un jeune qui ne réussit pas bien à l'école a plus de chance de décrocher plus tard si les échecs se multiplient et se retrouver sur le marché du travail.

#### 8.1.2. Modèle parental

De plus, les enfants de milieux défavorisés ont souvent un modèle parental inapproprié au niveau du marché de travail. Plusieurs parents pauvres sont soit sans emploi ou travaillent uniquement pour faire vivre la famille et donc n'aiment pas nécessairement cet emploi. Ceci montre à l'enfant un modèle négatif du marché du travail. Un jeune exposé à ce type de comportement ne verra pas le marché du travail de façon positive. Ceci le pousse à trouver d'autres avenues de faire de l'argent et souvent de façon illégale comme le vol ou la vente de stupéfiants.

#### 8.1.3. Abus et mauvais traitement

Selon une étude américaine, les abus et mauvais traitements augmentent le taux de délinquance de 53 % pour les adolescents américains [12]. Les jeunes victimes d'abus ou de mauvais traitements sont beaucoup plus enclines à consommer de la drogue ou de l'alcool, à abandonner l'école et à penser au suicide.

#### 8.1.4. Théorie de la contrainte

Un jeune qui provient d'un milieu défavorisé a les mêmes désirs et aspirations que ceux provenant de la classe moyenne ou supérieure mais il est plus difficile pour lui de l'atteindre à cause de ses limites financières. La théorie de contrainte développée par Robert Merton [13] explique très bien en partie la raison derrière la criminalité. Cette théorie stipule que plus il y a de disparité entre ce que les jeunes de classe inférieure désirent et ce qui leur est réellement disponible, plus il y a de chance que les jeunes choisissent des moyens illégaux pour l'obtenir. La contrainte est une pression exercée sur les groupes désavantagés de tirer profit de tous les moyens possibles pour trouver une source de revenu même si ces moyens sont illégaux. Plus les aspirations augmentent et que les espérances d'obtenir ce qu'ils désirent diminuent plus la délinquance et le nombre de délits augmentent.

#### 8.1.5. « Underclass theory »

Une autre théorie intéressante soulevée par William J. Wilson est celle du « underclass theory » qui expliquerait qu'une des causes importantes de la criminalité est le manque de ressources offertes aux jeunes de milieux défavorisés [14]. Les adolescents qui grandissent dans un quartier appauvri, avec peu de ressources, peu d'offres d'emploi légitimes, un faible réseau d'information sur le marché du travail et de mauvaises écoles, ne ressentiront pas un attachement fort au marché du travail et la probabilité que ces jeunes se tournent vers des activités illégales afin d'obtenir un revenu est plus grande.





## 8.2. Désorganisation sociale

### 8.2.1. Théorie de l'opportunité criminelle

Il n'y a pas uniquement le déchirement entre désir et contrainte qui peut amener un jeune vers la criminalité, l'opportunité de commettre un délit peut jouer un rôle important aussi. L'étude de Marc Ouimet démontre bien l'influence des « cibles ponctuelles » sur l'incidence de la criminalité [15]. Ces cibles ponctuelles peuvent être un centre commercial, une station de métro, un bar. Des recherches ont en effet prouvé un lien entre une hausse de crime dans les voisinages avec un centre commercial, une hausse de vols qualifiés près des stations de métro et une hausse d'agression près des bars. Pour qu'il y ait une opportunité criminelle, on doit retrouver généralement les trois éléments suivants : un délinquant motivé, une cible intéressante et l'absence de gardiens. C'est donc les quartiers avec des cibles ponctuelles où l'on aura le plus de délits commis.

### 8.2.2. Mouvement de population

Un changement de population dans un quartier peut avoir un effet sur le taux de criminalité. Suite à une vague d'immigration, certaines études démontrent une hausse de criminalité. Ceci s'explique en partie par le manque de ressources offertes aux nouveaux arrivants ainsi que l'absence de lien d'appartenance à leur nouveau quartier. La cohésion culturelle de ce quartier est affectée par un changement de population, affaiblissant le sens d'appartenance au quartier et donc les efforts donnés par les habitants de garder leur quartier sécuritaire.

De plus, il y a beaucoup d'enfants d'immigrants, donc la deuxième génération, qui seraient impliqués dans les gangs de rue ou enclins à commettre des délits. La raison pour laquelle ces jeunes se tournent vers la délinquance est due à la confusion et l'ambiguïté que ressentent ces adolescents, pris entre deux cultures, leur culture d'origine, donc celle de leurs parents et leur nouvelle culture, celle de la société d'adoption. Très souvent, il existe pour ces jeunes des conflits de valeurs, l'exposition à différentes habitudes de vie qui vont apporter des conflits entre parents et enfants. Les parents se sentent souvent dépassés par ces changements auxquels leurs enfants sont exposés et perdent le contrôle de leurs enfants car ils ne savent pas répondre à leurs besoins. Ceci a pour effet de pousser les jeunes à se chercher d'autres liens d'appartenance comme les gangs de rue. Nous discuterons davantage le problème de gang de rue dans la section suivante.

### 8.3. Désorganisation personnelle

Nous venons de voir les variables sociales qui peuvent expliquer la criminalité mais il demeure que les variables individuelles sont également importantes. Ce ne sont pas tous les jeunes qui sont exposés à une nouvelle culture ou qui proviennent d'une famille monoparentale qui s'adonneront à des activités criminelles. Il y a aussi des facteurs personnels qui augmentent les risques de délinquance. Tout d'abord, des études ont montré que des jeunes avec une faible estime de soi et qui ont un lien faible avec autrui ont plus tendance à s'adonner à des activités criminelles que ceux qui ne souffrent pas de ces troubles. Un adolescent qui éprouve de la difficulté à résoudre des problèmes, que ce soit à l'école ou dans sa vie personnelle, peut être attiré vers la délinquance. De plus, les troubles de personnalité comme l'hyperactivité ou les troubles d'apprentissage ont également été remarqués chez les délinquants. Le temps dont dispose un jeune pour s'adonner à un délit est aussi un facteur, car plus un adolescent a du temps libre et peu d'activité pour remplir son temps, plus il est enclin à se mettre dans le trouble. Parfois, il s'agit uniquement d'une question d'ennui qui l'a poussé à commettre un crime, comme le vandalisme par exemple.

## 9. Gangs de rue

La région de Montréal, durant l'été 2004, fut témoin de violents affrontements reliés aux gangs de rue. Puisque les fusillades ont eu lieu dans des endroits très publics, tous les médias affichaient l'histoire à la une de leur journal, avec raison. Mais il est important de réaliser que ce phénomène n'est pas nouveau au Québec. Avant de dresser le portrait des gangs de rue, nous voulons présenter la définition donnée aux gangs de rue par le SPVM : « une (sic) gang de rue est un regroupement d'individus, habituellement des adolescents et/ou des jeunes adultes qui privilégient l'utilisation de la force d'intimidation du groupe, dans le dessein d'accomplir avec une certaine régularité des actes criminels à caractère violent ».

On retrouve le plus de gangs de rue à Montréal évidemment. Le SPVM dénombre environ 10 gangs criminalisés comprenant entre 10 à 15 membres. Il est important de faire la distinction entre ce groupe de gangs et les autres. Tout d'abord ce groupe de 10 gangs sont mieux organisés que les autres, sans pour autant être au même niveau d'organisation que les groupes de motard par exemple. En général les gangs de rue fonctionnent par ancienneté, comprennent des membres

âgés entre 12 et 25 ans. Fait intéressant à noter, il y 10 ans, 80 % des gangs étaient composés de mineurs tandis qu'aujourd'hui la situation est renversée et le pourcentage serait maintenant de 80 % de majeurs [16].

Les gangs plus criminalisés s'adonnent à plusieurs types de crime et, dans l'ordre, voici la liste : la consommation et le trafic de stupéfiants, la prostitution, le taxage, l'intimidation, l'extorsion, les voies de fait, le trafic d'armes, le vol, la fraude et le recel. De plus, les experts ont remarqué que les viols collectifs et les invasions de domicile sont également des activités associées aux gangs de rue. Ce type de gang est armé et fonctionne par territoire. Nous tenons à faire la distinction entre ce type de gang qui est hautement criminalisé et l'autre type de gang de rue qui tout en commettant des délits criminels, n'est pas aussi bien organisé et qui est souvent éphémère. Comme nous l'avons précisé plus haut, le besoin d'appartenir à un groupe d'amis est un sentiment important à l'adolescence et plusieurs jeunes se retrouvent dans un gang de rue, commettent des délits, se font prendre et cessent d'appartenir à un gang. Pour beaucoup de jeunes, l'expérience de gang est temporaire et ces jeunes ne deviendront pas des criminels plus tard. Les gangs moins criminalisés s'adonnent surtout à la consommation et au trafic de drogues.

De plus, il est très difficile d'évaluer si les jeunes qui perpètrent des crimes font partie de gangs de rue car les statistiques sur la criminalité n'en tiennent pas compte. Les crimes sont considérés individuels et donc il n'existe pas beaucoup de données précises sur le sujet. Cependant, pour la région montréalaise, le Service de police a sorti les statistiques suivantes : depuis les 15 dernières années, les gangs de rue ont tué 105 personnes dont 6 cette année [17]. Il est aussi important de mentionner que les gangs de rue sont plus actifs l'été, le beau temps et la disponibilité seraient des facteurs expliquant ceci.

Nous avons vu ce qui pousse les jeunes vers la criminalité, nous voulons maintenant nous pencher sur les cas spécifiques des gangs de rue. Quoique la majorité de ces causes sont semblables, il y en a quelques-unes qui sont distinctes aux gangs et sont importantes de mentionner.

### 9.1. Besoin de statut

Le besoin de statut est une de ces causes qu'il est très important de mentionner davantage car elle est centrale à la dynamique des gangs de rue. Comme nous avons expliqué plus haut, le statut socio-économique ainsi que la situation familiale peuvent avoir une influence sur la prévalence de criminalité des jeunes. Cependant, il y a aussi des facteurs psychologiques tel qu'une faible estime de soi, les troubles d'apprentissage et l'hyperactivité. Ces éléments peuvent contribuer à pousser le jeune vers la déviance mais plus encore, ces facteurs sont responsables en quelque sorte de ce besoin de statut. Puisque plusieurs de ces jeunes ont plusieurs carences à différents niveaux (familiale, scolaire, économique, etc.), l'appartenance à un gang de rue remplit un besoin très particulier, celui de statut. L'appartenance à un groupe est une étape cruciale pour tous les adolescents qui sont en période de transition, voire même en période de crise. De plus, le développement d'une identité qui leur est propre est aussi un facteur important à mentionner car le jeune qui évolue dans un environnement malsain n'a pas de modèle à qui s'identifier.

Par contre, là où l'appartenance à un gang de rue diffère d'une simple bande d'amis c'est ce besoin de statut. Comme tout groupe d'appartenance, les gangs de rue remplissent évidemment le besoin d'appartenance, mais les gangs de rue vont plus loin encore qu'une simple bande d'amis. Elles permettent aux jeunes de s'affirmer et de confirmer leur identité. Plusieurs chercheurs s'entendent pour confirmer que cette appartenance attire surtout les plus vulnérables, ceux qui ont le plus de carence et donc un plus grand besoin de statut, d'identité et d'appartenance [18].

### 9.2. La violence : expression et cohésion

À travers le gang de rue, un jeune peut afficher son identité ainsi que démontrer du pouvoir, surtout à travers la violence. Cette quête de statut et de pouvoir est fondamentale pour comprendre le but des gangs de rue. La gang de rue remplit un vide ressenti par le jeune, elle lui permet d'être un membre à part entière, de se sentir utile et désiré. La violence est une forme d'expression de ce statut et surtout de ce pouvoir que plusieurs jeunes ont besoin de ressentir. Cette violence remplit une double fonction, elle permet au jeune de s'exprimer mais elle assure aussi la cohésion du groupe.

En somme, les jeunes plus vulnérables sont ceux qui se retrouvent dans un gang de rue, car le besoin d'appartenir et d'avoir un statut est emblématique aux adolescents en général. Les gangs de rue remplissent donc un vide ressenti par les jeunes. Ils offrent une structure, une protection et une forme d'expression que le jeune ne peut trouver ailleurs.



**10. Prévention**

Les experts s'entendent qu'afin de prévenir et contrer les problèmes de criminalité, c'est à travers la collaboration de plusieurs organismes et services tels que les écoles, la police et les centres d'entraide pour jeunes.

Voici une liste des recommandations tirées du colloque sur les gangs de rue qui a eu lieu à Trois-Rivières en 2003 [19]:

- \* La concertation et le travail en partenariat dans l'intervention au regard des gangs et des jeunes en général ;
- \* La prévention et la sensibilisation face à la violence, au phénomène des gangs et à toute autre problématique qui touche les jeunes, tant auprès des jeunes, des très jeunes, que des parents et des intervenants ;
- \* Le financement suffisant et récurrent d'activités pour les jeunes, car le sous-financement des organismes limite la mise sur pied d'activités nouvelles et la poursuite de celles déjà en place ;
- \* Ne pas s'occuper uniquement des jeunes à problèmes mais investir dans la jeunesse en général ;
- \* Élaborer des moyens pour publiciser les activités intéressantes, notamment celles offertes dans les écoles afin d'attirer les jeunes ;
- \* Organiser des activités pour les jeunes de douze ans et moins ;
- \* Ouvrir les gymnases des écoles aux jeunes durant les heures creuses, entre la fin des classes et l'heure du souper ;
- \* Réserver des espaces pour que les jeunes puissent faire des graffitis sans être réprimandés et échanger de l'information entre intervenants, mais pas uniquement quand des problèmes surviennent ;
- \* Observer le phénomène des gangs en région et prendre conscience des réalités auxquelles les jeunes ont à faire face dans leur région ;
- \* S'assurer que les régions pourront obtenir du financement pour mettre sur pied des activités afin d'aider les jeunes à problèmes, bien que ceux-ci ne soient pas aussi nombreux que dans les grandes villes ;
- \* Favoriser la présence de travailleurs de rue et de travailleurs communautaires dans les lieux fréquentés par les jeunes ;
- \* Élaborer des politiques qui soient plutôt orientées vers la réduction des méfaits que vers l'élimination complète des gangs ;
- \* Cesser de rendre des sentences dérisoires pour des activités que l'on sait reliées au phénomène des gangs.

Les experts en la matière s'entendent pour dire que l'approche communautaire est la plus appropriée pour combattre la criminalité juvénile. Il est important d'offrir aux jeunes des conditions où ils sentiront qu'ils font partie de la société à part égale et que leur apport et place sont valorisés. Souvent les délinquants, comme nous avons mentionné, souffrent d'isolement, d'ennui, ils ne savent pas exactement quel rôle prendre car ils sont pris entre leur univers et celui des adultes. Le domicile et l'école peuvent être des lieux problématiques pour eux et ils ne connaissent pas les ressources mises sur pied pour eux afin de soulager leur anxiété et craintes. Il ne faut pas oublier que la délinquance et l'appartenance à un gang comblent des besoins fondamentaux pour les jeunes.

**10.1 Programmes de prévention**

En guise de démonstration de l'importance d'offrir une place aux jeunes dans la société afin d'enrayer la criminalité, nous voulons citer deux programmes de prévention et d'action qui ont permis de réduire la criminalité.

**10.1.1 Le succès de Maniwaki**

Le premier exemple s'est déroulé à Maniwaki en 1998, une ville de 4500 habitants, prise avec des problèmes de criminalité juvénile tels que le vandalisme, les graffitis et le flamage excessif des jeunes au centre-ville. Un programme appelé « Les jeunes, la nuit » a été implanté [20]. Une travailleuse de rue s'est promenée les soirs et a rencontré les jeunes, les a écoutés, leur a demandé leurs suggestions et un mois plus tard un parc de rouli-roulants, un café jeunesse ainsi qu'un mur dédié aux graffitis furent créés. Le taux de criminalité a chuté de façon remarquable à Maniwaki et le programme a remporté plusieurs prix. Certes, Maniwaki n'est pas un centre urbain, mais il est possible de voir comment en offrant une place et en écoutant les jeunes, nous pouvons les aider à canaliser leurs problèmes de façon sécuritaire et constructive.

**10.1.2 Le basketball comme porte de sortie**

Le deuxième exemple que nous désirons citer se tient un peu partout à Montréal, il s'agit de la pratique du basketball. Dans certains quartiers de Montréal, dont Saint-Michel, un endroit aux prises avec un problème de gangs de rue, des équipes de basketball furent formées afin d'offrir une alternative aux jeunes qui éprouvent des problèmes d'ordre académique, familial ou personnel. Un de ces programmes, Les

Monarques de Montréal en sont à leur cinquième année d'existence et, depuis sa création, ils sont passés de 2 à 6 équipes et un seul jeune a dû abandonner. De plus, il n'y a pas eu d'arrestations, d'interventions de la DPJ ou autres incidents majeurs en cinq ans [21].

Il y a aussi dans Rivière-des-Prairies un organisme à but non-lucratif appelé Équipe RDP qui est présente dans une école secondaire et cinq écoles primaires. Cette organisation offre également un encadrement scolaire et pour rester sur l'équipe de basketball, les jeunes doivent performer ou ils seront expulsés de l'équipe, le temps d'améliorer leurs résultats scolaires. Ceci incite les jeunes à performer à l'école tout comme sur le terrain de basket et le programme Équipe RDP compte maintenant 800 jeunes [22].

**11. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (Loi C-7)**

Une nouvelle loi : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est venue remplacer l'ancienne Loi sur les jeunes contrevenants en avril 2003. Elle exige que la police, avant de déposer une accusation, envisage le recours à des mesures extrajudiciaires (sans l'intervention des tribunaux) pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans dans le cas des infractions moins graves. Par conséquent, lorsqu'on mesure la criminalité chez les jeunes, il est essentiel de tenir compte à la fois des jeunes inculpés officiellement par la police et des jeunes dont l'affaire a été « classée sans mise en accusation ».

Voici un tableau synthèse expliquant cette nouvelle loi ainsi que les actions posées [23]:

**L'adolescent commet une infraction criminelle : Les conditions suivantes sont-elles toutes remplies ?**

1. L'infraction est comprise dans la liste des infractions (voir annexe 3)			Dénonciation de l'infraction [24]
2. L'adolescent admet sa participation au délit reproché			
3. L'adolescent ne fait pas partie d'un gang ou d'une organisation criminelle			
4. L'adolescent n'avait pas lors de la perpétration ou la planification de l'infraction, un ou des complices adultes			
Oui	Non		
▼	▼		
Possibilité de mesures extrajudiciaires		▼	
▼		▼	
Choix de la mesure extrajudiciaire selon les facteurs à considérer			
▼	▼	▼	
Aucune Mesure	Avertissement	Renvoi	
▼	▼	▼	
Réprimande et avis aux parents	Rédaction d'un rapport général	Rédaction d'un rapport spécifique	
	▼	▼	
	Rencontre avec les parents par le patrouilleur ou l'agent socio-communautaire	Confirmation de la suffisance de la preuve par le substitut procureur général et avis aux parents	
		▼	
		Référence à l'organisme Trajet Jeunesse	



## 12. Trajet Jeunesse

Comme nous l'avons mentionné brièvement plus haut, Trajet Jeunesse est un organisme qui gère les dossiers des jeunes contrevenants. Les dossiers peuvent venir de trois sources : La Chambre de la jeunesse, le Centre jeunesse de Montréal et les Travaux compensatoires (ces cas sont reliés au code municipal). Lorsqu'un jeune commet un délit, la police a le choix de 3 actions comme nous avons vu dans le schéma. Lorsque le jeune est envoyé à Trajet Jeunesse, 3 démarches s'offrent à lui.

Tout d'abord, il y a la médiation, la mesure la plus encouragée. La médiation est lorsque le contrevenant peut rencontrer sa victime (elle doit acquiescer de le rencontrer) et obtenir réparation. Les différentes formes de réparation sont le remboursement ou dédommagement, les excuses verbales ou écrites, les travaux communautaires, les travaux pour la victime ou autres arrangements comme un don par exemple. Cette forme est la plus poussée car en obtenant réparation, contrevenant et victime sortent de l'expérience avec un sentiment de fermeture. La victime sent qu'elle est importante et plus souvent est capable de mettre l'expérience derrière elle, et, pour le contrevenant, il prend conscience du tort causé et peut sentir qu'il a réparé ses erreurs d'une façon constructive.

La deuxième mesure est le travail communautaire ou compensatoire. Trajet Jeunesse travaille avec 400 organismes qui accueillent les contrevenants. Ces organismes peuvent être des Centres de la petite enfance, des centres pour les personnes âgées, des organismes d'entraide et bien d'autres. Le contrevenant peut choisir le type de travail qu'il doit exécuter, il y a un superviseur à l'organisme jumelé qui supervise le travail du jeune. Il y a un nombre d'heure de travail communautaire à exécuter et lorsque l'expérience est terminée, le jeune rencontre un intervenant à Trajet Jeunesse pour faire le point sur l'expérience. Le travail compensatoire est un don lorsque le jeune a un horaire chargé et qu'il ne peut pas faire les heures de travail communautaire.

La dernière mesure est celle de la responsabilisation sociale. Celle-ci se divise en deux : mesure d'intégration et mesure de développement d'habiletés sociales. La mesure d'intégration est pour permettre au jeune de découvrir un organisme comme une maison de jeunes par exemple afin de lui offrir un lieu d'appartenance et d'intégration dans la communauté. Cette mesure est offerte aux jeunes isolés et nouvellement arrivés qui ne connaissent pas beaucoup de personnes et d'organismes d'entraide. La mesure de développement d'habiletés sociales existe pour donner la chance aux contrevenants de développer des outils à travers des ateliers. À Trajet Jeunesse, il y a des ateliers sur la sensibilisation au vol à l'étalage, sur la violence, sur les conséquences sur la victime et sur les délits à caractère sexuel. Ces ateliers se font en groupe ou individuellement et permettent au jeune de développer des habiletés afin de résoudre leurs conflits.

Trajet Jeunesse oeuvre depuis 1983 et ses réalisations sont excellentes considérant que le taux de réussite se situe à 84 %.

### 13. Conclusion

Le but de cette recherche était de faire le tour de la problématique de la criminalité urbaine chez les jeunes. Il nous paraît évident que la question reste pertinente et que beaucoup d'efforts sont déployés afin de la prévenir mais nous sommes bien loin de la résoudre. Il semblerait d'ailleurs que la criminalité augmente mais il est difficile de dire si ceci est relié au fait que les jeunes deviennent de moins en moins tolérants face à la violence et dénoncent désormais beaucoup plus qu'auparavant les actes commis contre eux. Ou s'agit-il vraiment d'une hausse de la criminalité ? Les statistiques montrent un portrait plutôt sombre mais il faut tenir compte de la nouvelle loi entrée il y a à peine un an, ce qui a eu comme effet de grossir les chiffres puisque les agents de police ont davantage déclaré les affaires « sans mise en accusation ». Enfin, il ne faut pas oublier que le pourcentage de jeunes criminalisés est très faible et que la délinquance est souvent un moyen pour s'exprimer ou attirer l'attention.

Nous tenons à remercier l'agent sociocommunautaire Nathalie Legros ainsi que Christian Favreau, intervenant et responsable de l'organisme à Trajet Jeunesse pour leur temps et commentaires.

## 14. Organismes ressources

1. L'agent sociocommunautaire du Service de police de la Ville de Montréal du poste de quartier.  
Le numéro de téléphone est le (514) 280-04 et les deux chiffres du numéro de poste de quartier.

### 2. CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal  
(1-514) 864-1500

### 3. Centre de référence du grand Montréal

Renseignements sur les ressources de la région de Montréal.  
www.info-reference.qc.ca (1-514) 527-1375

### 4. Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal

Ligne téléphonique d'urgence 24h (1-514) 934-4504

### 5. CLSC du quartier

www.clsc-chsld.qc.ca

### 6. Direction de la protection de la jeunesse

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire  
Réception et traitement des signalements pour jeunes de moins de 18 ans, 24h / 7 jours sur 7 (1-514) 896-3100

### 7. Educaloi

Carrefour d'accès au droit.  
www.educaloi.qc.ca/EDU\_Portail/00\_Accueil/

### 8. Fondation Plein Pouvoirs

Prévention d'agression, Affirmation et confiance en soi, Auto Défense  
(1-514) 990-7124  
www.kidpower.org/ (site en anglais)

### 9. Parents anonymes

Ligne téléphonique pour les parents  
Aide parents et enfants (1-514) 288-5555

### 10. P.I.a.M.P.

Projet d'intervention auprès des mineur(e)s prostitué(e)s  
(1-514) 284-1267

### 11. Trajet Jeunesse

(514) 521-2000  
trajetjeunesse@videotron.ca

### 12. YMCA

(1-514) 849-5331 www.ymcamontreal.qc.ca/

## 15. Bibliographie

**Amit-Talai, Vered et Wuff, Helen**, 1995, Youth Cultures : a Cross-Cultural Perspective, New York : Routledge.

**Bégin, Jean-François**, « S'accrocher au basket pour ne pas décrocher » La Presse, mercredi 24 mars, 2004, p. S7.

**Bauer, Alain et Pérez, Émile**, 2000, L'Amérique, la violence, le crime : les réalités et les mythes, Paris : Presses universitaires de France.

**Bauer, Alain**, 2002, Violences et insécurité urbaines, Paris : Presses universitaires de France.

**Bousquet, Richard**, 2002, Insécurité : sortir de l'impasse, Paris : Editions LMP.

**Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie et Savoie, Ginette J.**, 1997, Jeunesse et gangs de rue; Phase 1, l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et celle de l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal, consulté le 17 juillet 2004 à l'adresse suivante [http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang\_de\_rue.htm].

**Merton, Robert**, 1968, Social theory and social structure, New York: Free Press.

**Ouimet, Marc**, 1998, Les tendances de la criminalité au Québec: les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante www.crim.umontreal.ca/cours/cr6002/recherche/textes/texte2.doc

**Ouimet, Marc**, 2000, Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante www.crim.umontreal.ca/cours/cr1600/revue/ouimeteco.pdf

**Petitclerc, Jean-Marie**, 2001, Nouvelles délinquances des jeunes : violences urbaines et réponses éducatives, Paris : Dunod.

**Shaw, Margaret**, 2001, Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante www.crime-prevention-intl.org/publications.php?type=REPORT

**Spergel, Irving A.**, 1995 The youth gang problem : A community approach, New York : Oxford University Press.

**Thornberry, Terence P.**, 2003, Gangs and delinquency in developmental perspective, New York : Cambridge University Press.

**Touzin, Carole**, « La police confirme la lutte des gangs de rue » La Presse, mardi 10 août, 2004, p. A1-A2.

**Touzin, Carole**, « Le centre-ville devenu champ de bataille » La Presse, mercredi 11 août, 2004, p. A1-A2.

**Wilson, William J.**, 1987, The Truly Disadvantaged: The Inner City, the Underclass, and Public Policy, Chicago : The University of Chicago Press.





Zaplin, Ruth T. éd., 1998, *Female offenders : critical perspectives and effective interventions*, Aspen : Gaithersburg, Maryland.

**Actes du colloque** sur Les jeunes et les gangs de rue : Faut plus qu'en parler ! Tenu à Trois-Rivières, les 13 et 14 février 2003, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante [www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevent/progfin/prod/actes\\_colloque\\_fev03.pdf](http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevent/progfin/prod/actes_colloque_fev03.pdf)

**Le Quotidien**, le mercredi 28 juillet 2004, consulté le 1er août 2004 à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/Daily/Francais/040728/q040728a.htm](http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040728/q040728a.htm)

**Prévenir la criminalité : l'expérience de Maniwaki**, - Municipalité, 33, no 4, sept.-oct. 2002, p. 6-7.

**Trajet Jeunesse**, Rapport annuel 2003-2004 Statistiques.

### Annexe 1 : Crimes commis par les jeunes en 2002 au Québec

Québec	2002				
Causes entendues	Total des jugements	Cou-pable	Acquit-tement	Arrêt des procé-dures <sup>1</sup>	Autres juge-ments <sup>2</sup>
<b>Nombre de causes</b>					
<b>Total des infractions</b>	<b>8 534</b>	<b>5 986</b>	<b>580</b>	<b>1 911</b>	<b>57</b>
<b>Total Code criminel</b>	6 453	4 397	507	1 504	45
<b>Crimes de violence</b>	<b>2 855</b>	<b>1 909</b>	<b>261</b>	<b>659</b>	<b>26</b>
▪ Homicide	2	2	0	0	0
▪ Tentative de meurtre	14	9	1	3	1
▪ Vol qualifié	381	297	27	51	6
▪ Agression sexuelle	114	87	14	12	1
▪ Autres infractions d'ordre sexuel	82	40	12	26	4
▪ Voies de fait sérieuses	684	488	54	135	7
▪ Voies de fait	825	535	68	220	2
▪ Proférer des menaces	564	334	62	165	3
▪ Harcèlement criminel	94	62	11	21	0
▪ Autres infractions contre la personne	95	55	12	26	2
<b>Infractions contre les biens</b>	<b>2 618</b>	<b>1 843</b>	<b>160</b>	<b>603</b>	<b>12</b>
▪ Vol	784	598	30	153	3
▪ Introduction par effraction	923	755	38	125	5
▪ Fraude	116	81	4	30	1
▪ Méfait	333	132	52	148	1
▪ Possession de biens volés	392	236	31	124	1
▪ Autres infractions contre les biens	70	41	5	23	1
<b>Administration de la justice</b>	<b>336</b>	<b>247</b>	<b>29</b>	<b>58</b>	<b>2</b>
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	499	300	40	154	5
Délits de la route au <i>Code criminel</i>	145	98	17	30	0
▪ Conduite avec facultés affaiblies	109	69	14	26	0
▪ Autres délits de la route au <i>Code criminel</i>	36	29	3	4	0
<b>Autres lois fédérales</b>	<b>2 081</b>	<b>1 589</b>	<b>73</b>	<b>407</b>	<b>12</b>
▪ Possession de stupéfiants	649	423	15	207	4
▪ Trafic de stupéfiants	587	472	20	91	4
▪ <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	832	684	35	109	4
▪ Autres, lois fédérales	13	10	3	0	0
1. Inclut les causes retirées ou rejetées.					
2. Inclut les renvois devant les tribunaux pour adultes.					
<b>Source</b> : Statistique Canada, CANSIM, tableau 252-0030 et produit n° 85-002-XIF au catalogue.					
Dernières modifications apportées : 2004-03-12.					

Source : [www.statcan.ca/francais/Pgdb/legal24f.htm](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/legal24f.htm)

### Annexe 2 : Facteurs risques associés aux gangs de rue

Catégorie	Facteurs
Famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible statut socio-économique et pauvreté</li> <li>▪ Monoparentaux et bris de liens familiaux</li> <li>▪ Familles plus nombreuses</li> <li>▪ Faibles stratégies de gestion de la famille</li> <li>▪ Discipline inappropriée</li> <li>▪ Peu d'encadrement et de contrôle de la part des parents</li> <li>▪ Peu d'implication de la famille</li> <li>▪ Peu d'affection dans les relations parents-enfants</li> <li>▪ Avoir un frère ou une sœur membre d'un gang</li> <li>▪ Absence de modèles parentaux</li> <li>▪ Attitudes pro-violence de la part des parents.</li> </ul>
École	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir peu d'espoir quant à sa réussite scolaire</li> <li>▪ Avoir peu d'aspirations liées aux études</li> <li>▪ Vivre des échecs scolaires</li> <li>▪ Avoir des parents ayant peu d'espoir pour leur enfant sur le plan scolaire</li> <li>▪ Frustrations vis-à-vis de l'école</li> <li>▪ Être étiqueté négativement par les professeurs</li> <li>▪ Vivre de la marginalité</li> <li>▪ Être dans une classe où il y a des membres de gangs</li> <li>▪ Être « dans le trouble » à l'école</li> </ul>
Pairs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretenir des relations avec des délinquants (risque le plus important dans cette catégorie)</li> <li>▪ Avoir des amis consommant de la drogue</li> <li>▪ Avoir des amis ayant déjà eux-mêmes été membres de gang</li> </ul>
Individus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible estime de soi</li> <li>▪ Attitudes pro-gang</li> <li>▪ Plus grande tolérance vis-à-vis de la déviance</li> <li>▪ Être compétitif</li> <li>▪ Être propriétaire d'une arme</li> <li>▪ Consommation abusive de drogue</li> <li>▪ Avoir un dossier de délinquance, notamment pour les actes d'agressivité</li> <li>▪ Avoir été approché pour faire partie d'un gang</li> <li>▪ Appartenir au groupe d'âge dans lequel on recrute les nouveaux membres (11 à 15 ans)</li> <li>▪ Faire partie d'un groupe ou d'une minorité ethnique</li> <li>▪ Être un immigrant récent</li> </ul>

Source : Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie et Savoie, Ginette J., 1997, *Jeunesse et gangs de rue*; Phase 1. l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et celle de l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal, consulté le 17 juillet 2004 à l'adresse suivante [[http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang\\_de\\_rue.html](http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang_de_rue.html)], p., 50

### Annexe 3 : Liste des infractions pour renvoi à Trajet Jeunesse ou autres mesures extra judiciaires

- Atteinte à l'illégalité
- Troubler la paix
- Troubler des offices religieux ou certaines réunions
- Intrusion la nuit
- Vagabondage
- Proférer des menaces d'endommager des biens / tuer ou blesser un animal
- Voies de fait simples
- Vol
- Possession de biens criminels obtenus
- Obtenir du crédit par faux billets ou par fraude

- Obtention frauduleuse de transport
- Méfaits
- Fausse alerte d'incendie
- Tentative ou complicité après le fait (dans le cas où il s'agit d'infractions énumérées à la présente liste)
- Complot (dans le cas où il s'agit d'infractions énumérées à la présente liste)
- Possession simple (de la loi réglementant certaines drogues et autres substances) (il doit s'agir de petites quantités, par exemple : 1 ou 2 joints de cannabis)

Source : Tableau synthèse sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, SPVM, 2003.

## 16. Notes

- [1] Shaw, Margaret, 2001, Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation... , consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : [http://www.crime-prevention-intl.org/publications.php?type=REPORT], p., 3.
- [2] Le Quotidien, mercredi le 28 juillet 2004, consulté le 1 août 2004 à l'adresse suivante : [http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040728/q040728a.htm].
- [3] Ibid.
- [4] Touzin, Carole, « Le centre-ville devenu champ de bataille » La Presse, mercredi 11 août, 2004, p. A1-A2.
- [5] Zaplin, Ruth T. éd. 1998 Female offenders : critical perspectives and effective interventions, Aspen : Gaithersburg, Mar., 1998, p., 40.
- [6] Shaw, Margaret, 2001, Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation. ,ouvrage cité p., 3 et Ouimet, Marc, 1998, Les tendances de la criminalité au Québec: les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : [http://www.crim.umontreal.ca/cours/cr16002/recherche/textes/texte2.doc], p., 1.p.
- [7] Spergel, Irving A., 1995, The youth gang problem : a community approach, New York : Oxford University Press , 1995.
- [8] Thornberry, Terence P., 2003, Gangs and delinquency in developmental perspective. New York : Cambridge University Press., 2003.
- [9] Hébert , Jacques Hébert, Hamel , Sylvie Hamel et, Savoie , Ginette J. Savoie, 1997, Jeunesse et gangs de rue; Phase 1. l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et celle de l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal, 1997, consulté le 17 juillet 2004 à l'adresse suivante : [http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang\_de\_rue.htm].
- [10] Ouimet, Marc, 1998, Les tendances de la criminalité au Québec: les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux, ouvrage cité.
- [11] Ouimet, Marc, 2000, Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : [http://www.crim.umontreal.ca/cours/cr1600/revue/ouimeteco.pdf].

- [12] Bauer, Alain et Pérez, Émile, 2000, L'Amérique, la violence, le crime : les réalités et les mythes, Paris : Presses universitaires de France. P., 118..
- [13] Merton, Robert, 1968, Social theory and social structure, New York: Free Press.
- [14] Wilson, William J., 1987, The Truly Disadvantaged: The Inner City, the Underclass, and Public Policy, Chicago :The University of Chicago Press.
- [15] Ouimet, Marc, 2000, Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle, ouvrage cité. et Cohen, A. (1955). Delinquent boys. New York: Free Press.
- [16] Touzin, Carole, « La police confirme la lutte des gangs de rue » La Presse, le mardi 10 août, 2004, p. A1-A2..
- [17] Touzin, Carole, « La police confirme la lutte des gangs de rue » La Presse, le mardi 10 août, 2004, p. A1-A2..
- [18] Spergel, Irving A., The youth gang problem : a community approach, ouvrage cité, p.,160, et Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie et Savoie, Ginette J., Jeunesse et gangs de rue; Phase 1, ouvrage cité, p., 27.
- [19] Actes du colloque sur Les jeunes et les gangs de rue : Faut plus qu'en parler! Tenu à Trois-Rivières le 13 et 14 février 2003, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante [http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevent/progfin/produits/actes\_colloque\_fev03.pdf].
- [20] Prévenir la criminalité : l'expérience de Maniwaki. - Municipalité, 33, no 4, Sept.-oct. 2002, p. 6-7.
- [21] Bégin, Jean-François « S'accrocher au basket pour ne pas décrocher » La Presse, mercredi 24 mars, 2004, p. S7.
- [22] Bégin, Jean-François, « S'accrocher au basket pour ne pas décrocher » La Presse, mercredi 24 mars, 2004, p. Ibid.
- [23] Tableau synthèse sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, SPVM, 2003.
- [24] Dénonciation de l'infraction signifie que l'adolescent ne répond pas aux conditions pour recevoir des sanctions extrajudiciaires, il devra donc aller devant les tribunaux afin de plaider sa cause.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/lasnier.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/lasnier.html)

## La violence dans l'école : rencontre du 20 octobre 2004



### Les personnes ressources

Mme Nadia Desbiens  
Professeure-adjointe en adaptation scolaire  
Faculté des sciences de l'éducation  
Psychopédagogie et andragogie  
Université de Montréal  
Chercheure  
Centre de Recherche et d'Intervention  
sur la Réussite Scolaire (CRIRES)

Mme Claudette Lussier  
Enseignante en 6e année  
École J.-P.-Labarre - Varennes  
Commission scolaire des Patriotes  
Syndicat de l'enseignement de Champlain

## La violence à l'école : un état de la situation

Mme Nadia Desbiens  
Professeure-adjointe en adaptation scolaire  
Faculté des sciences de l'éducation  
Psychopédagogie et andragogie  
Université de Montréal  
Chercheure  
Centre de Recherche et d'Intervention  
sur la Réussite Scolaire (CRIRES)

*Ses intérêts de formation et de recherche portent sur le développement et l'évaluation d'interventions auprès d'enfants et d'adolescents qui présentent des problèmes de comportement à l'école, notamment des conduites agressives et violentes, et*

*pour qui la scolarisation est difficile. Au cours des dernières années, son équipe de recherche (Janosz, Bowen, Chouinard, Desbiens et Bélanger) a effectué une importante recherche sur la violence dans les écoles primaires et secondaires du Québec.*

### Résumé de la communication

La violence dans les écoles québécoises est un thème de plus en plus médiatisé qui suscite des préoccupations grandissantes dans la population. Cependant, aucune étude d'ampleur n'a, à ce jour, documenté la nature et l'ampleur réelle du problème dans les écoles primaires québécoises. Cette communication sera l'occasion de diffuser certains résultats émanant d'une enquête d'envergure nationale portant sur le climat



des écoles primaires et secondaires, la perception de la violence et la violence réellement vécue. Nous brosserons tout d'abord un portrait nuancé de la violence dans les écoles, en faisant ressortir les conduites les plus fréquemment perçues et vécues par les élèves et les enseignants, ainsi qu'en s'attardant aux effets

### 1. La violence à l'école : État de la situation

Nadia Desbiens, Université de Montréal

En collaboration avec M. Janosz, F. Bowen, R. Chouinard et J. Bélanger

Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)

J'aimerais d'abord souligner qu'il est impossible de dresser un portrait de la situation qui soit aussi exhaustif et détaillé que l'on souhaiterait en quelques minutes à peine.

### 2. Que savons-nous de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire ?

Une question de définition...

- \* Contexte relationnel
  - \* entre élèves
  - \* avec les enseignants

Une question d'évaluation...

- \* Perception (climat)
- \* Victimisation (gravité)

Il se dit beaucoup de choses sur la violence dans les écoles, notamment dans les médias, or, il importe de préciser deux choses :

- \* de quoi parle-t-on exactement lorsqu'on parle de violence?
- \* comment l'évalue-t-on ?

La violence fait référence à plusieurs types de manifestations ou de conduites violentes qui n'ont pas toutes les mêmes conséquences sur le bien-être d'un individu... des violences verbales et physiques,

- \* l'indiscipline, les incivilités,
- \* l'intimidation, le dénigrement
- \* les dégradations de biens matériels

Bref, la violence emprunte plusieurs formes mais elle s'exprime toujours dans un contexte relationnel soit

- \* Entre les élèves
- \* Envers les enseignants
- \* Et parfois même de la violence que les enseignants peuvent commettre envers leurs élèves ou leurs collègues.

Il y a principalement deux stratégies pour évaluer la violence soit que l'on s'intéresse

- \* à la perception des individus ce qui réfère plutôt au climat général de l'école, au sentiment d'y être en sécurité
- \* ou à la victimisation subie ce qui doit être nuancée selon la fréquence et la répétition des actes dont l'individu a été victime, la gravité de la violence subie

### 3. Peu d'études descriptives sur l'ampleur, la prévalence, la diversité et la gravité de la violence à l'école.

- \* L'enquête sociale et de santé des enfants et des adolescents (Institut de la statistique du Québec, 1999)
- \* Enquête de la sécurité publique sur le taxage (Gouvernement du Québec, 2002)
- \* Enquête sur la violence dans les écoles du Québec EVEQ (Janosz, Bowen, Chouinard, Desbiens, Bélanger, Bouthillier et Lacroix, 2003)

Au-delà des rapports anecdotiques, il y a encore peu d'études systématiques du phénomène de violence à l'école.

- \* Enquête sociale et de santé (1999)
- \* Ne porte pas spécifiquement sur la violence à l'école
- \* Enquête de la sécurité publique sur le taxage (2002) concerne exclusivement le taxage (extorsion ou menace de)

délétères de la victimisation répétée chez les jeunes. La complexité de la problématique sera aussi abordée en démontrant qu'il existe des variations dans la perception de la violence, tant chez les enseignants d'une même école, qu'entre les écoles.

### Présentation PowerPoint

### 4. Objectifs de l'EVEQ (Enquête sur la violence dans les écoles du Québec)

\* Dresser un portrait de la nature et de l'ampleur de la violence subie et perçue dans les écoles publiques québécoises en fonction:

- \* Du cycle d'études (primaire et secondaire)
- \* Du type de répondant (élèves ou enseignants)
- \* Du sexe et de l'âge des répondants

\* Identifier la prévalence d'élèves victimes de violence scolaire à répétition selon la nature des conduites, le sexe et l'âge. EVEQ

\* Compte-tenu des besoins de surveillance de ce phénomène et intéressé par les liens entre la violence scolaire et la réussite des élèves, notre équipe de recherche avec à sa tête Michel Janosz du département de psychoéducation, a mis en branle une importante enquête...

### 5. Échantillon

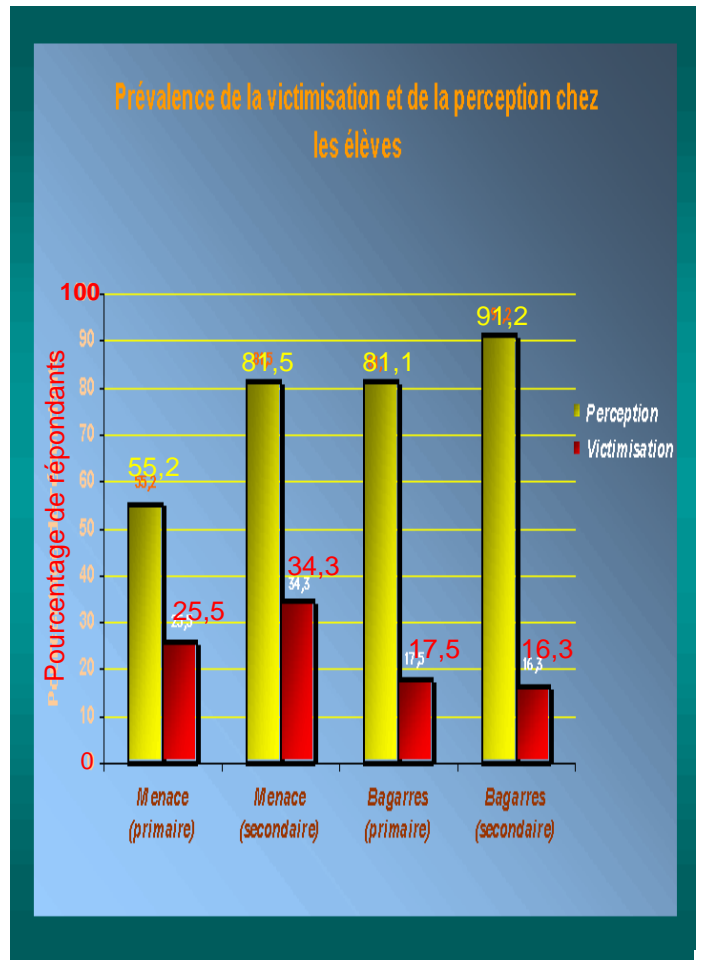
Primaire:

- \* 55 écoles
- \* Adultes (n=1499)
- \* Élèves (n= 6050 de 4-5-6ième année)

Secondaire:

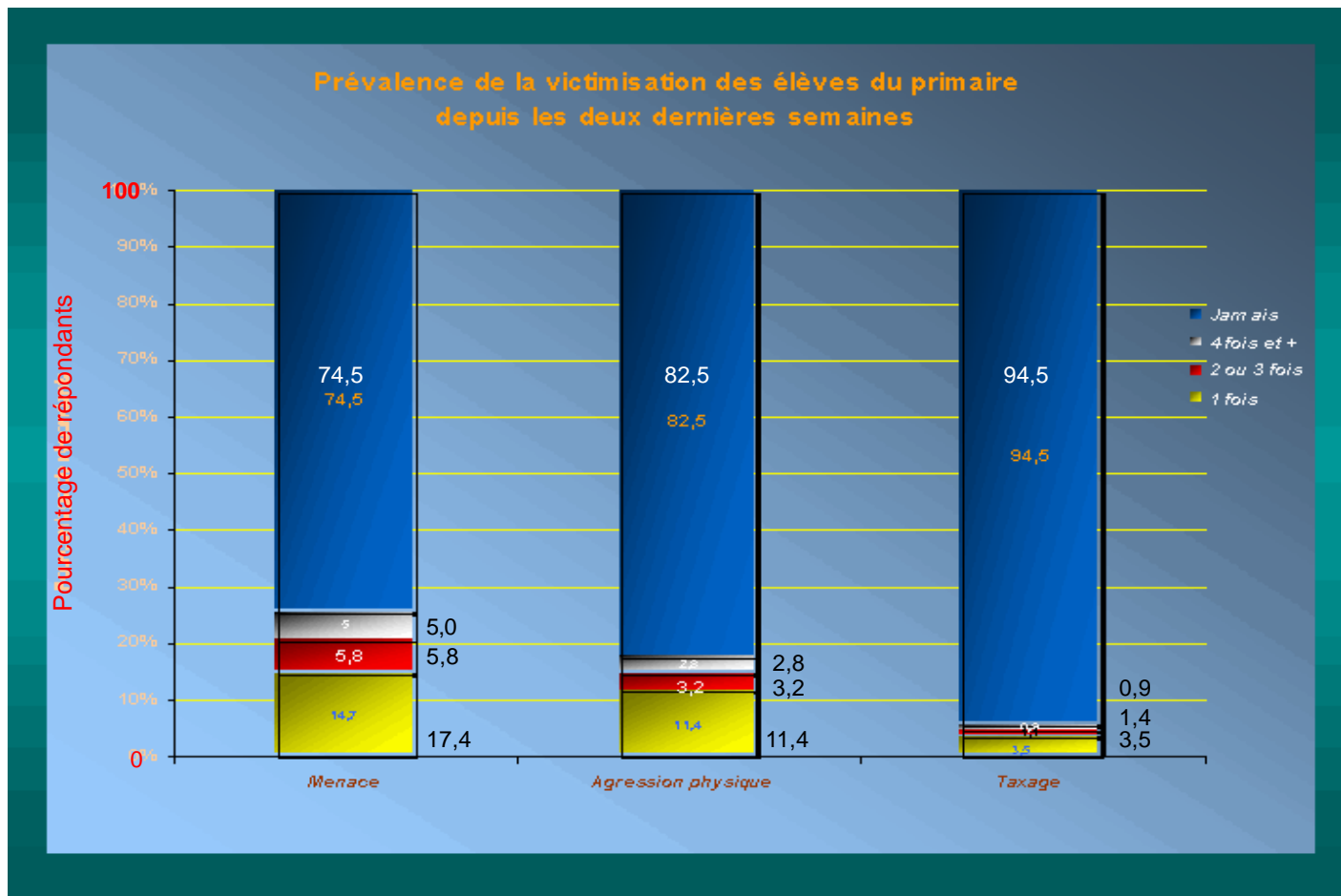
- \* 97 écoles
- \* Adultes (n=5151)
- \* Élèves (n=57684)

### 6. Prévalence de la victimisation et de la perception chez les élèves

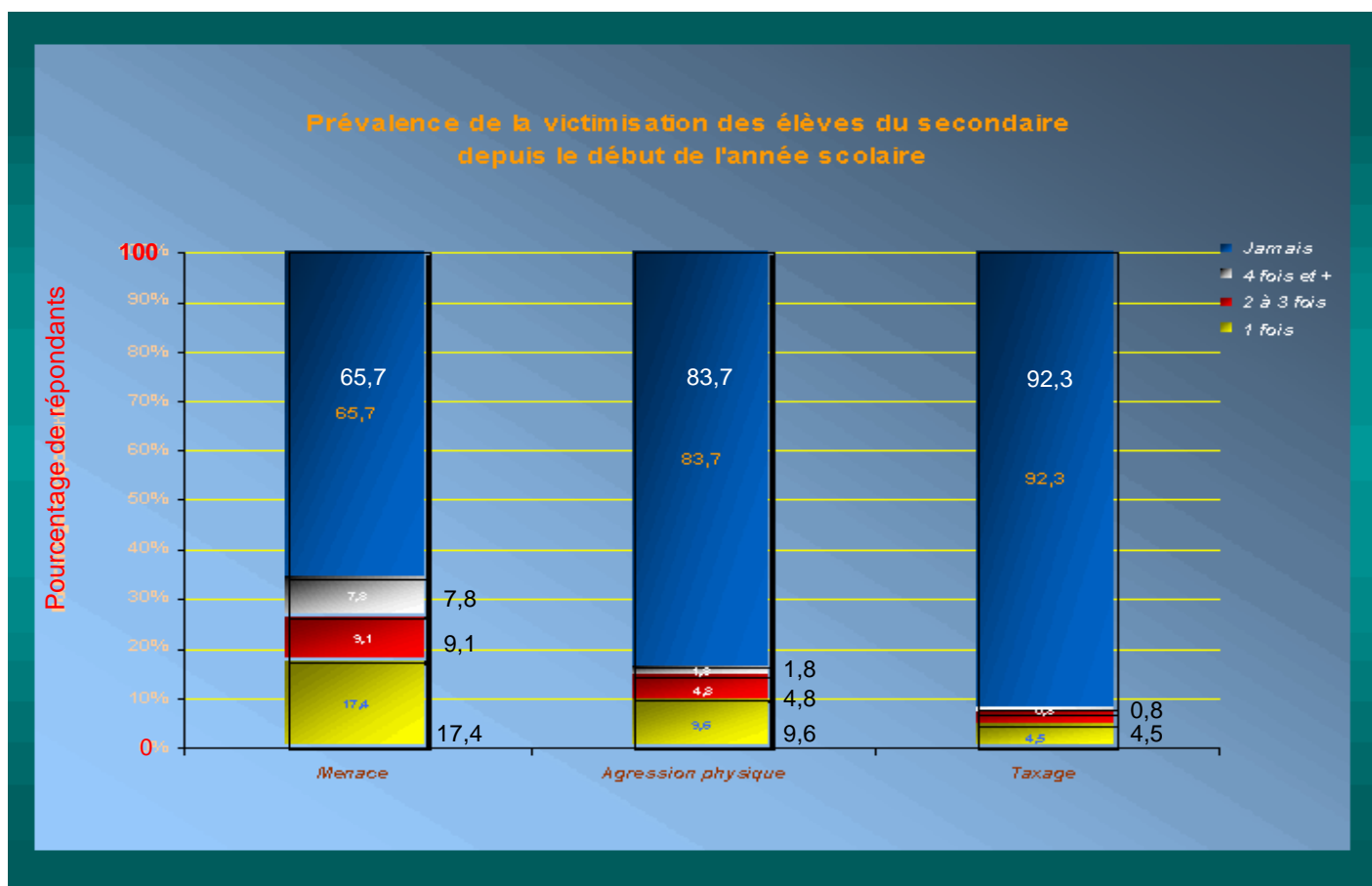




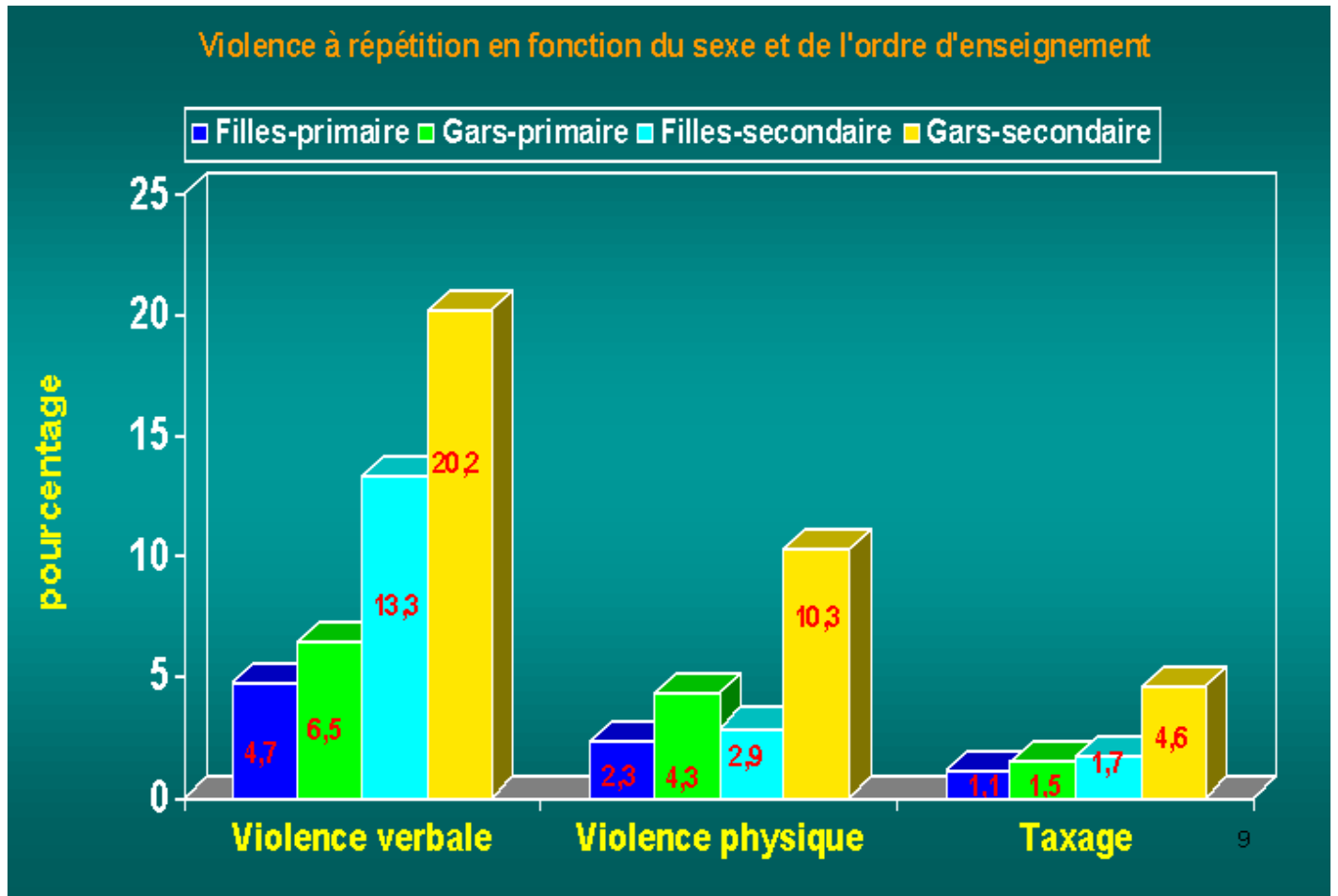
7. Prévalence de la victimisation des élèves du primaire depuis les deux dernières semaines



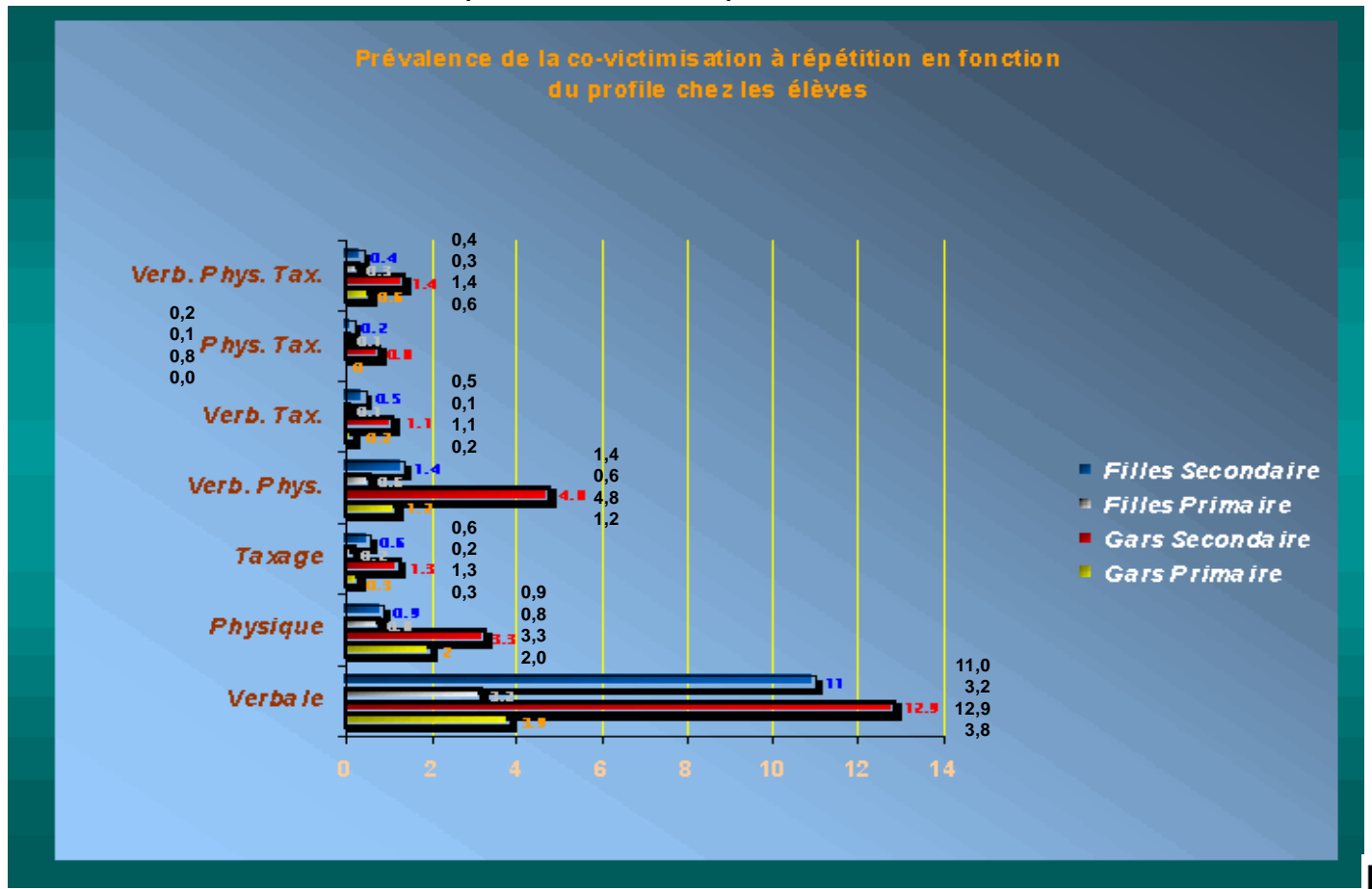
8. Prévalence de la victimisation des élèves du secondaire depuis le début de l'année scolaire



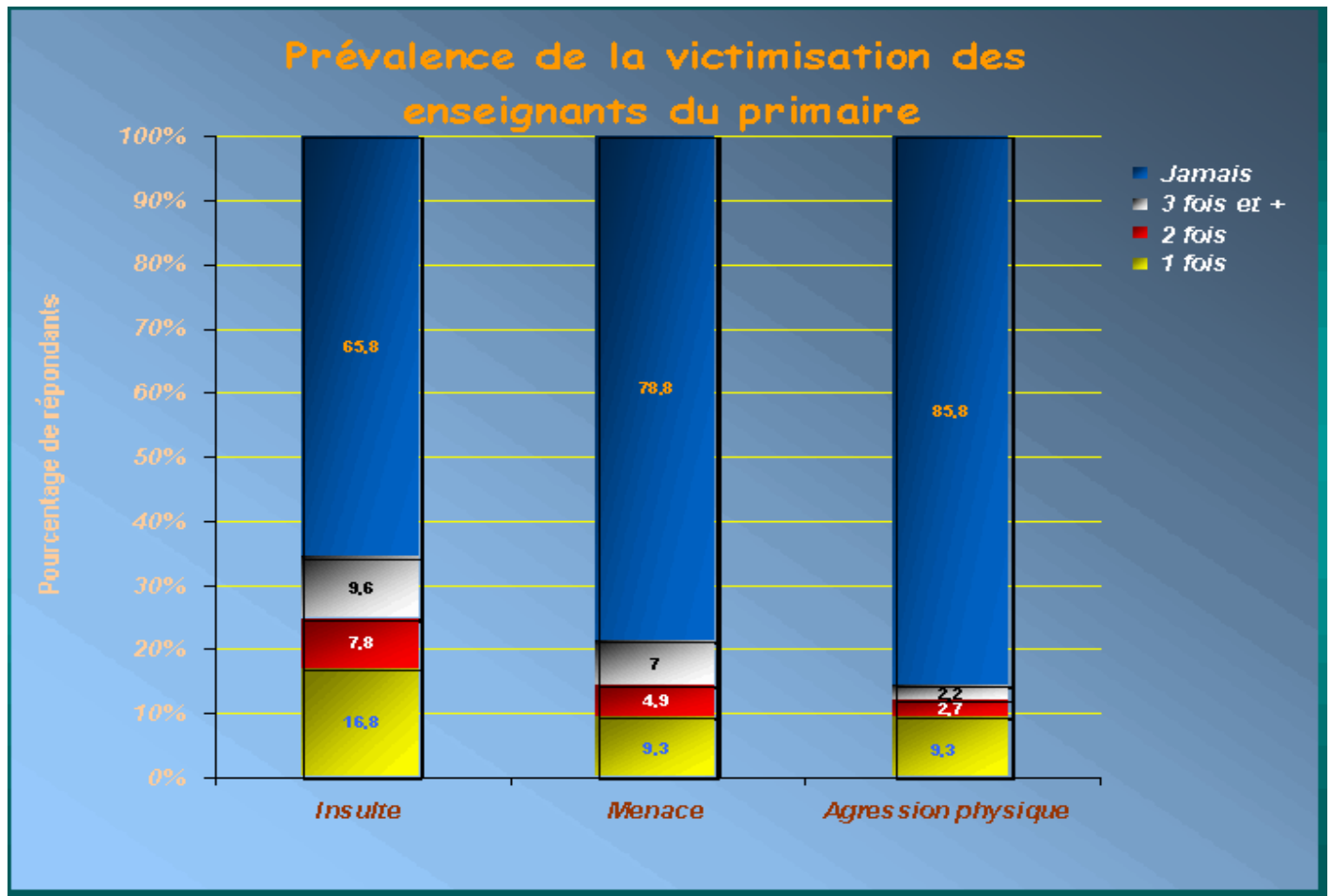
9. Violence à répétition en fonction du sexe et de l'ordre d'enseignement



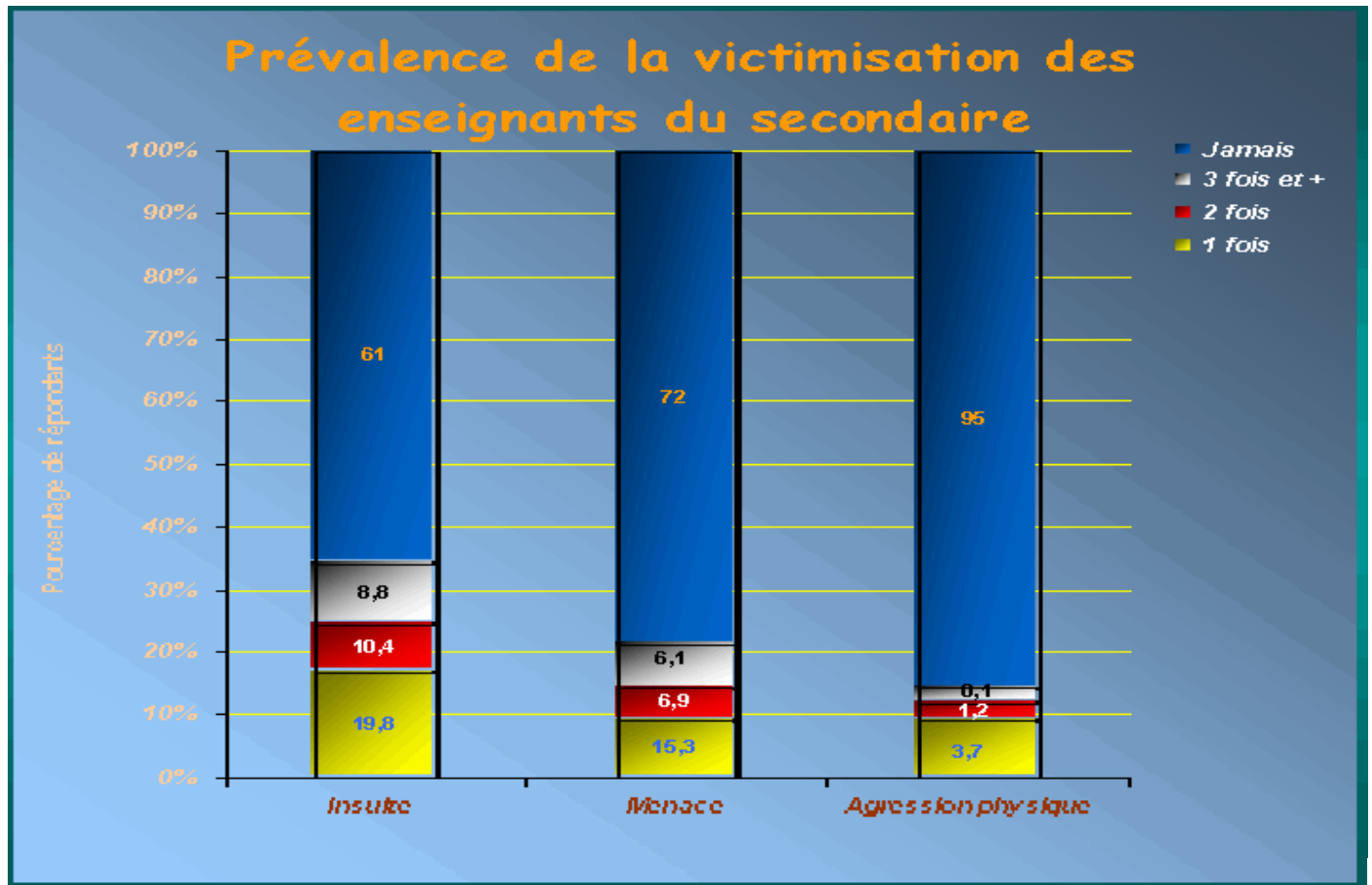
10. Prévalence de la co-victimisation à répétition en fonction du profil chez les élèves



11. Prévalence de la victimisation des enseignants au primaire

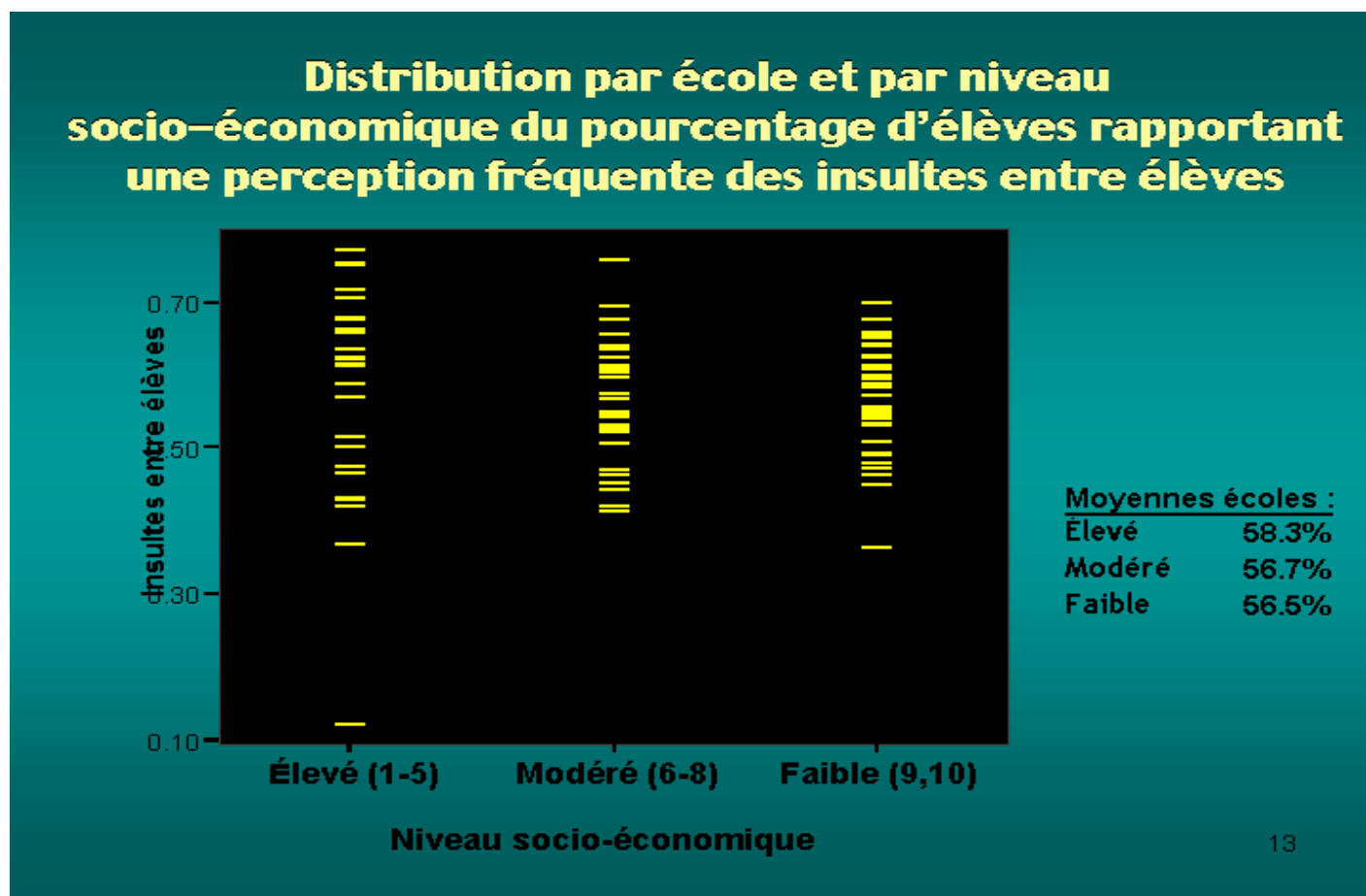


12. Prévalence de la victimisation des enseignants au secondaire

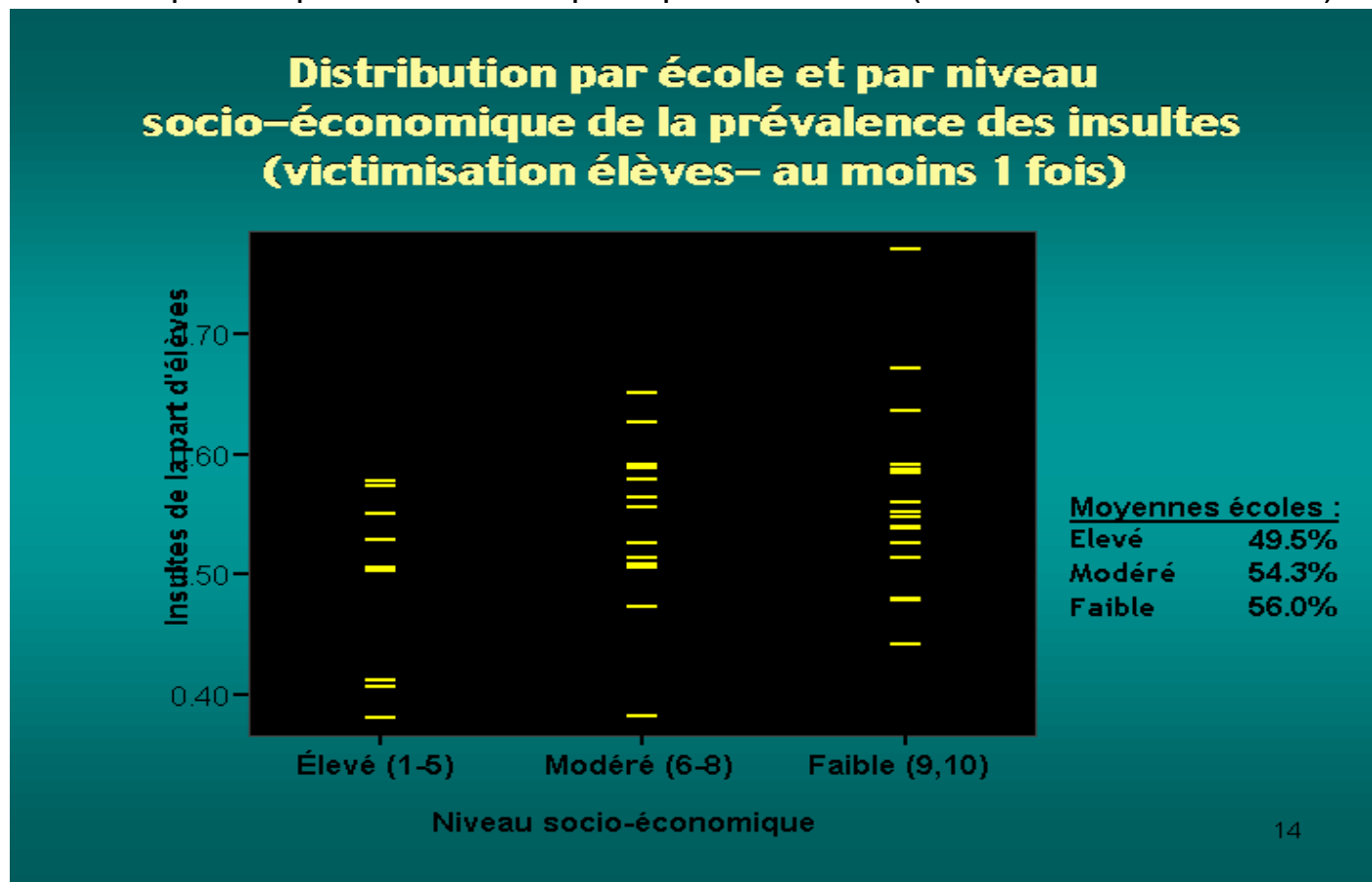




13. Distribution par école et par niveau socio-économique du pourcentage d'élèves rapportant une perception fréquente des insultes entre élèves.



14. Distribution par école et par niveau socio-économique de la prévalence des insultes (victimisation élèves - au moins une fois)



### 15. État de situation

La victimisation à l'école est bien réelle tant au primaire qu'au secondaire.

La victimisation est plus importante chez les garçons et l'écart observé entre les sexes est plus important au secondaire.

Cette victimisation est davantage liée à des agressions verbales (plus du double pour le secondaire).

Dans plus de la moitié des cas de victimisation, il ne s'agit de violence à répétition.

### 16. État de situation

La violence verbale apparaît plus souvent comme forme de violence isolée, tandis que le taxage est plus souvent accompagné d'une autre forme de violence. Il en est de même pour la violence physique au secondaire.

Plus de la moitié des cas de violence physique au secondaire sont accompagnés d'agressions verbales

Bien que les écoles sises en milieu défavorisé tendent à être associées à des taux de violence plus élevés, les données montrent une variabilité importante entre les écoles.

### 17. Enjeux pour l'intervention

Intervenir auprès des garçons

Ne pas négliger la violence psychologique

Cible prioritaire : victimes à répétition

Ne pas négliger la co-victimisation surtout quand il s'agit de violence physique et de taxage

### 18. Enjeux pour la formation

Intervenir auprès des garçons

Ne pas négliger la violence psychologique

Cible prioritaire : victimes à répétition

Ne pas négliger la co-victimisation surtout quand il s'agit de violence physique et de taxage

### 19. Quelques pistes de réflexion sur la recherche et la formation autour des pratiques efficaces

De meilleures connaissances sur le phénomène de la violence en milieu scolaire

Des connaissances accrues sur les liens entre environnement scolaire et violence

Des connaissances accrues au sujet des conditions de réussite des pratiques et des programmes

De meilleures compétences sur la façon de mettre en oeuvre et d'évaluer ses/ces pratiques



#### Faculté des sciences de l'éducation

Pavillon Marie-Victorin  
90, ave. Vincent-d'Indy  
Montréal (Québec) H2V 2S9

Accueil et renseignements : Local A205

Vox : (1-514) 343-7622

Fax : (1-514)343-2283

[www.scedu.umontreal.ca/](http://www.scedu.umontreal.ca/)

[fserens@SCEDU.UMontreal.CA](mailto:fserens@SCEDU.UMontreal.CA)

## La violence en milieu scolaire

### Madame Claudette Lussier

Enseignante en 6e année

École J.-P.-Labarre - Varennes

Commission scolaire des Patriotes

Syndicat de l'enseignement de Champlain

*Madame Claudette Lussier est responsable du comité pour contrer le harcèlement et la violence du Syndicat de l'enseignement de Champlain.*

*Elle nous dira comment se manifeste la violence en milieu scolaire?*

*Elle nous exposera les moyens que le Syndicat de l'enseignement de Champlain a mis en place pour outiller et soutenir ses membres confrontés à cette problématique.*

### Personnes ressources :

**Madame Isabelle Bolla** - Avocate

Syndicat de l'enseignement de Champlain

(1-450) 462-2581

1-800-361-5101

**Madame Claudette Lussier** - Responsable

Comité pour contrer le harcèlement

et la violence du Syndicat de l'enseignement de Champlain

(1-450) 652-2900 [claudette.lussier@csp.qc.ca](mailto:claudette.lussier@csp.qc.ca)

**Monsieur Alain Paquette** - Représentant à la prévention

Commission scolaire des Patriotes

(1-450) 462-2581 1-800-361-5101

(1-450) 441-2919 poste 5778

[apaquette@synd-champlain.qc.ca](mailto:apaquette@synd-champlain.qc.ca)

**Madame Julie Roy**

### Table des matières

1. Vrai ou faux

2. Objectifs et rôle de la personne responsable du dossier violence

3. Mieux cerner la violence

3.1 Protagonistes

3.2 Définition de la violence

3.3 Manifestations

3.4 Banalisation

3.5 Personnes à risque

4. Aspect juridique

4.1 La violence à l'école

4.2 La violence des élèves et des parents envers les membres du personnel

4.3 La violence des membres du personnel envers les élèves

4.4 Extrait de la politique du Syndicat de l'enseignement de Champlain

5. Violence et santé mentale

5.1 L'impact sur l'individu

5.2 Les atteintes

6. Agir en situation de violence

6.1 Attitudes

6.2 Démarches de la personne représentée

6.3 Moyens organisationnels

6.4 Suggestions pour contrer la violence

Bibliographie

Annexes

Annexe 1 : L'élève opposant

Annexe 2 : L'escalade de l'agressivité

Annexe 3 : Comment intervenir dans une bataille?



## 1. Vrai ou faux

	VRAI	FAUX
1. Une attitude peut être considérée comme un geste violent.		
2. Un concierge qui vous aide lors d'un arrêt d'agir ne risque aucune poursuite.		
3. Au syndicat, nous défendons nos membres peu importe la faute commise.		
4. J'ai les mêmes droits que les parents, (art 43) je peux donc corriger un élève insubordonné.		
5. Quand la police m'interroge, je dois répondre immédiatement en argumentant le mieux possible.		
6. En cour, le témoignage d'un élève de moins de 14 ans ne pèse pas lourd.		
7. Si je me considère en légitime défense, je ne risque aucune poursuite.		
8. Les collègues violents sont facilement identifiables.		
9. Je sais quoi faire lorsqu'un incident violent se produit.		

## 2. Objectifs et rôle de la personne responsable du dossier violence

### Objectif général :

- \* Prévenir la violence en milieu de travail.

### Objectifs spécifiques :

- \* Sensibiliser le personnel à l'existence de la violence en milieu de travail.
- \* Briser le silence sur la violence.
- \* Informer sur les recours juridiques en situation de violence.
- \* Outiller le personnel et les directions afin qu'ils puissent réagir adéquatement lors d'événements violents.
- \* Développer des attitudes préventives et sécuritaires.

### Rôle :

- \* Assume le rôle d'agent multiplicateur dans son établissement.
- \* Informe la personne déléguée et l'implique dans ses démarches.
- \* Réfère les personnes aux services appropriés.
- \* S'assure qu'il existe une « procédure pour contrer les menaces et les agressions à l'endroit d'un membre du personnel » dans son établissement et veille à son application.
- \* Soutient les membres de son équipe-école dans la prévention et la gestion d'événements violents.

## 3. Mieux cerner la violence

### 3.1 Protagonistes

La violence touche différentes catégories de personnes :

- \* élèves envers élèves;
- \* élèves envers personnel;
- \* parents envers personnel;
- \* personnel envers élèves;
- \* personnel envers personnel.

Ce document touchera surtout deux volets du phénomène, soit la violence des élèves envers le personnel et du personnel envers les élèves, cependant les informations qui y figurent peuvent nous aider à développer un meilleur climat de travail avec nos collègues.

### 3.2 Définition de la violence

« Lorsqu'un individu ou un groupe d'individus, en posant

une action, en menaçant ou en tentant de faire, porte atteinte à l'intégrité ou à la sécurité physique ou psychologique d'une personne. Ceci inclut toute menace verbale ou écrite (ex. : intimidation, chantage, propos injurieux ou grossiers), tout harcèlement ou tout autre comportement (voies de fait, agression, vandalisme, assaut, comportement perturbateur, [...] attitude méprisante, privation intentionnelle...) donnant à la personne des raisons suffisantes de croire que sa santé mentale ou physique ou sa sécurité sont menacées ».

*Damant, D., Dompierre, J., Jauvin, N., (1997) La violence en milieu de travail*

### 3.3 Manifestations

- \* Le vandalisme (graffitis), atteintes aux biens (véhicules, vêtements, instruments de travail, casiers, bureaux)
- \* Vols
- \* Taxage
- \* Bagarres, bousculades
- \* Agressions verbales
- \* Agressions physiques
- \* Menaces et intimidations
- \* Chantage
- \* Complots, règlements de comptes (phénomène de gangs)
- \* Médiances
- \* Calomnies
- \* Sarcasmes
- \* Apostrophes accusatrices
- \* Mesures, comportements et discours discriminatoires
- \* Railleries
- \* Jeter des objets par terre, lancer des objets
- \* Harcèlement
- \* Bouc émissaire
- \* Insultes
- \* Frôlements, tapotements (sexuels), soulever vêtement, acculer dans un coin, pincer, caresses, téléphones (obscènes, anonymes), viol, insinuations tendancieuses, commentaires humiliants)
- \* Abus de pouvoir
- \* Langage grossier
- \* Séquestrations
- \* Introduction et possession d'arme
- \* Violence organisée (vente de drogue, prostitution)
- \* Bruits (ce qui fait le plus bondir les enseignants)
- \* Suicide
- \* Fausses allégations
- \* Etc.

### 3.4 Banalisation

#### 1. Facteurs favorisant la banalisation

- a) Culture du milieu tolérante à la violence
- b) Discrimination
- c) Conditions de travail précaires
- d) Peur des représailles
- e) Manque de support

#### 2. Formes de banalisation

- 1) Banalisation de la part des employeurs
  - a) Taire et nier la violence
  - b) Jeter le blâme sur l'incompétence de la personne
  - c) Ne pas tenir compte des effets de la violence et ne pas offrir de support
  - d) Décourager la personne de faire appel aux recours disponibles
  - e) Définir la violence comme faisant partie des droits d'un supérieur
- 2) Banalisation par les victimes
  - a) Nier, taire, minimiser, tenter d'oublier la violence





- b) Se sentir responsable, se blâmer
  - c) Tolérer ou accepter la normalisation de la violence
- 3) Banalisation par les collègues et le milieu
- a) Normalisation de la violence
  - b) Absence de soutien, blâmer la victime

### 3.5 Personnes à risque

Nous le sommes tous. La nature même de notre travail (contenu à passer, délais précis, besoin de calme, d'écoute, d'ordre) nous place en situation de rapport de force avec les élèves. Nous devons « nous imposer » à eux.

Dans votre milieu de travail, certaines personnes (agressives, impulsives) vous semblent à prime abord susceptibles de se retrouver impliquées dans des situations de violence les opposant à des élèves. En fait, nous sommes tous, à un moment ou à un autre, à risque. Plusieurs types de personnalités et certains comportements peuvent placer les gens dans des situations de violence potentielle.

Signalons que certaines personnes risquent d'être initiatrices d'actes violents et que d'autres sont plus susceptibles d'en attirer. Le résultat sera le même : cette personne sera impliquée et, par sa réaction (défense ou attaque) se retrouvera dans une situation problématique.

- \* Personne agressive, impulsive, colérique, intolérante, arrogante
- \* Personne peu expérimentée avec une clientèle potentiellement violente
- \* Personne ayant vécu un échec dans une situation à caractère violent
- \* Personne vivant des problèmes personnels
- \* Personne en situation de stress
- \* Personne soumise et timide
- \* Personne ayant peu d'estime de soi
- \* Personne se sentant « au-dessus de la mêlée »

Par des gestes, des paroles, des attitudes, certaines personnes se placent dans des situations à risque. Leur objectif n'est évidemment pas d'attirer des paroles ou comportements violents, mais plutôt de prendre ou de garder le contrôle du groupe, d'affirmer leur autorité comme intervenant. L'élève riposte et...c'est l'affrontement.

Beaucoup de situations violentes constituent en fait une lutte ouverte pour l'obtention du pouvoir.

Annexe I, voir : « L'élève opposant (lutte de pouvoir) » ;  
Annexe II, voir : « L'escalade de l'agressivité » ;  
Annexe III, voir « Comment intervenir dans une bataille ».

- \* Avez-vous en tête des élèves à risque?
- \* Avez-vous en tête des collègues à risque?
- \* Et vous... Êtes-vous une personne à risque?

C'est facile de tomber dans le piège. En y pensant deux fois, compte tenu que nous sommes tous à risque, faisons des efforts de prévention.

## 4. Aspect juridique

### 4.1 La violence à l'école

#### 4.1.1 La mission de l'enseignante ou l'enseignant délégué par l'État

La Loi sur l'Instruction publique confère à l'enseignante ou à l'enseignant le droit et le devoir de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la Loi.

Entre autres : l'article 22 prévoit :

« La mission d'éducation de l'enseignante et de l'enseignant, que lui confie la société québécoise, comprend en particulier les obligations suivantes :

- a) contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;

- b) collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
- c) prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- d) agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- e) prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- f) prendre les mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- g) collaborer à la formation des futures enseignantes ou futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignantes ou enseignants en début de carrière;
- h) respecter le projet éducatif de l'école. »

#### 4.1.2 Délégation du pouvoir parental pour tous les intervenants en autorité

Le Code civil du Québec reconnaît à toute personne en autorité sur l'enfant une mission de garde, de surveillance et d'éducation déléguée par les parents.

Art. 601 :

« Le titulaire de l'autorité parentale peut déléguer la garde, la surveillance ou l'éducation de l'enfant. »

Cette délégation confère un devoir très particulier d'assurer à l'enfant la protection, la sécurité et l'attention.

Art. 32 Code civil du Québec

Art. 39 Charte des droits et libertés de la personne

« Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner. »

#### 4.1.3 Les poursuites criminelles et les poursuites civiles

Le droit pénal se distingue du droit civil en raison des personnes qui peuvent saisir l'appareil judiciaire.

Quiconque a des motifs raisonnables et probables de croire qu'une personne a commis une infraction peut faire une dénonciation et déclencher le processus pénal.

En droit civil, seule la personne qui a intérêt dans le litige peut déclencher le processus judiciaire.

Ils se distinguent l'un de l'autre au niveau de la responsabilité. Un acte peut à la fois encourir à son auteur une responsabilité civile et responsabilité pénale. Ce même acte n'engendra une responsabilité criminelle que s'il a été constitué en infraction par le législateur qui prévoit une peine.

Le droit pénal se distingue enfin du droit civil quant aux objectifs de la sanction. L'objectif de la sanction pénale ne vise pas à réparer un dommage.

Le droit pénal est un droit répressif ou coercitif.

### 4.2 La violence des élèves et des parents envers les membres du personnel

Dans cette situation, quels sont les recours disponibles et les modes d'intervention à utiliser?

#### 4.2.1 La plainte criminelle

Lorsqu'une enseignante, un enseignant ou un membre du personnel est victime d'usage de la force, de tentative ou de menace sérieuse de recours à la force de la part d'un élève, d'un parent ou d'un intrus, elle ou il peut porter plainte auprès de la police.

#### Voies de fait simples

Il s'agit de l'usage de la force contre une personne sans son consentement et de manière intentionnelle. Il peut s'agir de tentatives ou de menaces, par un acte ou un geste, d'employer la force (art 265 (1) Code criminel).



### Voies de fait graves

Les voies de fait graves sont le fait de blesser, de mutiler ou de défigurer une personne ou de mettre sa vie en danger (art 268 Code criminel).

Dans le cas de mineur de plus de douze (12) ans, s'il y a poursuite, celle-ci sera intentée généralement en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants et l'affaire sera entendue par la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.

Dans le cadre d'une accusation en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, la culpabilité doit être prouvée hors de tout doute raisonnable. La personne qui porte plainte sera appelée à témoigner ainsi que les autres personnes qui ont été témoins des événements.

#### 4.2.2 La loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)

L'enseignante ou l'enseignant ou un autre membre du personnel victime de violence pourra réclamer les bénéfices de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Pour ce faire, elle ou il devra déposer une réclamation en s'adressant à la Commission sur la santé et la sécurité du travail en ayant préalablement consulté son médecin traitant le plus vite possible après l'événement.

La personne devra déclarer l'événement à sa direction avant de quitter l'établissement scolaire.

La personne agressée pourra recevoir les soins appropriés payés par la CSST et recevoir, s'il y a lieu, une indemnité de remplacement du revenu équivalent à 90% du salaire net.

Les conventions collectives prévoient également le paiement représentant le différentiel entre 90% du salaire net et 100% du salaire brut, de sorte que la personne agressée devrait recevoir la totalité de son salaire durant l'absence pour son accident du travail.

#### 4.2.3 La loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC)

La loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels permet à toute personne blessée à la suite d'un acte criminel de recevoir une indemnité pendant la période où elle est incapable de travailler.

Cette loi est applicable pour les cas qui ne pourront être considérés comme un accident de travail, par exemple : agression par un élève en dehors des heures d'école, la fin de semaine.

#### 4.2.4 Le droit de refus

La loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit un droit de refus de travailler lorsque la personne considère que sa santé, son intégrité physique ou celle des personnes dont elle a la charge sont en danger.

Le droit de refus est un droit individuel.

#### 4.2.5 Le recours civil

Ce recours peut être utilisé par la personne qui a été victime de violence.

S'il s'agit de la violence d'un parent, le recours est dirigé contre ce dernier.

S'il s'agit de la violence d'un élève, il peut être dirigé contre l'élève et ses parents.

Généralement c'est un recours en dommage et intérêt qui est intenté.

S'il s'agit de la violence d'un employeur, il faudra être très vigilant parce que la Cour suprême a statué qu'un travailleur victime d'une lésion professionnelle ne pouvait intenter ni un recours civil en dommage contre son employeur ni un grief.

#### Recommandation

Pour toutes situations, consultez votre syndicat.

### 4.3 La violence des membres du personnel envers les élèves

#### 4.3.1 Les poursuites criminelles

Le recours le plus fréquemment intenté contre le personnel d'une école est la poursuite criminelle pour voies de fait qui regroupe trois catégories :

1. Voies de fait simples;
2. Infliction de lésions corporelles;
3. Voies de fait graves.

#### Voies de faits simples

Il s'agit de l'usage de la force contre une personne sans son consentement et de manière intentionnelle. Il peut également s'agir de tentatives ou de menaces, par un acte ou un geste, d'employer la force (art. 265(1) Code criminel).

#### Infliction de lésions corporelles

Lorsqu'il y a des lésions corporelles infligées à un élève pendant un cours, la Couronne pourra accuser les membres du personnel de l'école d'avoir infligé des lésions corporelles, ce qui est passible d'une peine plus lourde (art. 267 Code criminel).

#### Voies de fait graves

Les voies de fait graves sont le fait de blesser ou de défigurer une personne ou de mettre sa vie en danger (art. 268 Code criminel).

#### Les infractions sommaires de culpabilité et les actes criminels

Les voies de fait simples peuvent faire l'objet d'une poursuite en tant qu'acte criminel ou en tant qu'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

La décision quant au mode de poursuite est toujours prise par la Couronne, en tenant compte de la gravité de l'offense et des circonstances entourant l'événement.

Les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité sont entendues par un juge de paix et les peines sont généralement beaucoup moins élevées qu'au niveau d'un acte criminel.

Dans le cas d'une poursuite criminelle, les faits reprochés doivent être prouvés hors de tout doute raisonnable.

#### 4.3.2 Les moyens de défense contre les voies de fait

1. Le droit de correction;
2. La légitime défense;
3. Le mandat de contrôle et de défense;
4. L'absence d'intention coupable.

#### Le droit de correction

C'est le moyen qui est le plus largement utilisé dans ce type de poursuite.

Il ne peut être utilisé que par des personnes à qui on peut attribuer une délégation de l'autorité parentale.

#### Art. 43 Code criminel :

« Toute personne, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère est fondée à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances. »

#### La légitime défense

Pour pouvoir invoquer ce moyen de défense il faut :

- \* Être attaqué illégalement et sans provocation;
- \* Ne pas avoir l'intention de causer la mort ou des lésions corporelles;
- \* Ne pas pousser la violence au-delà de ce qui est nécessaire pour se défendre.

#### Le mandat de contrôle et de défense

Ce moyen de défense est accordé à une personne qui est en possession d'un bien immeuble et qui utilise la force pour éloigner un intrus si elle ne fait usage que de la force nécessaire.



### L'absence d'intention coupable

En droit criminel, la plupart des infractions requièrent l'intention coupable ou le « mens rea ».

Un membre du personnel d'une école en contrôle de lui-même qui intervient en utilisant la force raisonnable pour rétablir l'ordre ou mettre un élève à sa place n'a pas d'intention coupable quant à l'application de cette force.

### 4.4 Extrait de la politique du Syndicat de l'enseignement de Champlain « Défenses juridiques des membres »

#### Préambule

La mission du syndicat consiste à promouvoir et à défendre les intérêts sociaux, économiques et professionnels de nos membres. La défense de ces intérêts se manifeste dans différentes activités du syndicat, dont évidemment l'action juridique.

Même si l'on convient que l'action juridique est loin d'être un remède à tous les maux et qu'elle constitue un recours ultime, elle continuera de s'avérer nécessaire. Cependant, au cours des dernières années, nous l'avons élargie, selon la conjoncture, à des domaines qui ne faisaient pas partie de notre chantier traditionnel et qui ne constituaient pas une obligation en vertu du code du travail. Mais à partir du moment où nous ouvrons ces nouvelles voies, il nous incombe comme syndicat de faire preuve d'équité et de rendre accessibles ces services à toutes et tous, d'où l'importance de consolider notre politique en matière d'action juridique. Ultimement, le Conseil d'administration est responsable de toute action juridique.

### 1. Membres poursuivis au civil

À défaut de voir la commission scolaire prendre fait et cause pour une personne salariée poursuivie au civil relativement à des gestes posés dans l'exercice de ses fonctions, le syndicat en assumera sa défense dans la mesure où il n'y a manifestement pas de négligence grossière, que la personne retiendra le procureur assigné par le syndicat et que le litige ne l'oppose pas à un autre membre.

(Instruction) En cette matière, le syndicat mandatera le bureau Melançon, Grenier, Sciortino, Marceau & Ass.

### 2. Membres poursuivis au criminel

Le syndicat fournit l'assistance d'un avocat à un membre poursuivi au criminel pour des événements allégués en lien avec son emploi. Cependant, le Conseil d'administration peut refuser ou mettre un terme à cette assistance s'il juge que le membre a fait preuve de négligence ou que le recours devient dilatoire.

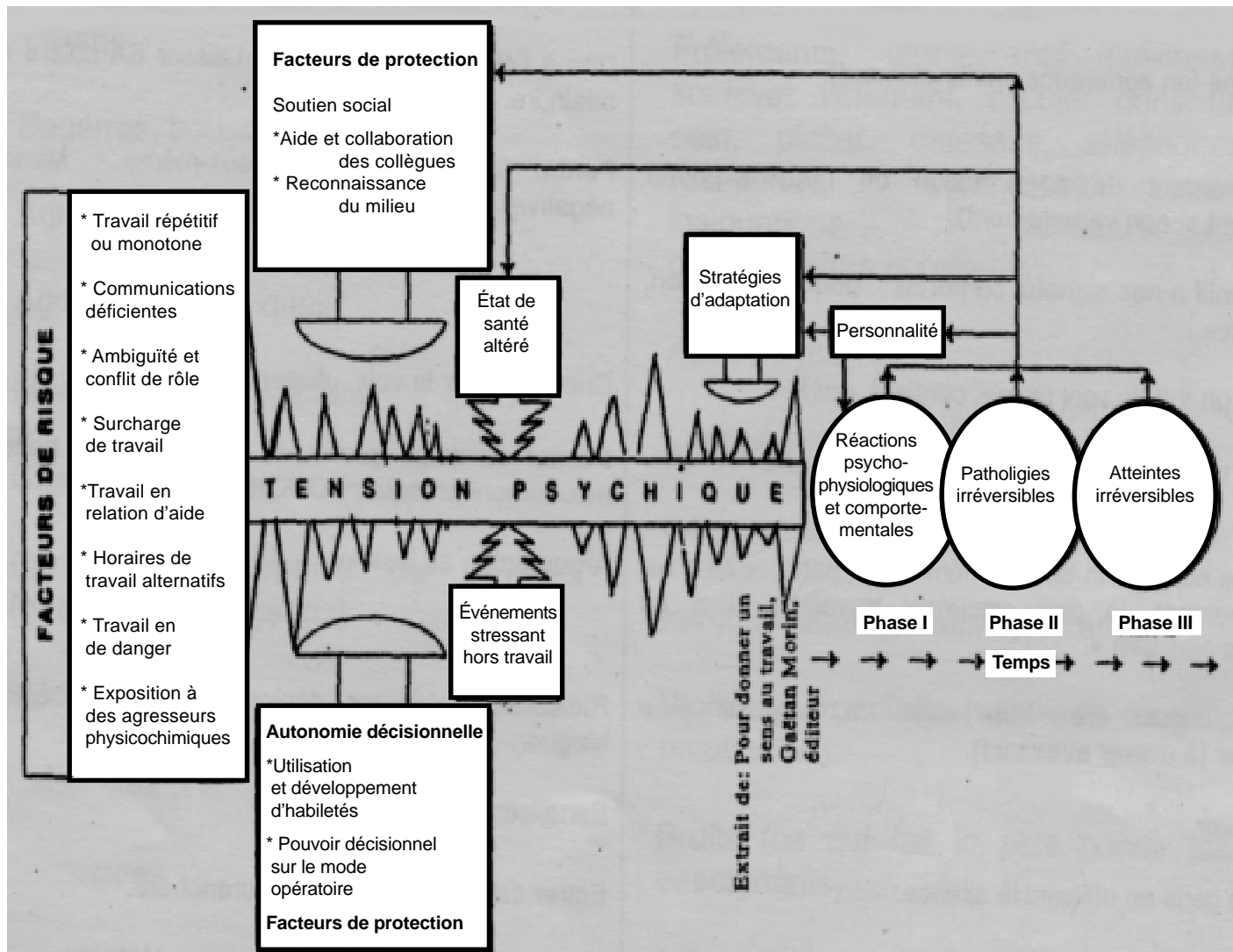
(Instruction) Pour les dossiers liés aux moeurs, le syndicat assigne Me Jean Dury. Pour les dossiers de toute autre nature, le bureau Melançon, Grenier, Sciortino, Marceau & Ass. est retenu.

### 5. Violence et santé mentale

#### 5.1 Impact sur l'individu

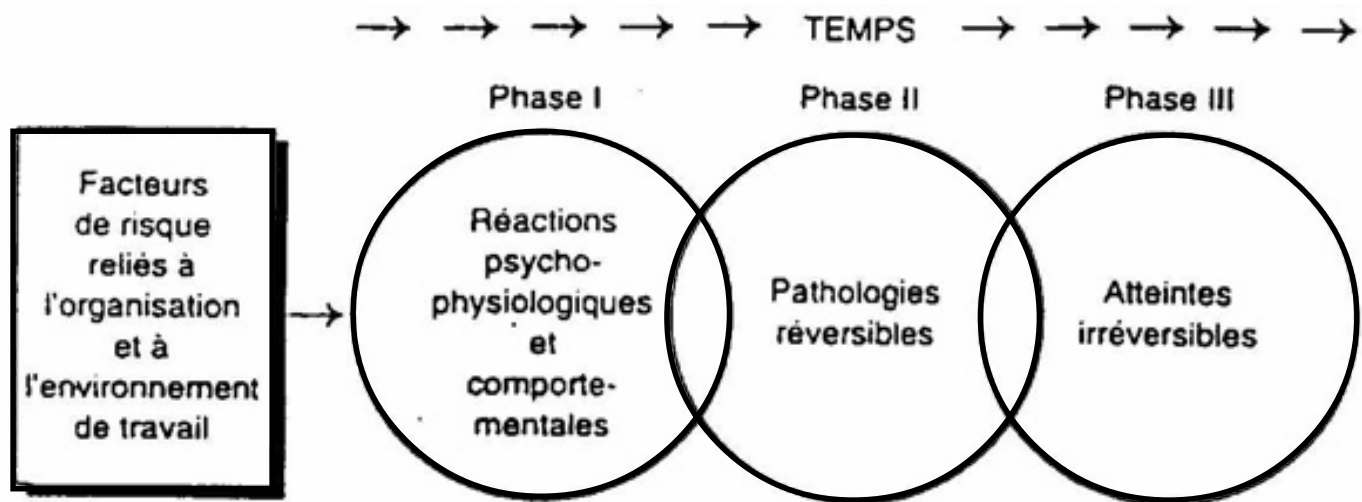
Les composantes professionnelles et individuelles à l'origine des atteintes à la santé mentale au travail  
*VÉZINA, M., COUSINEAU, M., MERGLEA, D., VINET, A., LAURENDEAU, M.C., (1998)*

*Pour donner un sens au travail, bilan des orientations du Québec en santé mentale au travail. Comité de la Santé Mentale au Québec. Montréal, Gaétan Morin, éditeur*



## 5.2 Les atteintes

Les atteintes à la santé mentale reliées à une mauvaise organisation du travail et à un environnement neurotoxique



### Psychophysiologiques :

- \* Réactions anxiodépressives
- \* Troubles du sommeil
- \* Modification de la personnalité
- \* Fatigue et irritabilité
- \* Baisse des capacités intellectuelles (mémoire et concentration)
- \* Troubles fonctionnels (sommatisation)
- \* Sécrétions accrues d'adrénaline et de cortisone)
- \* Baisse de libido

### Comportementales :

- \* Mauvaises habitudes de vie (sédentarité et tabagisme)
- \* Réduction des loisirs et des activités sociocommunitaires
- \* Consommation d'alcool et de médicaments
- \* Absentéisme
- \* Roulement de personnel
- \* Problèmes familiaux
- \* Isolement

### Pathologie réversibles

- \* Maladies psychosomatiques
- \* Hypertension artérielle
- \* Anxiété généralisée
- \* Troubles de l'adaptation et alcoolisme
- \* Maladie dépressive
- \* Stress post-traumatique

### Atteintes irréversibles

- \* Incapacité permanente sévère
- \* Encéphalopathie toxique
- \* Maladie cardiovasculaire
- \* Mortalité prématurée
- \* Suicide
- \* Maladies neuropsychiatriques

## 6. Agir en situation de violence

### 6.1 Attitudes

À PRIVILÉGIER	À ÉVITER
Se préparer quand on anticipe une situation difficile (prévoir gestes, paroles, attitudes...).	Avoir des paroles, attitudes, comportements qui semblent agressants, menaçants, humiliants condescendants...
Prévoir nos exigences, les conséquences, en informer les élèves à l'avance.	Menacer avec les conséquences pendant la crise, faire une escalade de conséquences. Menacer de représailles.
Annoncer nos limites et celles du code de vie.	Annoncer les conséquences pendant la crise.
Rester calme (en apparence, minimalement).	Dire à l'élève de se calmer. Laisser SA colère nous atteindre.
Rester conscient de notre façon de nous exprimer (verbalement et non verbalement).	Perdre le contact avec nous-même. Mimiques négatives, yeux en l'air, visage colérique.
Rester attentif à nos signaux corporels : pouls, respiration, mains moites...	
Conserver un ton de voix calme, confiant, posé.	Crier, hausser la voix, utiliser un débit rapide.
Conserver une attitude corporelle non menaçante	Pointer du doigt, gesticuler, mains sur les hanches, mouvement brusque, TOUCHER L'ÉLÈVE.
Cesser une discussion qui ne mène nulle part : « ce n'est pas le moment, je dois retourner travailler, nous en reparlerons plus tard ».	Argumenter, se justifier.
Utiliser l'humour, créer un effet de surprise pour désamorcer (à utiliser avec tact).	Ridiculiser, rabaisser, dénigrer, dévaloriser, critiquer, blaguer.
Déramatiser.	Banaliser.
Calmer les gens en utilisant le silence.	Entrer dans l'escalade et la surenchère.
S'adresser à la personne en utilisant son nom.	Utiliser des surnoms ou des termes déplacés.
Rappeler les rapports antérieurs harmonieux (si c'est le cas).	Provoquer, défier : « répète un peu ce que tu viens de dire! »
Être capable de donner raison à l'autre (si c'est le cas).	Juger, blâmer, accuser.
Inviter l'élève à quitter (s'il refuse, on peut déplacer l'auditoire) ou l'informer que s'il ne quitte pas, c'est son choix. C'est sa responsabilité.	Sortir nous-même l'élève en lui touchant. Le menacer : « Si tu ne sors pas, je te sors ».
Prendre une distance physique.	Se livrer à la querelle, bousculer, pousser.
Revoir les éléments ayant conduit à l'affrontement.	Fuir.
Parler avec les collègues, échanger, ventiler.	S'isoler.
Prévoir des conséquences et les appliquer.	Se livrer à des représailles, à la rancune, à la vengeance.





## 6.2 Démarche de la personne représentée lorsque la violence concerne :

### a) un membre du personnel envers un élève

#### JURIDIQUE

Aviser immédiatement la personne déléguée syndicale.

Ne rien dire à la police sans la présence de son avocat.

Colliger pour elle des informations sur :

- \* la situation
- \* l'élève

Rédiger une version écrite de l'événement (collaboration avec le syndicat).

Compléter le registre (santé sécurité), si la personne est victime de fausses allégations ou lésions physiques et/ou psychologiques.

Indiquer à la police que la direction possède une version écrite.

#### PERSONNELLE

Se détendre (reprendre son calme).

Ne pas rester seul avec le problème :

Voir le PAE (programme d'aide aux employés);

- \* Voir une personne aidante naturelle;
- \* Ventiler auprès d'une personne de confiance;
- \* En parler à ses proches (famille, amis).

Rencontrer la personne déléguée syndicale le plus tôt possible.

FAIRE CONFIANCE aux ressources syndicales.

Éviter la confrontation (parents/élèves, directions, etc.).

Consulter un médecin.

Prendre un congé, si nécessaire.

Consulter un organisme d'aide.

### b) des élèves et des parents envers un membre du personnel

Les démarches sont identiques sauf pour les points suivants :

- \* aviser la direction le plus tôt possible;
- \* déposer une plainte à la police.

### Conseil judiciaire :

Tout personnel en éducation devrait être suivi par un médecin de famille.

## 6.3 Moyens organisationnels

1. Faire adhérer les intervenants de l'établissement à l'idée d'adopter une action concertée face à la violence.
2. Se doter d'une procédure au niveau de l'établissement. (Privilégier certaines valeurs à l'école et à la maison). Respecter les principes de la Commission scolaire, le cas échéant.
3. Établir des règles de fonctionnement et fixer des limites claires.
4. Se responsabiliser en regard des gestes négatifs.
5. Prévenir et intervenir rapidement (échanges et réflexion).
6. Modèles de règlement de conflits (trouver des solutions juridiques et non exclusivement psychosociologiques).
7. Soutien aux personnes impliquées (victimes, « agresseuses », agresseurs, témoins).
8. Établir la norme « tolérance 0 » face à la violence. Dénoncer.
9. Favoriser :
  - la déclaration;
  - la solidarité;
  - la cohérence dans l'application des règles;
  - la constance et l'équité;
  - le consensus sur la façon d'encadrer les élèves.
10. Prévenir les séquelles psychologiques en organisant un « debriefing » rapidement après l'événement.
11. Consulter « La démarche de la personne représentée ».

## 6.4 Suggestions pour contrer la violence

- \* Développer les compétences personnelles et sociales.
- \* Améliorer l'estime de soi afin de permettre aux individus d'être moins affectés par la violence psychologique.
- \* Créer des solidarités, briser le silence.
- \* Favoriser les échanges et les mises en commun d'expériences vécues.
- \* Intervention dans les conflits par le personnel ou autre, (arrêt d'agir), c'est-à-dire mettre quelqu'un entre les protagonistes, ce qui suppose de former le personnel.
- \* Mise en place d'un comité « Respaix » pour promouvoir la non-violence à l'école.
- \* Médiation, résolution pacifique de conflit afin de décharger la tension plus graduellement.
- \* Favoriser l'implantation d'activités parascolaires afin d'éviter l'affrontement en faisant passer la tension ailleurs.
- \* Utiliser un local oasis pour isoler immédiatement les élèves qui commettent un acte de violence afin de prévenir une dégradation de la situation.
- \* Réduire les frustrations dues à des locaux inadéquats.

### Bibliographie

GORTON, Jacqueline, G. et Partridge, Patricia. Practice and Management of Psychiatric Emergency Care. The C.V. Morky Company.

GUBERMAN, Nancy et PLANTE, Marie-Hélène, chercheuses. La banalisation de la violence en milieu de travail. Centre pour l'étude de interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE), UQAM.

JANOSZ, Michel et LECLERC, Denis. L'intervention psychoéducative à l'école secondaire: intervenir sur l'individu ou sur son milieu?

LALIBERTÉ, Denis, m.d. Violence dans le milieu de travail: de la connaissance à la prévention.

PINSONNEAULT, Linda, m.d., résidente V en santé communautaire. Réflexion sur une stratégie d'action en vue de prévenir la violence en milieu scolaire.

VERRET, Colette, psychologue. La violence et ses différents masques

VÉZINA, M., COUSINEAU, M., MERGLEA, D., VINET, A., LAURENDEAU, M.C., (1998) Pour donner un sens au travail, bilan des orientations du Québec en santé mentale au travail. Comité de la Santé Mentale au Québec. Montréal, Gaétan Morin, éditeur

La procédure pour contrer le harcèlement et la violence, 24 novembre 1999, Syndicat de l'enseignement de Champlain, CA99-00-11.

### Annexe I

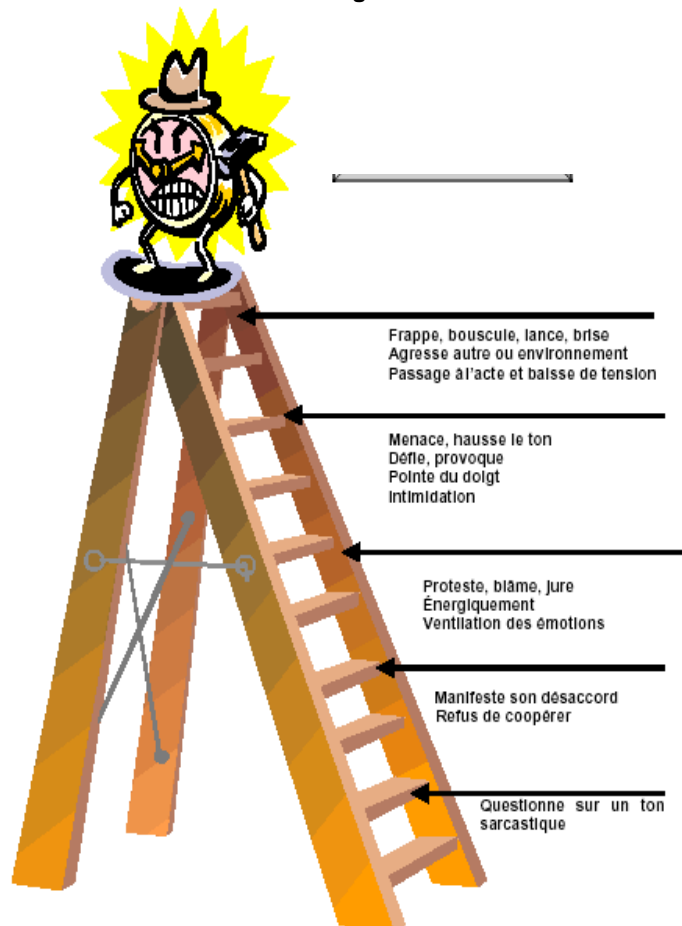
#### L'élève opposant (lutte de pouvoir)

1. Il pense qu'il peut défier l'autorité.
2. Il est optimiste quant à ses chances de gagner.
3. Il n'a pas appris de ses expériences passées.
4. Il demande aux autres d'être équitables mais lui ne l'est pas.
5. Il se venge lorsqu'il est en colère.
6. Il est fort et en est conscient.
7. Il pense venir à bout de tous les moyens utilisés par l'intervenant.
8. Il se croit égal à l'adulte.
9. Il évite de répondre aux questions.
10. Il nie avoir des responsabilités.

L'élève possédant plusieurs de ces caractéristiques a de bonnes chances de nous emmener sur des terrains dangereux.

À nous d'en tenir compte et de prendre des moyens pour ne pas le suivre. Sachant qu'il cherchera à nous faire sortir de nos gonds, nous pouvons nous préparer. Ainsi, il nous sera plus facile de garder notre calme et de ne pas « entrer dans la danse ».





Les conseils qui suivent s'appliquent spécifiquement à des batailles entre jeunes. N'INTERVENEZ PAS dans une bataille si vous n'avez pas la formation nécessaire à cette fin. Ne pas intervenir physiquement ne veut pas dire ne rien faire. Il s'agit de tenter d'assurer la sécurité du plus grand nombre possible de personnes.

« Envoyez quelqu'un chercher de l'aide. Voyez avant tout à ne pas vous faire blesser. Nommez la personne que vous envoyez à l'aide.

« Éloignez les spectateurs. Appelez les jeunes par leur nom et dites-leur d'aller immédiatement se mettre à un endroit particulier.

« Adressez-vous à ceux qui se battent. Dites leur nom et dites-leur ce que vous voulez qu'ils fassent. Donnez des commandements spécifiques et tenez-vous à distance.

« Si vous ne savez pas le nom des jeunes qui se battent, nommez-les par des caractéristiques visuelles, par exemple. « Toi à la chemise rouge... »

« Faites appel aux règlements plutôt qu'à l'autorité personnelle, par exemple. « Pas de violence » ou « La bataille est interdite ».

« Identifiez l'agresseur et dites à l'autre jeune où se réfugier<sup>2</sup> ».

<sup>2</sup> Prévention de la violence en milieu de travail, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 1999, 144 pages.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/lussier.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/lussier.html)

### École J.-P.- Labarre

2250, boul. Marie-Victorin  
Varenes (Québec) J3X 1P9

Vox : (1-450) 652-2900

Fax : (1-450) 652-2586

[jplabarre.csp.qc.ca/](http://jplabarre.csp.qc.ca/)

[jplabarre@csp.qc.ca](mailto:jplabarre@csp.qc.ca)

[claudette.lussier@csp.qc.ca](mailto:claudette.lussier@csp.qc.ca)



### Syndicat de l'enseignement de Champlain

7500, Chemin Chambly  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3S6

Vox : (1-450) 462-2581 1.800.361.5101

Fax : (1-450) 462-4534

[www.synd-champlain.qc.ca/](http://www.synd-champlain.qc.ca/)

[alain.paquette@csp.qc.ca](mailto:alain.paquette@csp.qc.ca)

[apaquette@synd-champlain.qc.ca](mailto:apaquette@synd-champlain.qc.ca)

LE JOURNAL

**Le CHAMPLAIN**

DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN



# Assemblée générale

## Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

### Rapport d'activités pour l'année 2003-2004

**Monsieur Richard Sarrasin**  
Président

**Biens chers Collègues,**

*Nous voici donc en Assemblée générale.*

*C'est votre Assemblée,  
mais c'est aussi la mienne.*

*Avant d'être votre président,  
je suis, ici, le délégué*

*de l'Association des centres jeunesse du Québec  
et de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke.*

*Les jeunes et les aînés!*

*Voilà notre politique familiale verticale!*

*Je suis heureux d'être avec vous,  
pour vous rappeler l'importance de l'engagement  
au service des familles.*

*J'y ai consacré :*

*« Cinquante années de vie  
auprès des organismes familiaux  
et des organismes à intérêt familial ».*

*Remise de la brochure :*

*Pensons famille Vol.16, no. 79, novembre 2004*

*Et si la vie m'est encore accordée,  
nous y travaillerons ensemble.*

*Et si la vie s'en va,*

*je vous invite maintenant à poursuivre.*

*Merci à toutes et tous d'être présents.*

*Pour la suite des choses,*

*je demande*

*à notre première vice-présidente*

*Madame Ruth Laliberté Marchand*

*de diriger l'Assemblée générale en mon nom.*



**Mme Ruth Laliberté-Marchand**

Première vice-présidente

Le Regroupement

**M. Richard Sarrasin**

Président

Le Regroupement inter-organismes  
pour une politique familiale  
au Québec

**M. Marc Lamarche**

Vice-président secrétaire

Le Regroupement

**M. Yves Lajoie**

Directeur général

Le Regroupement

## Sommaire

Salutations

1. Les objectifs du Regroupement

2. Les moyens du Regroupement

2.1 Le Carrefour des affaires familiales

2.2 Le bulletin Pensons famille

- Version papier

- Version Internet

- Version CD et DVD

2.3 Le site [www.familis.org/riopfq](http://www.familis.org/riopfq)

2.4 Le webcasting [www.familis.org/webcasting.html](http://www.familis.org/webcasting.html)

2.5 L'adresse [riopfq@familis.org](mailto:riopfq@familis.org)

3. Les activités du Regroupement

3.1 Regrouper des organismes familiaux et des groupes à intérêt familial

3.1.1 Le Regroupement compte actuellement quatre-vingt-dix-sept (97) organismes membres

3.2 Effectuer toute recherche concernant la famille

3.2.1 Les déjeuners-croissants : 2003-2004

3.2.2 Les déjeuners-croissants : 2004-2005

3.2.3 La recherche par une stagiaire

3.3 Informer ses membres et leur fournir de la documentation

3.3.1 Le bulletin Pensons famille

3.3.2 Le bulletin Pensons famille : versions CD et DVD

3.3.3 Le site [www.familis.org/riopfq](http://www.familis.org/riopfq)

3.3.4 Le Webcasting [www.familis.org/webcasting.html](http://www.familis.org/webcasting.html)

3.3.5 L'adresse [riopfq@familis.org](mailto:riopfq@familis.org)

3.4. Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles

3.4.1 Le Ministre de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille

3.4.2 Le Forum des partenaires de la politique familiale

3.4.3 Le Plan concerté pour les familles du Québec

3.4.4 Le Comité de suivi du Plan concerté pour les familles du Québec

3.4.5 Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail- famille

3.4.6 La reconnaissance et le financement des organismes communautaires

3.4.7 Le Comité conjoint MESSF/OCF

3.4.8 Le Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome

3.4.9 Le Comité d'orientation des CPE

3.4.10 Le Conseil des aînés

3.4.11 Le Conseil de la famille et de l'enfance

3.5 Les affiliations du Regroupement

3.5.1 La Semaine québécoise des familles

3.5.2 Lire et faire lire

3.5.3 L'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF

3.5.4 Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec

3.5.5 Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles INRS-U.C.S.

3.6 Les collaborations du Regroupement

3.7 Les représentations effectuées par le Regroupement

4. Les ressources humaines du Regroupement

5. Les conclusions



## Rapport d'activités pour l'année 2003-2004

### Salutations

Chers amis, chers collègues,

Nous voici en Assemblée générale annuelle du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Cette Assemblée se tient, ici même, au Secrétariat du Regroupement, et je vous souhaite, à toutes et tous, la plus cordiale des bienvenues.

Je voudrais vous souligner que si je suis le président du Regroupement, c'est qu'avant tout, comme vous toutes et tous, je suis un délégué d'un organisme membre, de deux même, en l'occurrence, l'Association des centres jeunesse du Québec et la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke. Je les remercie de m'avoir permis d'être à votre service.

Depuis notre dernière rencontre, ici même, l'an dernier, le 20 novembre 2003, rencontre où nous avons eu le plaisir d'accueillir le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, monsieur Claude Béchard, beaucoup d'événements se sont produits, tant dans le domaine de la politique familiale que dans la vie de notre Regroupement.

Nous essaierons, le plus fidèlement possible, de faire la revue des événements politiques et sociaux qui se sont produits dans le domaine de la famille, et, en même temps, de constater comment la vie du Regroupement et ses activités s'y sont intimement mêlées.

### 1. Les objectifs du Regroupement

Comme le nom même du Regroupement l'indique, nous sommes un regroupement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial.

Le Regroupement a été fondé le 22 février 1983 et ses Lettres patentes ont été délivrées le 15 mai 1984.

Nous sommes constitués pour l'instauration et le développement d'une politique familiale au Québec.

Nous ne sommes pas un regroupement partisan en politique, mais nous sommes éminemment politiques.

Nous sommes, venant d'horizons différents, le lieu de la conscience et du militantisme pour promouvoir le mieux-être des familles. Nous nous sommes donné cette responsabilité et nous voulons l'exercer selon nos buts et objectifs.

Nous les évoquons, car ils sont toujours d'actualité.

Notre Regroupement a les buts suivants :

- 1.1 Regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- 1.2 Effectuer toute recherche concernant la famille
- 1.3 Informer ses membres et leur fournir de la documentation
- 1.4 Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

### 2. Les moyens du Regroupement

Notre action s'est concrétisée par le déploiement de plusieurs moyens d'actions que nous énumérons ici et sur lesquels nous reviendrons.

#### 2.1 Le Carrefour des affaires familiales

C'est un centre de documentation sur les questions familiales, un centre de recherche et de développement sur les politiques familiales, un forum ouvert aux membres et au public sur des sujets d'actualités en politique familiale.

Si le Regroupement est constitué d'organismes, le Carrefour est constitué de personnes.

Ses activités se sont manifestées sous formes de déjeuners-croissants.

#### 2.2 Le bulletin Pensons famille

C'est un bulletin d'information et de communication. C'est un miroir de la famille québécoise.

\* Version papier : Jusqu'en 2003, son tirage papier était de sept cents (700) exemplaires. Nous le tirons maintenant à cent cinquante (150) exemplaires papier.

\* Version Internet : Mais nous le rendons disponible sur Internet en format HTML et en format PDF. Nous envoyons le Pensons famille nouveau à notre liste courriel qui compte plus de mille adresses.

\* Version CD et DVD : Nous avons innové cette année en rendant disponible tous les bulletins Pensons famille en version CD et DVD. De plus, nous avons intégré dans ces versions les enregistrements audio et vidéo de nos déjeuners-croissants.

#### 2.3 Le site [www.familis.org/riopfq](http://www.familis.org/riopfq)

C'est un site Internet créé le 8 août 1997, grâce au Fonds de l'autoroute de l'information. C'est un lieu au service des membres et des familles. Son achalandage est d'environ cinq cents (700) visites par jour.

Ce qui est très très considérable.

#### 2.4 Le webcasting [www.familis.org/webcasting.html](http://www.familis.org/webcasting.html)

Depuis le 19 avril 2000, en version audio, et depuis le 19 septembre 2001, en version vidéo, nous diffusons nos déjeuners-croissants en différé sur Internet. C'est tout à fait exceptionnel.

#### 2.5 L'adresse [riopfq@familis.org](mailto:riopfq@familis.org)

C'est un courriel simple et unique.

C'est un lien au service des membres et des familles.

### 3. Les activités du Regroupement

Voyons maintenant en détail, en regard de nos objectifs, comment se sont effectuées nos activités et comment se sont concrétisés nos engagements.

Certaines de nos activités auront permis de réaliser en même temps plusieurs des objectifs du Regroupement.

#### 3.1 Regrouper des organismes familiaux et des groupes à intérêt familial

Nous regroupons des organismes familiaux et des organismes à intérêt familial.

C'est-à-dire que plusieurs de nos membres sans être des regroupements de familles sont des organismes qui se veulent soucieux des intérêts des familles et qui, dans l'accomplissement de leur mission propre, décident d'avoir une « approche famille » et de « penser famille ». Il suffit de consulter la liste de nos membres pour en saisir toute l'ampleur.

##### 3.1.1 Le Regroupement compte actuellement quatre-vingt dix-sept (97) organismes membres

Un regroupement est fort de la force de ses membres. Vous avez toujours soutenu votre regroupement lorsque nous vous avons sollicités. Si nous avons l'audience et le leadership qui sont les nôtres, c'est que vous nous avez toujours appuyés. La force du Regroupement est son fonctionnement dans le consensus et non la controverse. On nous écoute et l'on retient nos avis, car on connaît l'extension et la force de nos appuis.

##### 3.2 Effectuer toute recherche concernant la famille

Nos recherches concernant la famille se sont déployées diversement selon les moyens employés.

##### 3.2.1 Les déjeuners-croissants : 2003-2004

Nous avons poursuivi la série de nos déjeuners-croissants initiée en 1989. Cette série de rencontres mensuelles en est à sa 17e année et, aujourd'hui, à son 173e déjeuner-croissants ou rencontres.

Au cours de la dernière année, nous avons invité des experts à réfléchir sur des sujets touchant la famille et ceux-ci sont venus nous livrer le fruit de leurs recherches.

À l'occasion de ces rencontres, plus d'une trentaine de spécialistes et experts ont présenté leurs points de vue et souvent se sont confrontés pour les défendre devant leurs collègues invités ou l'auditoire des participants. Environ trois cents personnes auront participé à l'ensemble des rencontres.

Les sujets suivants furent traités :

#### La population : la natalité (le 24 septembre 2003)

\* La problématique de la population - Jacques Henripin - Démographe - Université de Montréal

\* Avoir un enfant? - France Laflamme - Directrice générale - Seréna

\* Les nouvelles techniques de reproduction - Marie-Hélène Régnier - Agente de recherche - Université de Montréal - Centre de recherche en droit public

#### La population : l'adoption (le 15 octobre 2003)

\* Adopter des enfants au Québec - Monique Marchand - Intervenante sociale - Centre jeunesse de Montréal - Service d'adoption

\* Adopter des enfants d'ailleurs - Isabelle Juneau - Mère adoptive - Anciennement de Société Formons Une Famille

\* Le Secrétariat à l'adoption internationale - Luce de Bellefeuille - Secrétaire à l'Adoption internationale du Québec et directrice générale

#### Le point sur la politique familiale (le 20 novembre 2003)

\* Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du Regroupement - Claude Béchard - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

\* Rapport d'activités 2002-2003 - Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

#### La population : l'immigration (le 17 décembre 2003)

\* La politique d'immigration au Québec - Jacques Robert - Directeur - Direction des politiques et programmes d'intégration - Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

\* Être réfugiée au Québec - Stephan Reichhold - Directeur général - Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes - TCRI

\* Être immigrante au Québec - Maria Morales - A immigré au Québec en 1986 - Agente d'accompagnement - Cana - Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants



### La subsidiarité : le rôle de l'État (le 21 janvier 2004)

\* Vincent Auclair - Député de Vimont - Parti libéral du Québec - PLQ - Adjoint parlementaire de M. Claude Bécharde - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

\* Jean-Claude St-André - Député de l'Assomption - Parti Québécois - PQ - Porte-parole de l'Opposition officielle en matière de natalité et de démographie

\* Michel Lalonde - Conseiller au programme - Action démocratique du Québec - ADQ

### La subsidiarité : la société civile (le 18 février 2004)

\* Marc Lamarche - Président - Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIMM - Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)

\* François Lamarche - Sociologue - Conseiller syndical - Service de recherche - Confédération des syndicats nationaux - CSN

\* Marie-Hélène Méthé - Responsable des liens avec les régions et les réseaux et la vie associative - Chantier de l'économie sociale - CÉS

\* Marie Rhéaume - Directrice générale - Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF

### Les Maisons de Grands-Parents (le mercredi 17 mars 2004)

\* Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

\* Robert Cloutier - Président - La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

\* Jean-Marie Cliche - Président - La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

\* Robert Hotte - Président - La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières

\* Pierre Sicotte - Président - Lucille Girard - Vice-présidente - La Maison des Grands-Parents de Villeray

\* Hélène Wavroch - Présidente - Le Conseil des aînés

### L'intégration des services de santé et des services sociaux (le 21 avril 2004)

\* Michèle Auclair - Conseillère spéciale à l'implantation des réseaux locaux de services - Cabinet du Sous-ministre - Ministère de la Santé et des Services sociaux

\* Claude Saint-Georges - Responsable de l'information - Fédération de la santé et des services sociaux - CSN - Coalition Solidarité Santé

\* Nicole Clouâtre - Directrice générale - CLSC Villeray

### Bâtir des milieux accueillants pour les familles (le 12 mai 2004)

\* Gaston Gauthier - Co-président - Commission Familles et Médias - Organisation mondiale pour les familles - FAMILIS OMF

\* Marguerite Blais - Présidente - Le Conseil de la famille et de l'enfance

\* Pierre Lambert - Personne ressource - Carrefour action municipale et famille - Ex-conseiller municipal de Saint-Laurent, responsable de la politique familiale

### La santé mentale des enfants - SOS Garçons (le 16 juin 2004)

\* André Faivre - Éducateur et andragogue - Formateur au Centre québécois de ressources à la petite enfance (CQRPE)

\* Lahssen Abassi - Coordinateur et formateur interculturel - Centre Jeunesse Arabe

\* Manuel Peñafiel, t.s. - Travailleur social - Équipe jeunesse - CLSC Des Faubourgs

### 3.2.2 Les déjeuners-croissants : 2004-2005

Nous poursuivons, en 2004-2005, cet objectif concernant la recherche sur la famille par le moyen de nos déjeuners-croissants. Les thèmes de l'année 2003-2004 sont les suivants :

#### La violence dans la société (le 15 septembre 2004)

\* Cultivons la paix - Sylvie Gougeon, t.s. - Chargée du projet - Cultivons la paix

\* L'institution source de violence et de pauvreté - François Labbé - Agent de recherche et de liaison - Le Regroupement des Auberges du coeur - Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC) - Frédéric Mailhot - CPMO - Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC)

\* La criminalité urbaine chez les jeunes - Catherine Lasnier, M.A. - Sociologue - Chercheuse - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

#### La violence dans l'école (le 20 octobre 2004)

\* Nadia Desbiens - Professeure-adjointe en adaptation scolaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal - Chercheuse au Centre de Recherche et d'Intervention sur la Réussite Scolaire (CRIRES)

\* Claudette Lussier - Enseignante en 6e année - École J.-P.-

Labarre - Varennes - Commission scolaire des Patriotes - Syndicat de l'enseignement de Champlain

### Le point sur la politique familiale (le 18 novembre 2004)

\* Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du Regroupement - Carole Théberge - Ministre responsable de la Condition des Aînés et Ministre déléguée à la Famille

\* Rapport d'activités 2003-2004 - Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

### La violence dans la famille (le 15 décembre 2004)

\* Les femmes immigrantes victimes de violence conjugale et leurs enfants - Une intervenante anonyme - Intervenante sociale - Maison Flora Tristan - Centre d'hébergement pour femmes immigrantes victimes de violence conjugale et leurs enfants

\* Les hommes aux prises avec la violence conjugale et familiale - Steven Bélanger - Pro-gam Centre d'intervention et de recherche en violence conjugale et familiale

### La modernisation de l'État (le 19 janvier 2005)

\* Point de vue de l'État : Briller parmi les meilleurs - Gouvernement du Québec

\* Point de vue du citoyen - Option citoyenne (Françoise David à confirmer) - Institut du nouveau monde (Michel Venne à confirmer)

### L'environnement des familles (le 16 février 2005)

\* L'environnement immédiat des familles

\* L'exiguïté des logements

\* La pollution de l'eau, de la terre et de l'air

\* La santé des membres de la famille

\* L'infertilité ou les problèmes de fertilité

### Être travailleur dans le communautaire (le 16 mars 2005)

\* Dans le réseau public

\* Dans le réseau communautaire

### Les fratries : être frères et soeurs dans la même famille (le 20 avril 2005)

\* Les fratries

\* Les enfants des familles recomposées

\* L'enfant unique

**Culture en tête... famille en fête!** - La semaine québécoise des familles (le 11 mai 2005)

### À confirmer (le 15 juin 2005)

#### 3.2.3 La recherche par une stagiaire

Toujours dans ce but d'effectuer toute recherche sur la famille, le Regroupement s'est associé à une diplômée à la Maîtrise en Sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Mme Catherine Lasnier, M.A. Grâce à une subvention de Développement des ressources humaines Canada - Projet Carrière-Été, elle a réalisé une recherche sur : « La criminalité urbaine chez les jeunes ».

Nous vous remettons aujourd'hui même la publication de cette recherche. C'est le Volume 16, numéro 78, novembre 2004, soit le soixante-dix-huitième bulletin depuis le début !

#### 3.3 Informer ses membres et leur fournir de la documentation

Dans le but d'informer ses membres et de leur fournir de la documentation, le Regroupement publie le bulletin Pensons famille.

#### 3.3.1 Le bulletin Pensons famille

De septembre 2003 à novembre 2004, six (6) bulletins Pensons famille ont été publiés, comportant chacun les exposés relatifs aux déjeuners-croissants récents.

#### Volume 15, numéro 73, septembre 2003

\* Éditorial : Monsieur le Ministre (Deuxième lettre) : Richard Sarrasin - Yves Lajoie \* Lettre de Madame Carole Théberge, ministre déléguée à la Famille \* Articles : L'équilibre famille-travail-études, une valeur sûre - le 14 mai 2003 \* Conciliation famille-travail des jeunes pères : Jean-Philippe Pleau - Doctorant en sociologie à l'Université du Québec - Chercheur à l'INRS - Urbanisation, Culture et Société \* Conciliation famille-travail et rétention du personnel : Diane-Gabrielle Tremblay - Directrice de la recherche - Télé-université - Université du Québec : Conciliation famille-études : Une lourde tâche pour les étudiants-parents : Wenceslas Mam's Mamboundou - Doctorant en science politique - Université Laval - Président - Conseil national des cycles supérieurs - Fédération étudiante universitaire du Québec - FEUQ \* XXe Anniversaire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec Vingt ans de politique familiale au Québec - le 19 juin 2003 \* Vingt ans de réalisations gouvernementales : Micheline Gamache - Sous-ministre adjointe - Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille \* Vingt ans d'études universitaires sur la famille au Québec : Denise Lemieux - Auteure - Chercheuse - Professeure - INRS Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, culture

et société \* Vingt ans d'actions communautaires : Richard Sarrasin - Membre du Conseil des aînés - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec \* Hommages aux militants : Jacques Lizée - Bernard Fortin - Denise T. Casimir - René Pagé - Richard Sarrasin - Yves Lajoie - Marie-Berthe Chevalier - Lyette Lamothe - Aurèle Dugas - Madeleine Bouvier-Dubuc - Jocelyn Ouellet - Louis Kirouac \* Hommages aux Ministres - Secrétaires généraux associés et Sous-ministres \* Hommages aux Personnes membres du Comité de coordination et du Conseil d'administration \* Hommages aux Personnes présentes à l'Assemblée de fondation et aux Assemblées générales \* Hommages aux Personnes collaboratrices \* Hommages aux Personnes ressources des satellites et des déjeuners-croissants \* Hommages à de valeureuses personnalités \* Hommages des grands collègues de la politique familiale \* De nombreuses personnalités sont venues célébrer le XXe Anniversaire \* Les Satellites et déjeuners-croissants \* Le Pensons famille sur CD \* L'équipe du Secrétariat \* FAMILIS.

#### **Volume 15, numéro 74, novembre 2003**

\* Éditorial : Une politique familiale verticale - Yves Lajoie \* Article Les personnes âgées et les relations intergénérationnelles dans les communautés ethnoculturelles - Giosafat Mingarelli - Étudiant en science politique - Université Concordia.

#### **Volume 15, numéro 75, décembre 2003**

\* Éditorial : Monsieur le Ministre (Troisième lettre) - Richard Sarrasin - Yves Lajoie \* Bons Voeux de Noël et du Nouvel An \* Articles : La population - la natalité - le 24 septembre : \* La problématique de la population et de la natalité - Jacques Henripin - Démographe - Professeur - Université de Montréal \* Avoir un enfant? - France Laflamme B.S.C.A. - Directrice générale - Seréna Québec \* Les nouvelles techniques de reproduction \* Marie-Hélène Régner - Agente de recherche - Centre de recherche en droit public - Université de Montréal \* La population : l'adoption - le 15 octobre 2003 : \* Adopter des enfants au Québec - Monique Marchand - Intervenante sociale - Centre jeunesse de Montréal - Service d'adoption \* Adopter des enfants d'ailleurs - Isabelle Juneau - Mère adoptive - Anciennement de Société Formons Une Famille \* Le Secrétariat à l'adoption internationale - Luce de Bellefeuille - Secrétaire à l'Adoption internationale et directrice générale \* Assemblée générale du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec - le 20 novembre 2003 \* Claude Bécharde - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille \* Rapport d'activités 2002-2003 - Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec \* La population : l'immigration - le 17 décembre 2003 : \* La politique d'immigration au Québec - Jacques Robert - Directeur - Direction des politiques et programmes d'intégration - Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration \* Être réfugiée au Québec - Stephan Reichhold - Directeur général - Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes - TCRI \* Être immigrante au Québec - Maria Morales - Agente d'accompagnement - Cana - Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants \* Le C.A. - Photographie des membres du Conseil d'administration 2003-2004 \* L'équipe du Secrétariat - Décembre 2003.

#### **Volume 15, numéro 76, mai 2004**

\* Éditorial : Monsieur le Ministre (Quatrième lettre) - Richard Sarrasin - Yves Lajoie \* Articles : La subsidiarité : le rôle de l'État - le 21 janvier 2004 \* Vincent Auclair - Député de Vimont - Parti libéral du Québec - PLQ - Adjoint parlementaire de M. Claude Bécharde - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille \* Jean-Claude St-André - Député de l'Assomption - Parti Québécois - PQ - Porte-parole de l'Opposition officielle en matière de natalité et de démographie \* Michel Lalonde - Conseiller au programme - Action démocratique du Québec - ADQ \* La subsidiarité : la société civile - le 18 février 2004 \* Marc Lamarche - Président - Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIMM - Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation - (CQCH) \* François Lamarche - Sociologue - Conseiller syndical - Service des relations de travail - Confédération des syndicats nationaux - CSN \* Marie-Hélène Méthé - Responsable des liens avec les régions et les réseaux et la vie associative - Chantier de l'économie sociale - CÉS \* Marie Rhéaume - Directrice générale - Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF \* Les Maisons des Grands-Parents - le 17 mars 2004 : \* Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec \* La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy \* Robert Cloutier - Président - L'équipe de la Maison \* La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke - Jean-Marie Cliche - Président - L'équipe de la Maison \* La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières - Robert Hotte - Président - Gemma Lévesque - Membre du Conseil

d'administration \* La Maison des Grands-parents de Villeray - Pierre Sicotte - Président - Lucille Girard - Vice-présidente \* Programmes Villeray et Sainte-Foy \* Programmes Sherbrooke et Trois-Rivières Programmes \* Hélène Wavroch - Présidente - Le Conseil des aînés du Québec \* La Semaine québécoise des familles \* Partenariat « Famille en mouvance et dynamiques inter-générationnelles » - Assemblée générale le 31 mai 2004 \* FAMILIS - OMF Organisation mondiale pour les familles - Conférence ibéroaméricaine sur la famille - La Habana - Cuba - du 16 au 20 novembre 2005 \* Le C.A. - Photographie des membres du Conseil d'administration 2003-2004 \* L'équipe du Secrétariat - Décembre 2003.

#### **Volume 16, numéro 77, septembre 2004**

\* Éditorial : Monsieur le Ministre (Cinquième lettre) - Richard Sarrasin - Yves Lajoie \* Articles : L'intégration des services de santé et des services sociaux - le 21 avril 2004 \* Michèle Auclair - Conseillère spéciale à l'implantation des réseaux locaux de services - Cabinet du Sous-ministre - Ministère de la Santé et des Services sociaux \* Claude Saint-Georges - Responsable de l'information - Fédération de la santé et des services sociaux - CSN - Coalition Solidarité Santé \* Nicole Clouâtre - Directrice générale - CLSC Villeray \* Bâtir des milieux accueillants pour les familles - le 19 mai 2004 \* Gaston Gauthier - Co-président - Commission Familles et Médias - FAMILIS OMF Organisation mondiale pour les familles \* Marguerite Blais - Présidente - Conseil de la famille et de l'enfance \* Pierre Lambert - Personne ressource - Carrefour action municipale et famille - Ex-conseiller municipal de Saint-Laurent, responsable de la politique familiale \* La santé mentale des enfants : SOS Garçons - le 16 juin 2004 \* André Faivre - Éducateur et andragogue - Formateur au Centre québécois de ressources à la petite enfance (CQRPE) \* Lahssen Abassi - Coordonnateur et formateur interculturel - Centre Jeunesse Arabe \* Manuel Peñañel, t.s. - Travailleur social - Équipe jeunesse - CLSC Des Faubourgs \* Le C.A. - Photographie des membres du Conseil d'administration 2003-2004 \* L'équipe du Secrétariat - Décembre 2003.

#### **Volume 16, numéro 78, novembre 2004**

\* Éditorial : Violents, pourquoi? - Yves Lajoie \* Article : La criminalité urbaine chez les jeunes - Catherine Lasnier, M.A. - Sociologue

#### **3.3.2 Le bulletin Pensons famille : versions CD et DVD**

Tel que mentionné ci-haut les bulletins Pensons famille Volume 1 no 1 Juillet 1989 - Volume 13 no 67 Décembre 2001 ont été publiés sur un (1) CD. Par contre les bulletins Pensons famille Volume 1 no 1 Juillet 1989 - Volume 15 no 75 Décembre 2003 ont été publiés sur un (1) DVD. La suite est en préparation.

#### **3.3.3 Le site [www.familis.org/rioptq](http://www.familis.org/rioptq)**

Le Regroupement s'est associé à l'Organisation mondiale pour les familles - FAMILIS OMF, une organisation internationale non gouvernementale (OING), ayant des correspondants dans une quinzaine de pays, pour créer un site Internet : dont le Regroupement est le principal partenaire.

Le but de ce site est de favoriser l'accès par Internet aux intervenants familiaux du monde entier.

Le Regroupement a sa page web.

Ce site très complet contient les rubriques suivantes sur le Regroupement :

- Historique
- Objectifs
- Membres et structures

- La liste des membres de l'Assemblée générale. Cette liste renvoie à un site web possédé par ce membre

- Les Assemblées générales annuelles depuis 1997
- Les Membres du Conseil d'administration et leurs photos
- Les équipes du Secrétariat et leurs photos

- Publication

- La publication intégrale de tous les numéros du Pensons famille depuis le début, soit les numéros 1 à 78 ;

- Activités

- La liste des activités du Regroupement pour : 1988-1989 1989-1990 1990-1991 1991-1992 1992-1993 1993-1994 1994-1995 1995-1996 1996-1997 1997-1998 1998-1999 1999-2000 2000-2001 2001-2002 2002-2003 2003-2004 2004-2005, c'est-à-dire, les déjeuners-croissants, les ateliers-échanges, les café-rencontres, effectués ou à venir, avec renvois aux invitations, aux conférences prononcées et aux photos prises à ces occasions, et plus récemment des archives sonores et visuelles.

#### **3.3.4 Le Webcasting [www.familis.org/webcasting.html](http://www.familis.org/webcasting.html)**

Grâce à une subvention, pour la mission de base du Regroupement, de la part du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, nous diffusons en webcasting sur Internet en version son et en version vidéo nos déjeuners-croissants. Ainsi pour la dernière année sont disponibles :



\* **Le 15 septembre 2004** : La violence dans la société \* Sylvie Gougeon, t.s. - Chargé du projet - Cultivons la paix \* François Labbé - Agent de recherche et de liaison - Le Regroupement des Auberges du coeur - Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC) \* Frédéric Mailhot - CAPMO - Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC) \* Catherine Lasnier, M.A.- Sociologue - Représentante - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec \* Questions.

\* **Le 16 juin 2004** : La santé mentale des enfants : SOS Garçons \* Présentation \* André Faivre - Éducateur et andragogue - Formateur au Centre québécois de ressources à la petite enfance (CQRPE) \* Lahssen Abbassi - Coordonnateur et formateur interculturel - Centre Jeunesse Arabe \* Manuel Peñafiel, t.s. - Travailleur social - Équipe jeunesse - CLSC Des Faubourgs \* Questions et clôture.

\* **Le 12 mai 2004** : Bâtir des milieux accueillants pour les familles \* Gaston Gauthier - Co-président - Commission Familles et médias - Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF \* Marguerite Blais - Présidente - Conseil de la famille et de l'enfance \* Pierre Lambert - Personne-ressource - Carrefour action municipale et famille - Ex-conseiller municipal de Ville Saint-Laurent, responsable de la politique familiale \* Questions et clôture.

\* **Le 21 avril 2004** : L'intégration des services de santé et des services sociaux \* Michèle Auclair - Conseillère spéciale à l'implantation des réseaux locaux de services - Cabinet du Sous-ministre - Ministère de la Santé et des Services sociaux \* Claude Saint-Georges - Responsable de l'information - Fédération de la santé et des services sociaux - CSN - Coalition Solidarité Santé \* Nicole Clouâtre - Directrice générale - CLSC Villeray \* Questions et clôture.

\* **Le 17 mars 2004** : Les Maisons de Grands-Parents \* Séance d'ouverture - Richard Sarrasin - Président - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec \* Robert Cloutier et bénévoles - Président - La Maison des Grand-Parents de Sainte-Foy \* Jean-Marie Cliche et bénévoles - Président - La Maison des Grand-Parents de Sherbrooke \* Robert Hotte - Président - Gemma Lévesque - Bénévole - La Maison des Grand-Parents de Trois-Rivières \* Pierre Sicotte - Président - Lucille Girard - Vice-présidente - La Maison des Grand-Parents de Villeray \* Programmes Villeray et Sainte-Foy \* Programmes Sherbrooke et Trois-Rivières \* Programmes - Commentaires - Questions \* Séance de clôture - Hélène Wavroch - Présidente - Le Conseil des aînés.

\* **Le 18 février 2004** : La subsidiarité : la société civile \* Marc Lamarche - Président - Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIMM -Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) \* François Lamarche - Sociologue - Conseiller syndical Service de recherche - Confédération des syndicats nationaux - CSN \* Marie-Hélène Méthé - Responsable des liens avec les régions et les réseaux et la vie associative - Chantier de l'économie sociale - CÉS \* Marie Rhéaume - Directrice générale - Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF \* Questions et clôture.

\* **Le 21 janvier 2004** : La subsidiarité : le rôle de l'État \* Vincent Auclair - Député de Vimont - PLQ - Parti libéral du Québec \* Jean-Claude St-André - Député de l'Assomption - PQ - Parti Québécois \* Michel Lalonde - Conseiller au programme - ADQ - Action démocratique du Québec \* Questions et clôture.

\* **Le 17 décembre 2003** : La population : l'immigration \* La politique d'immigration au Québec - Jacques Robert - Directeur - Direction des politiques et programmes d'intégration - Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration \* Être réfugiée au Québec \* Stephan Reichhold - Directeur général - Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes - TCRI \* Être immigrante au Québec - Maria Morales - A immigré au Québec en 1986 - Agente d'accompagnement - Cana - Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants \* Questions et clôture

\* **Le 20 novembre 2003** : La politique familiale au Québec \* Allocution - Claude Bécharde - Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

\* **Le 15 octobre 2003** : La population : l'adoption \* Adopter des enfants au Québec - Monique Marchand - Intervenante sociale - Centre jeunesse de Montréal - Service d'adoption \* Adopter des enfants d'ailleurs \* Isabelle Juneau - Mère adoptive - Anciennement de Société Formons Une Famille \* Le Secrétariat à l'adoption internationale - Luce de Bellefeuille - Secrétaire à l'Adoption internationale et directrice générale \* Questions et clôture.

\* **Le 24 septembre 2003** : La population : la natalité \* La problématique de la population - Jacques Henripin - Démographe - Université de Montréal \* Avoir un enfant? - France Laflamme - Directrice générale - Seréna \* Les nouvelles techniques de reproduction - Marie-Hélène

Régnier - Agente de recherche Université de Montréal - Centre de recherche en droit public \* Questions et clôture.

### 3.3.5 L'adresse [www.familis.org/rioptq](http://www.familis.org/rioptq)

Maintenant, nos principales communications se font par courriel lorsque nos correspondants le désirent. C'est un moyen rapide, efficace, peu coûteux, et sans formalité.

### 3.4. Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles

Dans cette rubrique, nous ferons le point sur la politique familiale et le rôle qu'y a joué le Regroupement.

Nous ferons également état des représentations et des collaborations qu'a entretenues le Regroupement avec les institutions et les organismes du milieu pour la représentation des intérêts des familles et leur mieux-être.

Enfin, nous considérerons les ressources humaines et matérielles dont nous disposons pour accomplir notre mission et nos objectifs.

#### 3.4.1 Le Ministre de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille

Le 12 septembre 2003, le président et le directeur général de votre Regroupement, M. Richard Sarrasin et M. Yves Lajoie, ont rencontré M. le ministre Claude Bécharde, à ses bureaux de Montréal, en compagnie de sept autres organismes collègues, organismes communautaires Famille de niveau national.

Le 20 novembre 2003, nous avons accueilli monsieur Bécharde, ici même, à l'occasion de notre Assemblée générale annuelle. Ses propos sur la politique familiale au Québec ont été reproduits dans notre bulletin Pensons famille et sont disponibles en version son et vidéo sur notre site Internet.

Le 16 septembre 2004, nous avons rencontré M. Claude-Éric Gagné, attaché politique et agent de liaison et Mme Dominique Bédard, attaché politique du ministre Claude Bécharde, dans le cadre d'une représentation de cinq regroupements nationaux d'organismes familiaux sur le financement de ces mêmes regroupements. Ces regroupements nationaux sont : l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec - AHGCQ, le Carrefour québécois des ressources à la petite enfance - CQRPE, la Confédération des familles du Québec - COFAQ, Parents Secours du Québec, et le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

#### 3.4.2 Le Forum des partenaires de la politique familiale

Le Forum des partenaires de la politique familiale, regroupe une trentaine d'organismes d'intervention en matière de politique familiale, organismes familiaux, services de gardes, monde municipal, monde communautaire, réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, monde du travail syndical et patronal - ainsi que des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux.

Lors de la rencontre du 12 septembre 2003, le ministre Claude Bécharde a manifesté un grand intérêt pour ce Forum et nous lui avons indiqué notre volonté d'en voir la poursuite.

Ce Forum n'a cependant pas été convoqué et il ne semble pas qu'il le sera dans un avenir prochain.

#### 3.4.3 Le Plan concerté pour les familles du Québec

Dans le cadre du Forum, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, madame Linda Goupil avait dévoilé le Plan concerté pour les familles du Québec : Le Québec en amour avec la famille.

La mise en oeuvre de ce plan devait s'étaler sur une période de quatre ans et totaliser un investissement de plus de 24 000 000 \$.

Un changement de gouvernement amène toujours un changement dans les priorités, les objectifs, les législations et les mesures retenues par ce nouveau gouvernement.

Selon ses prérogatives, le gouvernement a retenu principalement la conciliation travail-famille en publiant un document de consultation : Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille. Nous y reviendrons au paragraphe suivant.

#### 3.4.4 Le Comité de suivi du Plan concerté pour les familles du Québec

À la suite de la formation du nouveau gouvernement, ce Comité a été reconduit par le ministre Claude Bécharde, et a poursuivi ses travaux, à Québec, le 3 septembre 2003 en présence de Mme Micheline Gamache, sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Le plan concerté a été passé en revue selon les priorités du nouveau gouvernement.

Ce Comité a siégé de nouveau, à Montréal, le 28 septembre 2004. On y a fait la revue des mesures du Plan concerté pour les familles du Québec et on y a annoncé la fin des travaux de ce Comité et la dissolution du Comité.

### 3.4.5 Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille

Dans une lettre en date du 30 juin 2004, le ministre Claude Béchard nous disait : « Fort de son engagement envers les familles, le gouvernement du Québec entend adopter une politique sur la conciliation travail-famille. Elle s'adressera autant aux parents de jeunes enfants qu'à celles et ceux qui doivent s'occuper d'un proche malade ou en perte d'autonomie. » Il nous transmettait le document Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille - Document de consultation et nous invitait à transmettre nos commentaires soit par la poste, par fichier électronique, par Internet, ou à demander une rencontre avec M. le ministre Claude Béchard.

Votre Conseil d'administration a porté sa rencontre du mercredi 8 septembre 2004 sur le sujet, et l'Éditorial du Pensons famille Volume 16, numéro 77, en forme de lettre au Ministre, rend compte de nos préoccupations. De plus nous avons invité le Ministre à notre Assemblée générale, ce qui nous donnera l'occasion à tous de l'entendre et nous faire entendre de lui.

### 3.4.6 La reconnaissance et le financement des organismes communautaires

Ce dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires a deux volets.

D'une part, l'adoption par le précédent gouvernement de la « Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » a défini une politique de reconnaissance et de financement de l'ensemble de l'action communautaire.

Cette politique consiste à reconnaître trois volets de financement : la mission globale, les ententes de service, les projets ponctuels.

D'autre part, le financement à la mission globale se fera par le ministère dont la mission est correspondante à ceux des organismes reconnus.

L'accueil, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille ont relevé jusqu'au 31 mars 2003 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Soit du SOC (Soutien aux organismes communautaires) national pour les nationaux, soit des Régies régionales pour les régionaux et les locaux.

En date déjà du 1er avril 2003, le Regroupement et sept autres organismes communautaires Familles nationales, l'Association des haltes garderies communautaires du Québec - AHGCQ, le Carrefour québécois des ressources à la petite enfance - CQRPE, la Confédération des familles du Québec - COFAQ, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec - FAFMRQ, la Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF, Parents Secours du Québec, et la Semaine québécoise des familles - SQF, ont reçu leurs subventions, eu égard à la mission, directement du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille - MESSF.

Cette année, en date du 1er avril 2004, les organismes Familles de base ont reçu leurs subventions du MESSF. Ces subventions ont fait l'objet d'un protocole avec le Ministère. Les droits acquis ont été respectés et les subventions ont été augmentées et sont récurrentes.

Cependant, dans le processus de reconnaissance, de transfert et de financement, il y a eu des irritants, des exclusions, et certains aspects ne sont pas encore bien définis.

Les normes concernant les regroupements nationaux, à savoir les types de regroupement et leurs niveaux de financement, ne sont pas encore déterminées.

De même, les normes concernant la reconnaissance et le financement des regroupements régionaux ne sont pas encore déterminées.

Dans tous ces processus, des organismes reconnus et financés aux ministères de l'Éducation et autres ont été exclus de la reconnaissance et du financement. Il s'agit, en majeure part, d'organismes issus des Églises, qui en sont indépendants, mais dont on conteste l'autonomie ou l'action citoyenne.

Le Regroupement a contribué très activement au développement de cette politique gouvernementale, par sa participation à deux instances de consultations :

- \* d'une part, au Secteur Famille du Comité aviseur du SACA, sous la responsabilité de M. Claude Béchard;

- \* d'autre part, au Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille, également sous la responsabilité de M. Claude Béchard.

### 3.4.7 Le Comité conjoint MESSF/OCF

Les rencontres du Secteur famille ont été de deux types.

D'une part, les rencontres des OCF (organismes communautaires Famille) nationaux, entre eux, servent à faire le point sur la reconnaissance et le financement et, également, à préparer et donner suite aux rencontres avec les fonctionnaires du Gouvernement. D'autres part, le Comité conjoint MESSF/OCF (ministère de l'Emploi, de la

Solidarité sociale et de la Famille / organismes communautaires Famille nationaux) s'est réuni pour étudier les normes et les balises du financement des organismes communautaires Famille.

Ce Comité a siégé le 14 juin 2004 pour la dernière fois.

Dans un courriel en date du 27 septembre 2004, le ministère faisait le point et nous communiquait entres autres : « Puisque le mandat du comité est terminé, nous vous proposons de mettre fin à nos réunions. Cependant, je communiquerai par courriel avec chacun d'entre vous pour assurer un suivi des activités en cours, jusqu'à ce que le programme de financement des OCF soit adopté et que les versements de 2004-2005 soient complétés. Vous recevrez entre autres le dernier compte rendu sous peu. Lorsque le tout sera finalisé, vous recevrez une lettre officielle qui mettra un terme au comité... »

### 3.4.8 Le Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome

Le Regroupement fait partie du secteur famille Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome et veille activement à l'application de cette politique gouvernementale qu'il a depuis longtemps et ardemment réclamée.

Nous avons reçu le Cadre de référence en matière d'action communautaire. Nous devons prendre ce document en considération, car il annonce les politiques et les intentions du gouvernement.

### 3.4.9 Le Comité d'orientation des CPE

Le Comité s'est réuni la dernière fois le 27 février 2003. Il n'a pas été convoqué depuis.

### 3.4.10 Le Conseil des aînés

Un membre de notre Conseil d'administration, Richard Sarrasin, siège au Conseil des aînés. Nous y voyons également une reconnaissance de sa sagesse et aussi du rôle important de notre Regroupement.

### 3.4.11 Le Conseil de la famille et de l'enfance

De nombreuses rencontres ont eu lieu entre les membres du Regroupement et la Présidente.

Nous avons célébré le 15e Anniversaire du Conseil, le 21 octobre 2003, et participé au Forum sur le Soutien économique aux familles « Soutenir les familles, oui, mais comment ? », le 13 novembre 2003.

La présidente du Conseil madame Marguerite Blais, nous a fait l'honneur de participer au déjeuner-croissants sur les Maisons des Grands-Parents, le 17 avril 2004, et d'être personne ressource au déjeuner-croissants sur le thème Bâtir des milieux accueillants pour les familles, le 12 mai 2004, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

## 3.5 Les affiliations du Regroupement

Le Regroupement étant lui-même un affiliateur, il n'a pas dans sa politique de devenir membre d'autres organismes. Mais, il le fait dans des circonstances qu'il juge essentielles à la réalisation de sa mission.

### 3.5.1 La Semaine québécoise des familles

Le Regroupement est membre fondateur de cet organisme voué à célébrer les familles. Il est fier que Marie-Berthe Chevalier, bénévole au Regroupement et grande organisatrice de nos déjeuners-croissants, siège au Conseil d'administration de la Semaine québécoise des familles.

Marie-Berthe Chevalier et le directeur général du Regroupement ont participé à l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue, le 16 septembre 2004, dans les locaux du Cirque du Soleil, à Montréal

### 3.5.2 Lire et faire lire

Le Regroupement est membre fondateur de Lire et faire lire qui est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont : Encourager et développer toutes initiatives de nature à promouvoir et développer le goût de la lecture; favoriser le développement de liens entre les générations.

La promotion de ce projet a été initiée en France par l'écrivain français Alexandre Jardin.

Ce projet se réalise par l'implication de retraités bénévoles à l'école durant les périodes de garde en milieu scolaire et autres.

Les organismes fondateurs sont : l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ), les Bibliothèques publiques du Québec, la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), le Conseil des aînés du Québec, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCSBQ), Parents-Secours du Québec, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, la Société pour la promotion de la science et de la technologie (SPST), l'Union des écrivaines et écrivains du Québec (UNEQ).

Les partenaires majeurs sont : Québec Loisirs, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec.

Les collaborateurs sont : le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Ministère de l'Éducation du Québec.

Le directeur général du Regroupement participe activement au Conseil d'administration de Lire et faire lire.



### 3.5.3 L'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

Le Regroupement non seulement s'implique dans la construction de la politique familiale au Québec, mais il a voulu s'impliquer au plan international pour le mieux-être des familles du monde.

Ainsi, le Regroupement participe activement au développement de l'Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF.

Le gouvernement du Québec reconnaît FAMILIS comme une organisation internationale non gouvernementale (OING) et a conclu avec lui, le 1er novembre 1999, un accord portant reconnaissance et octroi de certains avantages pour favoriser l'accomplissement de son mandat et le développement de ses activités.

C'est grâce aux subventions accordées à FAMILIS que nos déjeuners croissants sont diffusés sur Internet en versions sonore et visuelle.

Notre collègue, Yves Lajoie, directeur général du Regroupement, est également le secrétaire général de FAMILIS.

La VIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille et la Troisième assemblée générale de FAMILIS qui se tiendront à Cuba, du 12 au 16 septembre 2005.

Le thème de la Conférence sera « Les familles et les cultures ».

### 3.5.4 Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec

Ruth Laliberté-Marchand, notre première vice-présidente, est membre du Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec dont le siège est situé à Trois-Rivières. Elle a participé à l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 juin 2004.

Notons que Ruth Laliberté-Marchand et Richard Sarrasin ont participé à la création de ce Conseil qui a vu le jour en 1995.

Le 7e Symposium québécois de recherche sur la famille s'est tenu à Trois-Rivières les 30 et 31 octobre 2003. Richard Sarrasin, Gérard Valade et Yves Lajoie y ont participé.

Le Colloque « Qu'attend-on des jeunes d'aujourd'hui? Les jeunes et leurs valeurs » s'est tenu à Trois-Rivières le 5 novembre 2004. Ruth Laliberté Marchand, Gérard Valade et Yves Lajoie y participèrent.

### 3.5.5 Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles INRS-Urbanisation, Culture et Société

Le Regroupement participe activement à ce partenariat. La première rencontre du Conseil des partenaires de « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles » s'est tenue à Montréal le 22 octobre 2004. Yves Lajoie y a participé.

### 3.6 Les collaborations du Regroupement

Le Regroupement collabore avec de très nombreux organismes et il serait très difficile et périlleux de les nommer tous.

Ces collaborations font état d'un engagement profond et stable du Regroupement envers certains organismes qui ne sont pas l'un de ses membres. Soit qu'il ait contribué à les mettre sur pied, soit qu'il y siège à travers un des membres du Conseil d'administration, soit que ces collaborations soient tricotées très serrées.

Citons entre autres, les Maisons des Grands-Parents.

### 3.7 Les représentations effectuées par le Regroupement

Ces représentations témoignent de la mission du Regroupement d'appuyer toute revendication promouvant les intérêts ou le mieux-être des familles effectuée par des organismes ou des institutions qui ne sont pas membres du Regroupement.

## 4. Les ressources humaines du Regroupement

Les familles sont du vrai monde, ainsi en est-il des personnes qui oeuvrent au mieux-être des familles.

Je veux d'abord rendre hommage aux membres du Conseil d'administration qui se sont rencontrés à onze (11) reprises entre le 1er septembre 2003 et le 31 août 2004.

Soient : les 17 septembre, 8 octobre, 20 novembre et 10 décembre 2003, et les 14 janvier, 11 février, 10 mars, 14 avril, 19 mai, 16 juin et 28 août 2004.

Je salue nommément celles et ceux qui composent le Conseil depuis le 21 novembre dernier : la première vice-présidente Ruth Laliberté-Marchand, la vice-présidente France Laflamme, le vice-président secrétaire Marc Lamarche, le vice-président trésorier André Thouin, l'administratrice Merlaine Brutus, l'administratrice Lise Henry, l'administrateur Julien Ouellet, l'administrateur Gérard Valade. Sans m'oublier, moi-même, le président Richard Sarrasin.

Je remercie également ceux qui exercent et ont exercé la permanence au Regroupement.

Je salue avec beaucoup de plaisir l'implication de notre ami Yves Lajoie, au titre de directeur général du Regroupement.

Je souligne l'engagement et la fiabilité de madame Lyette Lamothe, notre coordonnatrice.

Je salue l'enthousiasme et la détermination de madame Marie-Berthe Chevalier, notre organisatrice des déjeuners-croissants.

Je souligne le professionnalisme de Catherine Lasnier, notre stagiaire de l'été.

Je salue la compétence et le dévouement de nos collaboratrices et collaborateurs en cours d'année : Mohamed Arhab et Raymond Dumoulin, webmasters, Jeannine Molai Ndasi, Maria Morales, et Karina Jallade, secrétaires.

## 5. Les conclusions

Vous me pardonnerez sans doute l'ampleur de mon Rapport des activités pour l'année 2003-2004. Mais le Regroupement est un organisme important pour la politique familiale au Québec. Nous avons eu à la dernière Assemblée générale annuelle un mandat de votre part et nous croyons l'avoir accompli avec rigueur et aussi enthousiasme.

C'est à vous maintenant de nous dire comment vous voulez que s'orientent pour cette année les forces de votre Regroupement. Quant à nous, nous croyons qu'il faille appuyer de façon intelligente et critique les efforts du gouvernement dans le développement de la politique familiale. Nous devons exiger que s'exerce davantage le partenariat entre le mouvement familial et le gouvernement. Nous devons également exiger que le financement des organismes familiaux soit révisé à la hausse, non pas comme une faveur, mais comme un droit découlant du partenariat et du droit qu'ont les citoyens et les payeurs de taxes d'indiquer au gouvernement où doivent se faire la répartition du produit des taxes et la péréquation des richesses collectives.

Quant à nous, nous offrons au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, à la ministre déléguée à la Famille, et leurs collaboratrices et collaborateurs, tant politiques qu'administratifs, notre collaboration et les assurons de notre partenariat.

Chers amis, chers collègues, je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous avez portée en nous.

[www.familis.org/riopfq/activites/rapport.ag04.html](http://www.familis.org/riopfq/activites/rapport.ag04.html)

## Le Conseil d'administration 2003-2004 Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec



Assis :

**Ruth Laliberté-Marchand** - Première vice-présidente  
Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

**Richard Sarrasin** - Président - Association des centres jeunesse du Québec  
Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

**Merlaine Brutus** - Administratrice - Entraide bénévole Kouzin Kouzin'

Debouts :

**Julien Ouellet** - Administrateur - Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

**André Thouin** - Vice-président trésorier - La Révothèque

**Gérard Valade** - Administrateur - Table provinciale de pastorale familiale

**France Laflamme** - Vice-présidente - Seréna Québec

**Marc Lamarche** - Vice-président secrétaire - Fédération des coopératives  
d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIM

**Lise Henry** - Administratrice

Association des haltes-garderies communautaires du Québec

**Yves Lajoie** - Directeur général

## Le point sur la politique familiale

Madame Carole Théberge  
Ministre responsable de la Condition des Aînés  
Ministre déléguée à la Famille

À l'occasion  
de l'Assemblée générale annuelle  
du Regroupement inter-organismes  
pour une politique familiale au Québec

\* Voyez le texte de Madame Carole Théberge  
[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/theberge.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/theberge.html)  
\* Écoutez son allocution  
[www.familis.org/webcasting/thebergeson.html](http://www.familis.org/webcasting/thebergeson.html)  
\* Visionner son allocution  
[www.familis.org/webcasting/thebergevideo.html](http://www.familis.org/webcasting/thebergevideo.html)



Mme Ruth Laliberté-Marchand  
Première vice-présidente  
Le Regroupement

M. Richard Sarrasin  
Président  
Le Regroupement inter-organismes  
pour une politique familiale  
au Québec

Mme Carole Théberge  
Ministre responsable  
de la Condition des Aînés  
Ministre déléguée à la Famille

M. Yves Lajoie  
Directeur général

### Présentation : Monsieur Richard Sarrasin

Madame la Ministre,

J'aimerais vous présenter les membres de l'Assemblée générale annuelle du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

Chers Collègues,

Je vous présente madame Carole Théberge, Ministre responsable de la Condition des Aînés et Ministre déléguée à la Famille.

Madame la Ministre, je représente, ici, l'Association des centres jeunesse du Québec et la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke.

Vos responsabilités ministérielles sont les Aînés et les services de gardes.

Vous et moi, sommes aux Jeunes et aux Aînés!

C'est ce que nous appelons la politique familiale verticale!

Madame la Ministre, vous savez que depuis deux mandats je suis membre du Conseil des Aînés.

J'oserais dire, le suis-je encore...

Madame la Ministre, lors du changement de Gouvernement, les Aînés avaient été affectés à la Ministre déléguée à la Santé.

Ce qui avait fait dire à des malins, pas si malins, que les Aînés avaient été envoyés aux pilules!

Nous avons fait des représentations auprès du Premier ministre, monsieur Jean Charest, invoquant que les Aînés faisaient partie de la Famille, et que leur place seraient à la Famille.

Nous remercions le Premier ministre pour avoir consenti à nos demandes, et nous vous assurons de notre meilleure collaboration dans l'exercice de vos fonctions.

Madame la Ministre, nous écouterons avec attention et considération votre message.

Vous avez la parole.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/theberge.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/theberge.html)

### Allocution : Madame Carole Théberge

*Notes pour l'allocution*

Mesdames, messieurs,

Je suis heureuse de participer à votre assemblée générale annuelle, et je vous remercie de votre invitation.

C'est toujours un plaisir de rencontrer des gens qui ont à cœur le bien-être des familles du Québec.

Depuis 1983, votre regroupement a beaucoup fait pour que le Québec se dote d'une véritable politique familiale, et je vous remercie de vos actions, de vos recommandations et, surtout, de votre engagement indéfectible à la cause des familles québécoises.

#### La famille au cœur des priorités

Vous m'avez demandé de faire le point sur les actions de notre gouvernement en matière de soutien aux familles.

Comme vous le savez, c'est une question que nous avons placée au cœur même de nos grandes priorités.

Je ferai donc un survol de quelques-unes des actions que nous avons entreprises en faveur des familles.

#### Services de garde

En matière de services de garde, nous avons poursuivi activement le développement du réseau. Depuis avril 2003, nous avons créé près de 20 000 places à contribution réduite, et nous atteindrons notre objectif de 200 000 places d'ici mars 2006.

Nous avons ensuite amorcé une démarche d'amélioration continue de la qualité dans les services de garde en lançant, au printemps dernier, l'Engagement qualité.

Par ce plan, nous comptons faire en sorte que le réseau québécois présente une qualité exemplaire dans tous ses établissements, pour le plus grand bien des enfants qui les fréquentent.

Nous avons également garanti la viabilité à long terme des services de garde grâce à un financement plus approprié. Nous avons fait ce qu'il fallait pour que la société québécoise ait toujours les moyens d'offrir à ses enfants des services de garde de qualité.

Nous avons pris les moyens nécessaires pour assurer la pérennité du réseau dans le contexte d'une politique familiale plus globale et plus généreuse, qui répond aux besoins de toutes les familles, et non des seules familles qui utilisent les services de garde.

### **La réforme du soutien financier**

En matière de soutien financier aux familles, nous avons investi massivement lors du dernier budget.

Nous avons annoncé la création de deux nouvelles mesures, le Soutien aux enfants et la Prime au travail.

Celles-ci auront des effets très bénéfiques sur les conditions de vie des familles et sur leur capacité à répondre financièrement aux besoins des enfants.

Le Soutien aux enfants et la Prime au travail constituent la réforme :

- la plus ambitieuse,
- la plus généreuse,
- et la plus équitable que le gouvernement du Québec ait jamais faite en matière d'aide aux familles.

C'est une réforme qui avantage considérablement les familles à faible et à moyen revenu.

En fait, les familles du Québec recevront une aide financière plus généreuse que jamais.

### **Le Soutien aux enfants**

Le Soutien aux enfants représente un investissement supplémentaire de 550 millions de dollars. C'est une hausse de 37 % de l'actuelle enveloppe budgétaire qui est consacrée au soutien financier aux familles.

Le Soutien aux enfants remplace trois mesures :

- l'allocation familiale, qui vise les familles à faible revenu,
- la réduction d'impôt à l'égard des familles, destinée aux familles à revenu moyen,
- et le crédit d'impôt pour enfants à charge, qui vise les familles à revenu moyen et élevé.

Nous avons récupéré les sommes de ces programmes et nous y avons ajouté, comme je l'ai dit, plus d'un demi-milliard de dollars.

Nous avons créé une mesure universelle qui s'adresse à toutes les familles : il s'agit d'une même mesure pour tous les enfants, qu'ils soient issus d'une famille à faible revenu ou à revenu élevé.

Un autre avantage du Soutien aux enfants est qu'il est directement associé à l'enfant.

Contrairement aux crédits d'impôt ou aux réductions fiscales, le parent est toujours en mesure de savoir d'une part qu'il reçoit de l'argent pour son enfant, et d'autre part le montant exact qu'il reçoit.

Il s'agit donc d'une mesure directe et explicite.

Par le fait même, le Soutien aux enfants traduit une reconnaissance directe et explicite de la part de l'État. Une reconnaissance dont plusieurs parents disent manquer à l'heure actuelle.

Or la reconnaissance publique du rôle des parents, la reconnaissance de la contribution qu'ils apportent à la société en faisant naître et en élevant des enfants, sont des éléments très importants pour l'élaboration d'une politique familiale.

### **La Prime au travail**

La Prime au travail, pour sa part, est un supplément de revenu de travail qui s'adresse aux travailleurs à revenu faible et moyen.

Elle entrera en vigueur dès janvier prochain.

Il ne s'agit pas d'une mesure exclusivement familiale, mais c'est une mesure qui avantage très significativement les familles par rapport aux travailleurs sans enfants.

Elle remplace d'ailleurs très avantageusement le programme d'aide aux parents pour leur revenu de travail (APPORT).

APPORT était très peu utilisé en raison de sa trop grande complexité.

Quand on sait qu'un programme comme APPORT s'adresse aux familles parmi les plus démunies, il devenait urgent de proposer un programme plus inclusif, plus facile d'accès et plus simple.

Et c'est tout à fait la Prime au travail.

La Prime au travail représente un investissement supplémentaire de 243 millions de dollars.

### **Des cas concrets**

J'aimerais maintenant vous citer quelques exemples des gains que réaliseront les familles québécoises dès janvier prochain.

Par exemple, un couple ayant trois enfants et un revenu familial de 60 000 \$ recevra annuellement un montant de 3 312 \$, soit 575 \$ de plus que ce qu'il reçoit actuellement en crédit d'impôt et en déduction fiscale.

Un couple ayant deux enfants et un revenu familial de 40 000 \$ recevra 3 280 \$, soit 928 \$ de plus qu'avec les mesures actuelles.

Un couple ayant deux enfants et gagnant un revenu de 25 000 \$ recevra 4 780 \$, soit 4004 \$ de plus qu'avec le régime actuel.

Un parent monoparental ayant un enfant et qui gagne un revenu de 20 000 \$ recevra 3 860 \$, soit 2 432 \$ de plus qu'avec l'allocation familiale actuelle.

Pour toutes ces familles, les nouvelles mesures de Soutien aux enfants et de Prime au travail feront une grande différence.

### **Régime d'assurance parentale**

Dans un autre ordre d'idées, nous avons travaillé très fort au cours de la dernière année pour que le Québec puisse se doter de son propre régime d'assurance parentale.

Ce régime sera plus souple, plus généreux et plus inclusif que le programme fédéral.

Plus souple, car il laissera le choix entre deux options de congés.

Plus généreux, car il offrira une compensation financière plus importante.

Plus inclusif, parce que les travailleurs autonomes et à temps partiel pourront également y être admissibles.

Nous avons conclu, avec Ottawa, une entente de principes afin de rapatrier au Québec les sommes nécessaires à la mise en place de ce programme.

À l'heure actuelle, les négociations vont bon train, et nous sommes confiants de pouvoir mettre en place le régime québécois d'assurance parentale pour janvier 2006.

### **Politique de conciliation travail-famille**

Une autre des actions très importantes que nous avons entreprises a trait à la conciliation travail-famille.

Nous avons amorcé une démarche qui nous conduira à l'adoption de la première politique québécoise en la matière.

Cette politique s'adressera non seulement aux parents de jeunes enfants, mais aussi à celles et ceux qui doivent s'occuper d'un proche malade ou en perte d'autonomie.





Ce que nous voulons avec la politique sur la conciliation travail-famille, c'est :

- susciter la mobilisation en faveur des familles;
- réduire les obstacles qui freinent la réalisation du désir d'enfant;
- et favoriser la pleine participation des hommes et des femmes au marché du travail.

La politique sur la conciliation travail-famille fera évidemment appel aux acteurs du milieu familial et du milieu de travail.

Mais elle fera aussi appel aux acteurs des milieux de vie, soit les municipalités, les écoles, les organismes communautaires, les services gouvernementaux et commerciaux.

Selon nous, la conciliation travail-famille concerne tous ceux qui, dans l'organisation de leurs services, peuvent avoir une incidence sur la facilité ou la difficulté avec laquelle les familles concilient leurs différentes obligations.

La politique sur la conciliation travail-famille est donc un projet d'envergure, qui fait appel à l'ensemble de la société québécoise.

Le projet de politique sera déposé d'ici la fin de l'année, pour une adoption en 2005.

#### D'autres actions

En résumé, la politique familiale que nous proposons s'appuie principalement sur :

- des services de garde de qualité, accessibles à coût abordable;
- un soutien financier nettement plus généreux;
- un nouveau régime de congés parentaux,
- et l'adoption d'une politique de conciliation travail-famille.

Nous poursuivons également le partenariat avec des acteurs importants dans la vie des familles, soit les organismes communautaires et les municipalités.

Cette année, nous investirons quelque 13,4 millions de dollars dans le soutien aux organismes communautaires qui viennent en aide aux familles.

Nous avons également reconduit, pour une 3<sup>e</sup> année, le programme de subventions aux municipalités qui désirent adopter une politique familiale.

Nous avons aussi annoncé d'autres mesures qui ont un impact significatif sur les familles. Que l'on pense, par exemple :

- à la construction de 16 000 logements à loyer modique ou abordable, qui a été annoncée lors du dernier budget,
- à l'abolition de la taxe sur les couches, les biberons et les autres articles d'allaitement,
- ou aux sommes investies pour soutenir et encourager la mise en place de programmes d'aide aux devoirs.

Ce sont là des actions qui ont une incidence sur le quotidien des familles.

#### Les aînés

J'aimerais maintenant vous entretenir plus particulièrement de membres très importants de nos familles : les aînés.

Les aînés jouent un rôle de premier plan dans le maintien des valeurs traditionnelles relatives à la famille, à l'entraide et à la participation citoyenne.

Ce sont aussi des citoyens actifs et engagés, qui contribuent aujourd'hui à redéfinir l'idée même que l'on se fait de la retraite et du troisième âge.

Comme vous le savez peut-être, le Premier ministre m'a nommée ministre responsable de la Condition des Aînés il y a quelques semaines. Les Aînés reviennent donc avec la Famille.

Le premier ministre m'a confié le mandat de créer une équipe intersectorielle qui examinera les moyens de permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec de demain.

Cette équipe visitera tout le Québec et elle nous fournira un lieu d'échanges constructif afin de dégager les meilleures pistes de solutions pour valoriser la contribution des aînés.

Ce que nous voulons faire, c'est assurer le développement durable du Québec dans un souci d'équité pour toutes ses générations.

J'espère pouvoir mettre en oeuvre des actions qui permettront aux aînés de jouer un rôle accru dans la société québécoise, en créant des ponts intergénérationnels permettant aux jeunes de profiter de l'expérience de leurs aînés, et aux aînés de leur transmettre leur savoir.

#### Conclusion

Cela complète mon tour d'horizon des différentes réalisations que nous avons faites pour les familles.

Comme vous pouvez le constater, notre gouvernement a travaillé très fort au cours des derniers mois pour soutenir les familles, et ce n'est pas terminé.

Les prochains mois et les prochaines années s'annoncent très prometteuses pour les familles québécoises, pour les enfants, pour les parents et pour les aînés.

Notre gouvernement est convaincu que le soutien aux familles représente une voie d'avenir, et c'est avec cette conviction que nous poursuivrons notre mandat. Merci de votre attention et bonne fin de journée.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/theberge.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/theberge.html)

**Emploi,  
Solidarité sociale  
et Famille**

**Québec** 

[www.messf.gouv.qc.ca/ministres/ministre-deleguee.asp](http://www.messf.gouv.qc.ca/ministres/ministre-deleguee.asp) [ministre.famille@messf.gouv.qc.ca](mailto:ministre.famille@messf.gouv.qc.ca) Ailleurs au Québec : 1 800 363-0310

#### Montréal

600, rue Fullum, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4S7  
Vox : (1-514) 873-9342  
Fax : (1-514) 873-9395

#### Québec

425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Vox : (1-418) 643-2181  
Fax : (1-418) 643-2640

**Calcul @ide**

Pour calculer  
le **Soutien**  
aux **enfants**

et la **Prime**  
au **travail**

**Conseil des aînés**  
**Québec** 

#### Le Conseil des aînés du Québec

930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

Sans frais : 1 877 657-AINES

Téléphone : (1-418) 643-0071

Télécopieur : (1-418) 643-1916



## La violence dans la famille : rencontre du 15 décembre 2004



### Les personnes ressources

Monsieur Sylvain Camus  
Directeur général  
Pères Séparés inc.

Madame Geneviève Bussière  
Intervenante sociale  
Maison Flora Tristan  
Centre d'hébergement pour femmes immigrantes  
victimes de violence conjugale et leurs enfants

Monsieur Steven Bélanger  
Psychologue  
Coordonnateur clinique  
Pro-Gam  
Centre d'intervention et de recherche  
en violence conjugale et familiale

## La violence faite aux hommes : un phénomène négligé

Monsieur Sylvain Camus  
Directeur général  
Pères Séparés

### La violence faite aux hommes : un phénomène négligé

Je remercie le Regroupement pour l'occasion qui nous est offerte d'exprimer le point de vue de Pères Séparés sur la question de la violence dans la famille.

#### Le contexte social

Aujourd'hui des audiences publiques sont convoquées par la Commission des affaires sociales du Québec sur l'avis du Conseil du Statut de la Femme intitulé « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». L'avis interpelle les hommes à établir avec les femmes un dialogue pour intégrer des préoccupations de fond des hommes dans la quête de l'égalité entre les genres.

Or, la 5<sup>ème</sup> orientation de l'avis vise à « éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe ». Et on y met l'emphase sur l'importance « de la disponibilité du soutien et des services adéquats pour les femmes victimes de violence et leurs enfants » et appelle à « intervenir en amont des situations de violence en mettant sur pied un programme national de promotion et de prévention comprenant une campagne nationale de sensibilisation ».

L'orientation ne dit rien sur la violence à l'égard des hommes ou la violence mutuelle dans les situations de tension familiale. Les hommes ne seraient-ils pas les négligés dans cet énoncé ?

Si la violence des femmes à l'égard des hommes s'avérait significative n'y aurait-il pas lieu de modifier l'orientation de la promotion et de la prévention en matière de violence familiale ? N'y aurait-il pas alors une erreur de ciblage dans l'intervention en amont des situations de violence conjugales ainsi que dans la formulation d'un programme national de promotion et de prévention ?

Souvent de tels propos mettent certains porte-parole du mouvement des femmes sur la défensive. Nos propos ne se veulent aucunement une attaque contre les acquis du mouvement des femmes en matière de violence familiale.

Nous voudrions donc d'abord souligner l'importance de l'apport des femmes au cours des 35 dernières années à la problématique de la violence familiale et nous les remercions d'avoir mis cette préoccupation à l'attention du public et des décideurs.

Le mouvement des femmes a réussi à sensibiliser la population à l'égard de la violence familiale, mais cet apport ne serait-il pas trop limité dans le contexte actuel ? Que savons-nous de la violence familiale à l'égard des hommes ?

Au cours des dernières années nous avons appris que la problématique de la violence a été marquée par l'idéologisation du problème.

Cette situation a été documentée par l'ouvrage de John Fekete « Moral Panic : Biopolitics Rising » (1995). L'auteur démontre que nombre de recherches sur la violence faite aux femmes ont documenté un nombre significatif de violences faites aux hommes. Toutefois, les mécanismes politiques ont mis de côté le problème pour ne conserver que l'aspect de violence à l'égard des F (et des enfants). Cette restriction aura des conséquences importantes sur la documentation et l'appréciation du problème ainsi que le développement des infrastructures de service.

Par exemple, Statistiques Canada a commencé à mesurer et répertorier les assauts des H à l'égard des F mais en ne mesurant aucunement la violence des F à l'égard des H.

Ce n'est que tout récemment que les statistiques des gouvernements ont commencé à recenser les cas d'hommes victimes de violence familiale. Or, le chercheur Denis Laroche en conclut qu'il existe une « égalité » des sexes en matière de violence conjugale au Québec :

\* + de 6 H sur 100

\* + de 6 F sur 100 parmi la population âgée de plus de 14 ans.

Ces données sont similaires à celles cueillies au Canada, aux États-Unis et en Europe.

De plus, au Québec, les plaintes pour violence conjugale déposées par les H auprès de la police et jugées fondées après enquête, ont augmenté de 40 %. En l'an 2000, 17,5 % des situations de violence conjugale (2,365 cas) étaient dénoncées par des H.

### La violence familiale et les ruptures d'union

Les ruptures d'union sont non seulement des transitions familiales majeures mais des situations où les tensions dues au stress et rejet sont propices à des actes de violence et, notamment, en matière de disputes sur la garde des enfants.

#### Diverses formes de violence

La violence familiale peut être regardée en bonne partie comme un phénomène de territorialité. La résidence est un prolongement de notre espace d'intimité personnelle. Il en est de même de l'intégrité de chaque partenaire du couple. Lorsque cet espace est violé ou lorsque le couple est au seuil d'une crise

majeure telle qu'une rupture d'union, l'intégrité de l'espace intime se trouve souvent violé. Il peut alors en résulter un degré élevé de conflit. Et ce d'autant plus qu'une rupture d'union est considérée comme étant un des événements de vie qui génère un des plus haut niveau de stress. Le stress aidant, il peut en résulter des conflits de haut niveau. Ceci est d'autant plus important si un ou les deux membres du couple a des difficultés relationnelles ou encore certains problèmes d'ordre psychiatrique.

Par exemple, Marc et Stéphanie sont un couple en rupture. Le couple qui demeure encore ensemble mais Stéphanie a commencé à fréquenter un gars. Ce soir-là Stéphanie a décidé de sortir avec le gars. Marc se fait du mauvais sang et tourne en rond. Elle rentre à trois heures du matin. Ils ont alors une discussion tendue. Marc prend des sacs de plastique neufs pour les vidanges et les ouvre dans l'air. Il est hors de lui. Stéphanie appelle la police et il se retrouve encadré par trois policiers. Il s'est alors senti en danger. Qui fait violence à qui ?

Autre situation, André et Louise ont une forte argumentation dans le corridor. Louise ne veut plus l'écouter, André met son bras en travers du corridor et l'empêche de passer. Louise fonce sur lui. Les deux tombent dans le sofa, Marc est légèrement coupé. Louise appelle la police et une plainte de violence conjugale est déposée contre Marc. Marc se voit refuser un temps de garde partagée. Le juge a interrogé directement les enfants. Un an plus tard, le fils de Marc lui apprend que leur mère les a obligé à mentir devant le Tribunal. Le juge a cumulé deux rôles, celui de témoin expert et de juge. Et il s'est fourvoyé. Ou se situe la violence dans cette situation ?

Peut-on se servir des lois et de la réglementation policière en les détournant pour des fins mensongères et personnelles ? Jérôme est un pompier. Il a laissé Chantal revenir chez lui avec son fils. Tanné il lui demande de partir. Il désire un temps de garde partagée. Un différend apparaît sur le linge de l'enfant. Chantal décide de faire une plainte de violence conjugale et de pornographie infantile. La police intervient avec un mandat de perquisition. La police repart avec son ordinateur. Ils ne trouveront qu'un peu de pornographie pour adultes. Chantal a fait un méfait public. Qui fait violence à qui ?

On peut se demander, dans un grand nombre de situations, si on peut tracer une ligne de démarcation nette entre les protagonistes dans les situations de violence conjugale.

La violence conjugale peut être un acte physique mais c'est souvent une situation d'interaction ou il est difficile de trancher la question. Aussi on peut se servir des mécanismes

mêmes de défense contre la violence pour faire de la violence. Nous pouvons aussi nous interroger sur ce que les enfants peuvent vivre dans ces situations. Y a-t-il lieu de ne considérer que la violence à l'égard de la femme et de l'enfant ?

En somme, les organismes de pères séparés ont été depuis près de 10 ans les principaux critiques de l'inéquité de traitement dans les situations de violence conjugale.

De plus, nous savons que les signalements de mauvais traitements à l'égard des enfants se partagent à près de 50/50 entre les pères et les mères.

Quoique les personnes victimes de violence conjugale et ayant nécessité des blessures nécessitant des interventions médicales soient surtout des femmes, nous ne saurions mésestimer l'importance de comportements violents à l'égard des hommes.

Les conséquences sur la santé mentale sont ici négligées et l'apprentissage de la citoyenneté en contexte démocratique dans un esprit de non-violence. Toutefois on retient les effets de la violence parentale sur la santé des enfants pour justifier une intervention à leur égard.

Les hommes sont-ils encore les méchants la source de danger pour les femmes et les enfants ?

Ce serait demeurer dans le carcan de l'idéologique que de continuer à partager arbitrairement les bons et les méchants selon le sexe.

Devant l'ampleur et l'égalité du recours à des actes de violence pour résoudre les situations conjugales conflictuelles, il importe de promouvoir une politique et des programmes de promotion et de prévention non-sexistes qui interpellent tant les hommes que les femmes.

De plus, les comités consultatifs actuels ne privilégient que la participation des services en violence conjugale, ceci semble aussi contribuer à biaiser le débat. Il nous semble ainsi que l'orientation actuelle tend, au nom de l'égalité, que reproduire les infrastructures existantes mises sur pied dans un contexte d'émergence mais aussi d'idéologisation de la problématique de la violence. À quand une approche équitable pour les hommes dans le traitement de l'égalité des hommes et des femmes ? À quand une approche plus respectueuse de la globalité familiale en matière de violence et de traitement des différends familiaux ?

Voilà ce à quoi nous confronte une prise en compte conséquente du phénomène de la violence à l'égard des pères et des hommes.

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/camus.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/camus.html)

### Pères Séparés inc.

5810, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1N 1B2

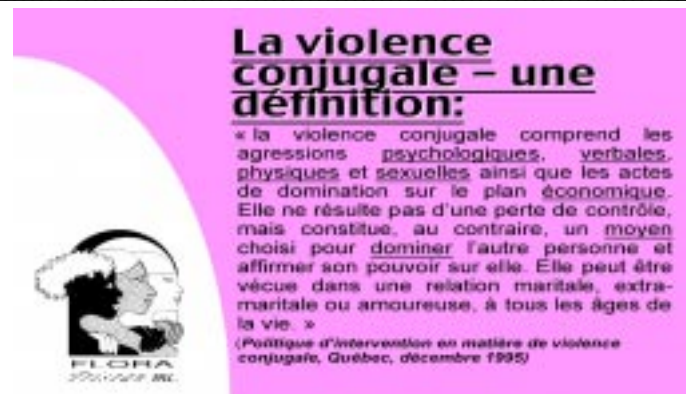
[www.peres-separes.qc.ca/](http://www.peres-separes.qc.ca/)  
[peres-separes@qc.aira.com](mailto:peres-separes@qc.aira.com)

Vox : (1-514) 254-6120  
Fax : (1-514) 254-6120



## Les femmes immigrantes victimes de violence conjugale et leurs enfants

Madame Geneviève Bussière  
Intervenante sociale  
Maison Flora Tristan  
Centre d'hébergement pour femmes immigrantes  
victimes de violence conjugale et leurs enfants





## Le cycle de la violence



## QU'EST-CE QU'UNE MAISON D'HÉBERGEMENT?



## MAISON FLORA TRISTAN

**Mission:** hébergement, soutien psychosocial, reconnaître autonomie, sensibiliser la population, prise de conscience

**Historique:** phénomène de violence chez les femmes immigrantes = plus tragique car victime étrangère au milieu et ne peut compter sur un réseau familial ou autre

88,05% des femmes hébergées provenaient de pays étrangers (2 dernières années)



## APRÈS AVOIR CONTACTÉ MAISON FLORA TRISTAN

Une intervenante prend l'appel et fait une évaluation téléphonique de la situation.

- Écoute, conseils, - Information sur les droits et ressources disponibles, - Références

Demande d'hébergement: 1) Référence dans une autre ressource, 2) La demande est acceptée

Demande acceptée: - Plan de sortie - Moyens pour se rendre - Accueil à la Maison



## SERVICES OFFERTS AUX FEMMES ET ENFANTS

- Référer la femme aux services appropriés:
  - Services de santé, police, avocat, aide sociale, immigration, école, ressources existantes dans sa communauté, interprètes, psychologues, logements (HLM), formation,
- Accompagnements:
  - Dans les démarches, aux rendez-vous, interprétariat
- Apporter support morale, affectif



## SERVICES OFFERTS (suite)

- Travail auprès des enfants témoins:
  - Changement d'école/garderie, référence dans les services spécialisés, relation mère-enfant, intervention psychosociale
- Commodités:
  - Hébergement gratuit, nourriture, produits hygiéniques, vêtements, transport, carte d'appel, sorties et divertissements, ateliers
- Sécurité et confidentialité



## QUELQUES RESSOURCES

- 911
- S.O.S Violence Conjugale: (514) 873-9010
- C.L.S.C – SARIMM: (514) 731-8531
- Centre femmes du monde: (514) 735-9027
- Pro-gam : (514) 270-8462
- Option: (514) 527-1857



## MERCI!!

**MAISON FLORA TRISTAN**  
C.P 903, Succ. A,  
Montréal, Qc, H3C 2V8  
tél: (514) 939-3463



## Les hommes aux prises avec la violence conjugale et familiale

Monsieur Steven Bélanger  
Psychologue  
Coordonnateur clinique  
Pro-Gam  
Centre d'intervention et de recherche  
en violence conjugale et familiale

(Notes pour une présentation)

### Les hommes aux prises avec la violence conjugale et familiale

#### Présentation de l'organisme

Fondé en 1982, Pro-gam est l'organisme pionnier, au Québec en intervention auprès d'hommes auteurs de violence en contexte conjugal et familial.

Pro-gam offre des services de thérapie de groupe dont le programme de base est d'une durée de 14 semaines, à raison d'une rencontre par semaine. Les groupes comprennent un maximum de huit participants et sont menés par deux thérapeutes.

Considérant que la violence conjugale est une problématique complexe, notre programme de base constitue un minimum de temps nécessaire afin de commencer à adresser des aspects plus personnels et intimes associés à la problématique.

Il est donc possible de poursuivre la thérapie, dans le même groupe, au-delà du programme de base. Certains hommes y demeurent pendant vingt, trente, quarante rencontres et parfois beaucoup plus.

Tout homme qui fait appel à nos services doit franchir la première étape du processus d'accueil-évaluation. Il sera vu individuellement trois fois par un thérapeute qui l'accompagnera dans le groupe.

Toute personne intéressée à faire une demande d'aide doit appeler elle-même pour obtenir les renseignements concernant la démarche et pour prendre un premier rendez-vous, afin de procéder à l'ouverture de son dossier.

L'équipe de Pro-gam est constituée de professionnels possédant une longue expertise dans l'aide auprès des hommes et est formée spécifiquement à la problématique de la violence conjugale.

#### Les spécificités de la clientèle

- Contrainte - Judiciarisée (60 - 70 %)
- Méfiante : on est souvent perçu comme étant une extension de la justice
  - Transfert négatif d'emblée.
- Reconnaissance limitée du problème et de la responsabilité de la violence
  - Justification, déni, minimisation, attributions externes.
- Faible niveau de motivation.
  - Motivations multiples (extrinsèques).
- Clientèle masculine.
  - Réticences à demander de l'aide, parce qu'incompatible avec leur notion de virilité
  - Honte face à l'aveu de faiblesse
- Problématique tabou : niveau d'indésirabilité sociale élevée
  - Peur d'être jugé, étiqueté, condamné...
- Taux d'abandon élevé (comparable à d'autres problématiques)

#### Caractéristiques des hommes violents

- Il n'y a pas de portrait type des conjoints violents
- Il y a plusieurs types d'hommes qui agressent leur conjointe
  - Cela peut aller du « tyran despote » à « l'homme rose »
- Il y a différentes dynamiques relationnelles impliquant des enjeux affectifs et de pouvoir très variables d'une relation à l'autre.

- Il y a plusieurs types de systèmes familiaux violents (structures de pouvoir)
- On peut dire aussi qu'il y a plusieurs types de violence
  - qui ont des fonctions différentes et des buts différents
  - Il y a des « patterns » de violence qui s'inscrivent dans des relations abusives et qui sont érigés en système de domination et de contrôle
    - violence plus intentionnelle et stratégique
    - plus chronique (mode relationnel.)
  - Il y a des « incidents » de violence (des épisodes de violence) qui surviennent ponctuellement dans des situations conflictuelles particulières.
    - qui sont l'aboutissement d'une lutte entre les deux conjoints
    - ou une réponse d'auto protection à une situation jugée menaçante pour l'individu qui génère des sentiments d'insécurité ou d'impuissance
      - des peurs (impression.) d'abandon, de rejet, de trahison, d'humiliation
      - peurs associées à des expériences douloureuses dans l'enfance qui refont surface
- Il y a donc plusieurs dynamiques de violence
  - Plusieurs visages de la violence.
  - Plusieurs chemins peuvent mener à la violence.

#### Une problématique multifactorielle

- Facteurs sociaux :
  - Influence des valeurs et des croyances
    - Structure sociale (patriarcat)
    - Religion (patriarcat)
  - Qui maintiennent beaucoup de femmes dans une position d'infériorité
  - Qui privent les femmes de leurs droits, de leur liberté et de leur dignité
- Facteurs individuels :
  - Psycho-affectifs, reliés à l'histoire personnelle des individus
  - Expérience de maltraitance :
    - abus physique, sexuel, psychologique, abus d'autorité parentale
  - Expériences de négligence :
    - carences affectives, narcissiques, manque d'encadrement, de limites, d'autorité parentale
- Au-delà de l'image de force et de suffisance souvent projetée, on découvre des hommes
  - qui manquent de confiance en eux-mêmes
  - vulnérables affectivement :
    - peur de ne pas être aimés
    - peuvent faire beaucoup de compromis pour ne pas être rejetés, abandonnés
  - dépendants de l'autre pour être valorisés et appréciés
- Contexte d'intimité
  - Terrain très fertile aux confrontations avec les difficultés relationnelles et les zones de vulnérabilité personnelle
  - Où les relations et les personnes prennent une importance particulière



- Les risques de faire mal, de se faire mal et de se faire faire mal sont beaucoup plus élevés

**Approche clinique multidimensionnelle**

En cohérence avec notre analyse multifactorielle, nous prenons en considération tous les facteurs et toutes les facettes qui forment l'expérience de violence de chaque homme qui consulte.

**- Une approche psychothérapeutique:**

- Pour pouvoir adresser les multiples facteurs associés à la problématique
- Pour pouvoir adapter l'intervention aux besoins spécifiques des individus :
- Parce que les différents facteurs interagissent de façons différentes selon les individus
- Pour travailler les différentes motivations qui sous-tendent les agirs violents
- Permet d'aborder les enjeux et dynamique spécifiques à chaque personne

**- Les conditions minimales :**

- Pour favoriser, l'ouverture, le partage des confidences, l'établissement d'une relation de confiance et l'implication du client, d'une alliance thérapeutique
- Une alliance de travail : un contrat thérapeutique
- une entente entre les deux parties à travailler conjointement vers des objectifs communs, dans un cadre et des conditions prédéfinis et acceptés par les deux parties

**- Les critères d'admissibilité**

- Nécessite un minimum de reconnaissance du problème de violence
- Un minimum de motivation à changer
  - On a fait le choix d'opter pour la qualité des services plutôt que sur la quantité
  - En se concentrant, minimalement, sur les personnes qui présentent une ouverture à se remettre en question

**- Le respect du droit à la confidentialité**

- Modalités d'échange de renseignements confidentiels, conditionnels à l'autorisation écrite du client

**- Certaines prémisses de l'intervention :**

- Structure organisationnelle favorisant l'accueil, le respect, la confiance mutuelle et la sécurité
- Notre client, c'est prioritairement l'homme. qui consulte
- On a un mandat d'aide au changement, complémentaire et distinct du mandat de surveillance et de contrôle du système judiciaire
- Important que ce soit clair dans l'esprit. de l'intervenant et du client
  - Pour ne pas reproduire un système de contrôle dans la relation thérapeutique, un relation de pouvoir
  - Éviter les effets de la triangulation
- Respect de la confidentialité (secret professionnel)
  - Modalités d'échange d'informations confidentielles avec le consentement du client
  - Limites à la confidentialité (Loi 180) lorsque l'on a de très sérieuses raisons de croire que la sécurité ou la vie d'une personne est menacée
  - Afin de favoriser la sécurité des personnes
- Politique de gestion des situations à haut risque

**- L'intervention clinique :**

- Plusieurs niveaux :
- Établissement d'une relation de confiance et d'une alliance de travail
- Le processus commence souvent par un travail sur la, sur les motivations
- La compréhension du problème
- La compréhension de l'individu (de sa réalité)
- Le travail des résistances à la thérapie et des résistances psychoaffectives (caractérielles)
- Travail des carences affectives et narcissiques
- Travail des expériences traumatiques ou d'abus dans la famille d'origine
- Etc...

[www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/belanger.html](http://www.familis.org/riopfq/publication/pensons80/belanger.html)



Pro-gam  
Centre d'intervention et de recherche  
en violence conjugale et familiale  
1453, rue Beaubien Est  
Montréal (Québec) H2G 3C6

Vox : (1-514) 270-8462  
Fax : (1-514) 270-8849  
[www.familis.org/pro-gam](http://www.familis.org/pro-gam)  
pro-gam@pro-gam.ca



*La Havana*  
*Cuba*



**Organisation mondiale pour les familles**  
**World Organisation for Families**  
**Organización Mundial para las Familias**  
**FAMILIS OMF / WOF**

**VI Conferencia Iberoamericana Sobre Familia**  
**LAS FAMILIAS Y LAS CULTURAS**  
HACIA LA REAFIRMACIÓN DE LA IDENTIDAD CULTURAL  
Del 12 al 16 de Septiembre de 2005



## L'équipe du Secrétariat - Décembre 2004



Madame Karina Jallade  
Secrétaire réceptionniste

Monsieur Raymond Dumoulin  
Cinéaste

Madame Jeannine Molai Ndasi  
Secrétaire comptable

M. Yves Lajoie  
Directeur général

Madame Marie-Berthe Chevalier  
Animatrice

## Monsieur Richard Sarrasin - Fondateur et instigateur des Maisons de Grands-Parents



Photo prise  
le 17 mars 2004

**M. Jean-Marie Cliche**  
Président  
La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

**M. Robert Cloutier**  
Président  
La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

**Mme Hélène Wavroch**  
Présidente  
Le Conseil des aînés

**M. Richard Sarrasin**  
Président  
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

**M. Yves Lajoie**  
Directeur général  
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

**M. Robert Hotte**  
Président  
La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières

**Mme Lucille Girard**  
Vice-présidente  
La Maison des Grands-Parents de Villaray

## Les membres du Conseil d'administration 2004-2005



(Photo prise le 8 décembre 2004)

**Debout :**

**Nathalie D'Amours** - Administratrice  
Association des éducatrices et des éducateurs en milieu familial du Québec - AEMFQ

**Gérard Valade** - Vice-président secrétaire  
Table provinciale de pastorale familiale - TPPF

**Marc Lamarche** - Vice-président trésorier  
Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIM

**Merlaine Brutus** - Administratrice  
Entraide bénévole - Kouzin Kouzin' - EBKK

**Claire Tranquille** - Administratrice  
Centre québécois de ressources à la petite enfance - CQRPE

**Julien Ouellet** - Administrateur  
Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy - MGPSF

**Yves Lajoie**  
Directeur général

**Ruth Laliberté-Marchand** - Première vice-présidente  
Organisation mondiale pour les familles FAMILIS - OMF

**Richard Sarrasin** - Président  
Association des centres jeunesse du Québec - ACJQ  
Maison des Grands-Parents de Sherbrooke - MGPS

**France Laflamme** - Vice-présidente  
Seréna Québec

**Monsieur le Ministre (Sixième lettre)**  
**Madame la Ministre**

Montréal, le 24 décembre 2004

Monsieur Claude Bécharde  
 Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Madame Carole Thériège  
 Ministre responsable de la Condition des Aînés  
 et Ministre déléguée à la Famille

425, rue Saint-Amable, 4e étage  
 Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,  
 Madame la Ministre,

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, selon son habitude, profite de l'éditorial de son bulletin *Pensons famille* pour vous écrire et partager avec vous ses réflexions, ses contentements, et ses préoccupations sur la politique familiale au Québec.

Vous et nous en sommes les partenaires, et si certains propos s'adressent à vous, ils nous concernent tous.

Mais, ils concernent, d'abord et avant tout, les familles du Québec et leur mieux-être.

Partenaires, nous le sommes, et vos présences, M. Bécharde, à notre Assemblée générale du 20 novembre 2003, Mme Thériège, à celle du 18 novembre 2004, sont pour nous les signes d'un respect mutuel et d'une bonne collaboration.

Nous, en vous invitant, nous vous manifestons notre confiance, et vous, en y participant, vous nous manifestez votre désir et votre volonté d'une oeuvre commune.

Nous ne ferons pas le travail du Gouvernement, et vous ne ferez pas les entreprises du communautaire.

Mais, tous et chacun, selon nos rôles et nos tâches, contribuerons à bâtir le Québec que nous aimons tant, mais qui ne serait rien sans les Québécoises et les Québécois qui le constituent.

Nous avons noté, Mme Thériège, vos propos lors de votre allocution du 18 novembre 2004 au Regroupement.

En plaçant *La famille au coeur des priorités*, vous nous dites la priorité de votre coeur et cela nous est agréable.

Nous vous avons assurée de notre collaboration et de notre participation à toutes les demandes de consultations de votre part, tout en vous demandant d'établir des lieux de concertation qui soient nationaux, car les organismes et les regroupements d'envergure nationale ne se retrouvent pas lors de consultations régionales.

Nous soulignons vos efforts, votre détermination et vos réalisations en matière de Services de garde.

Nous avons noté votre démarche d'amélioration continue de la qualité des services de garde, votre garantie de leur viabilité à long terme grâce à un financement plus approprié pour assurer la pérennité du réseau dans le contexte d'une politique familiale plus globale et plus généreuse.

Nous avons noté *La réforme du soutien financier* qui instaure la création de deux nouvelles mesures, *Le Soutien aux enfants* et *La Prime au travail*.

*Le Soutien aux enfants* représente un investissement et remplace trois mesures :

- \* l'allocation familiale, qui vise les familles à faible revenu
- \* la réduction d'impôt à l'égard des familles, destinée aux familles à revenu moyen
- \* et le crédit d'impôt pour enfants à charge, qui vise les familles à revenu moyen et élevé.

Nous vous demandons cependant d'être vigilante, car cette mesure comporte certaines iniquités pour un certain groupe de familles, que votre collègue, M. Bécharde, semble vouloir corriger.

*La Prime au travail*, pour sa part, est un supplément de revenu de travail qui s'adresse aux travailleurs à revenu faible et moyen, et elle remplacera avantageusement, nous l'espérons, le programme d'aide aux parents pour leur revenu de travail (APPORT).

Nous souhaitons vivement que le Régime d'assurance parentale soit instauré le plus tôt possible, car il sera plus souple, plus généreux et plus inclusif que le programme fédéral.

Nous encourageons les démarches entreprises pour assurer *La politique sur la conciliation travail-famille* que, cependant, nous aurions aimé nommer la conciliation famille-travail!

Elle suscitera la mobilisation en faveur des familles, réduira les obstacles qui freinent la réalisation du désir d'enfant, et favorisera la pleine participation des hommes et des femmes au marché du travail.

Nous reconnaissons la poursuite du partenariat avec ces acteurs si importants dans la vie des familles que sont les organismes communautaires et les municipalités.

Ce partenariat se matérialisera :

- \* dans le soutien aux organismes communautaires qui viennent en aide aux familles
- \* dans le programme de subventions aux municipalités qui désirent adopter une politique familiale
- \* dans l'aide à la construction de logements à loyer modique ou abordable
- \* dans l'abolition de la taxe sur les couches, les biberons et les autres articles d'allaitement
- \* dans les sommes investies pour soutenir et encourager la mise en place de programmes d'aide aux devoirs.

Nous nous sommes également grandement réjouis que le Premier ministre vous ait nommée, il y a quelques semaines, ministre responsable de la Condition des Aînés.

Les Aînés reviennent donc à la Famille : nous l'avions demandé depuis le début de votre gouvernement.

Monsieur Bécharde, nous avons eu un grand contentement quand la Loi sur l'élimination de la pauvreté a été adoptée en décembre 2002.

Cependant, nous avons des craintes certaines devant une adoption éventuelle du Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles déposé à l'Assemblée nationale, le 11 juin 2004.

Par contre, nous avons salué le retrait de son adoption immédiate, le 14 décembre 2004.

En effet, nous croyons qu'il faille revoir les éléments suivants :

- \* l'indexation à demi des prestations des personnes assistées sociales jugées sans contrainte à l'emploi
- \* l'instauration de programmes séparés qui ouvriraient la porte à des régimes particuliers sans droits de recours
- \* la coupure de 100 \$ sur une prestation de 533 \$ pour des prestataires partageant un logement avec un parent qui n'est pas à l'aide sociale.

Voilà donc, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, nos réflexions, nos contentements et nos préoccupations en cette veille de Noël 2004 et du Nouvel an 2005.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

Et si la Vie nous est accordée, nous vous convions au plaisir de chaleureuses et habituelles rencontres au Regroupement.

Le Président  
 Richard Sarrasin, t.s.  
 Membre du Conseil des aînés

Le Directeur général  
 Yves Lajoie

**Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec** a été créé en février 1983. Incorporé le 19 mai 1984, le Regroupement vise à réunir des organismes. Il en compte quatre-vingt-dix-sept. Parmi les buts poursuivis, notons ceux de regrouper les intervenants et intervenantes dans le domaine de la famille, d'effectuer toute recherche concernant la famille, de diffuser de l'information appropriée, d'intervenir auprès de la population et des pouvoirs publics pour promouvoir la famille.

**Le Carrefour des affaires familiales** a été créé en octobre 1986 et incorporé le 29 octobre 1991. Entité qui relève du Regroupement, le Carrefour a pour mission de rejoindre toutes personnes intéressées aux affaires familiales et de leur permettre de se réunir pour pousser librement leur réflexion sur un thème donné. Afin de couvrir l'ensemble des volets de la politique familiale, des déjeuners-croissants sont organisés chaque mois. On y considère l'éducation, le travail, la justice, l'environnement, la santé et les services sociaux toujours sous l'angle familial.

**Les Déjeuners-croissants** convient toute personne intéressée par les affaires familiales afin d'échanger sur celles-ci, de s'informer mutuellement de ces sujets et de promouvoir les intérêts de la famille.

## Devenez membres

### Pour les organismes :

#### Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

La cotisation annuelle est de 60\$.

Le membrariat confère le droit de participation et de vote à deux délégués de votre organisme à l'Assemblée générale annuelle.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

### Pour les personnes :

#### Le Carrefour des affaires familiales

La cotisation annuelle est de 20\$.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

### Contactez-nous

**Les déjeuners-croissants sont diffusés sur Internet à l'adresse :**

**[www.familis.org/webcasting.html](http://www.familis.org/webcasting.html)**

**Écoutez-nous et voyez-y !**



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110  
Montréal (Québec) H2J 3E6

Numéro de téléphone : (1-514) 527-8435  
Numéro de télécopieur : (1-514) 527-8816  
[www.familis.org/riopf](http://www.familis.org/riopf) [riopf@familis.org](mailto:riopf@familis.org)

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Dépôt légal - 4e trimestre 2004

Ont collaboré à la réalisation du présent **Pensons famille**  
Marie-Berthe Chevalier, Karina Jallade, Yves Lajoie

### Le Conseil d'administration

Le président : Richard Sarrasin  
La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand  
La vice-présidente : France Laflamme  
Le vice-président secrétaire : Gérard Valade  
Le vice-président trésorier : Marc Lamarche  
L'administratrice : Merlaine Brutus  
L'administratrice : Nathalie D'Amours  
L'administrateur : Julien Ouellet  
L'administratrice : Claire Tranquille

*En date du 24 décembre 2004*

### Les collaboratrices et collaborateurs

L'animatrice : Marie-Berthe Chevalier  
Le cinéaste : Raymond Dumoulin  
La secrétaire réceptionniste : Karina Jallade  
Le directeur général : Yves Lajoie  
La secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndasi